

Guide des financements

Des projets en faveur de
la biodiversité dans les
Outre-mer français



Guide des financements

Des projets en faveur de la
biodiversité dans les
Outre-mer français

Sommaire

Préambule.....	iv
Edito.....	iv
Introduction.....	v
Ressources web.....	vi
1. Entrée géographique.....	1
Entrée géographique.....	2
Les territoires du Pacifique.....	4
Les territoires de l’océan Indien.....	10
Les territoires des Antilles.....	16
La Guyane.....	23
Saint-Pierre-et-Miquelon.....	27
2. Fonds européens.....	33
Les fonds européens.....	34
LIFE.....	35
BEST.....	38
FEDER-FSE+.....	41
Interreg (FEDER).....	44
FEADER.....	46
LEADER.....	49
FEAMPA.....	51
HORIZON EUROPE.....	54
ERASMUS+.....	56
3. Fonds nationaux.....	59
Zoom sur les fonds des Ministères.....	61
Fonds vert.....	66
Zoom sur l’Office français de la biodiversité (OFB).....	70
L’appel à micro-projets TeMeUm.....	74
L’appel à compagnonnage TeMeUm.....	76
L’appel à projets Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).....	78
L’appel à projets Aires éducatives (AE).....	80
Zoom sur les Offices de l’eau (ODE).....	83

4. Coopération internationale et fondations privées	85
Coopération internationale et fondations privées.....	86
Zoom sur l'Agence française de développement (AFD).....	87
Le Programme Varuna.....	89
L'Initiative Kiwa.....	92
Zoom sur les fondations privées.....	95
La plateforme Aides-Territoires	98
Annexe – Les dispositifs de financement OFB	101
Tableau comparatif des principaux appels à projets OFB accessibles aux Outre-mer (hors appels à projets ponctuels).....	101
Tableau comparatif des principales enveloppes « Outre-mer » OFB.....	102
Remerciements	103
Les relecteurs.....	103
Le comité de rédaction.....	103

Préambule

TeMeUm est un programme partenarial national piloté par l'Office français de la biodiversité (OFB) dédié au soutien des acteurs de la biodiversité de tous les Outre-mer français. Il facilite la mise en oeuvre d'actions locales en faveur des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins.

Le programme TeMeUm poursuit trois grands objectifs :

- Soutenir des actions opérationnelles par l'attribution de subventions dans le cadre d'appels à projets ;
- Faciliter l'accès aux ressources existantes - outils de financement, formations, informations juridiques ;
- Favoriser la coopération entre acteurs de la biodiversité aux différentes échelles géographiques.

C'est dans le cadre de ce dernier volet que le programme TeMeUm a coordonné la publication de ce « Guide des financements biodiversité Outre-mer ». Cet ouvrage est une version entièrement actualisée du Guide des financements à destination des gestionnaires d'Outre-mer précédemment publié par le programme TeMeUm en septembre 2010.

Cette version a notamment été réalisée notamment grâce au soutien du Ministère chargé des Outre-mer et du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, dans le cadre du Partenariat France-UICN 2017-2020.

Pour plus d'informations sur TeMeUm ou pour toute remarque sur le guide :

Site web : <http://temeum.ofb.fr/fr>

Contact : temeum@ofb.gouv.fr

Introduction

Ce guide s'adresse aux porteurs de projets installés dans les territoires d'Outre-mer français en recherche de financements pour la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité.

Qui contacter pour financer mon projet ? Mon projet peut-il prétendre à un fonds européen, national ? A quelles autres subventions suis-je éligible ? Quelles sont les ressources web ?

C'est pour répondre à ces questions que l'Office français de la biodiversité (OFB) dans le cadre du programme TeMeUm (Terres et Mers Ultramarines) et en partenariat avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN International), a conçu ce guide. Sans être exhaustif, cet ouvrage a pour objectif de dresser un panorama des différents types d'aides et de faciliter l'accès aux financements pour les acteurs de la biodiversité ultramarine.

La première partie du guide propose une entrée géographique (Pacifique, océan Indien, Antilles, Guyane et Saint-Pierre-et-Miquelon) afin d'offrir une vue d'ensemble sur les fonds accessibles et les organismes financeurs de chaque territoire.

L'ouvrage décline ensuite les principaux fonds européens et nationaux. Des fiches « fonds » permettent de visualiser rapidement les grandes caractéristiques de différents programmes en termes d'objectifs, de type de projets éligibles et de conditions de financement. Des fiches « Zoom sur » permettent par ailleurs un rapide coup d'œil sur certains grands organismes financeurs.

Enfin, le guide propose aux porteurs de projets d'ouvrir leurs recherches de financement aux fondations privées ou de se référer à la plateforme Aides-territoires, ressource web précieuse pour rechercher des financements !

Le comité de rédaction.

Edito

Nos territoires d'Outre-mer possèdent des trésors naturels et culturels d'une très grande valeur qui font face à des défis environnementaux majeurs amplifiés par le contexte insulaire (à l'exception de la Guyane) qui confère une très grande vulnérabilité à ce patrimoine. L'Office français de la biodiversité (OFB) est pleinement engagé dans la valorisation et la protection de la biodiversité de ces territoires, en s'y ancrant par le biais des délégations territoriales et en s'appuyant sur de nombreux partenariats locaux. Son action repose sur une mobilisation collective et de terrain, regroupant associations, établissements publics, gestionnaires d'espaces naturels, collectivités ou encore entreprises de tous horizons, et sur des missions de police de l'environnement. Cette synergie en faveur de la biodiversité doit être un formidable levier pour monter et réussir les projets de développement de nos territoires.

L'OFB, à travers plusieurs initiatives telles que les ABC (atlas de la biodiversité communale) ou encore le programme TeMeUm, s'engage à soutenir les acteurs ultramarins, les renforcer et les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

Ce guide des «financements biodiversité Outre-mer» se présente comme un outil pratique, offrant à l'ensemble des acteurs engagés pour la nature, la possibilité d'identifier des financeurs pour leurs projets et de trouver les interlocuteurs adéquats. Les ressources financières disponibles pour la biodiversité existent et augmentent avec la stratégie nationale de la biodiversité 2030 et le plan Eau, et notamment en Outre-mer. Nos 80% de la biodiversité française nous obligent et rendent impératif notre appropriation de ces dispositifs pour préparer l'héritage que nous laisserons aux générations futures.

**La Présidente du Conseil d'Administration
Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO**

L'Office français de la biodiversité sera au rendez-vous de la Stratégie nationale biodiversité 2030 et de la territorialisation de la planification écologique grâce à un budget sans précédent en faveur de l'eau et de la biodiversité.

Le déploiement du Plan Eau, présenté le 30 mars dernier par le Gouvernement s'accompagne dans les Outre-mer de l'augmentation des capacités d'intervention de l'OFB pour l'amélioration des infrastructures d'eau potable et d'assainissement. Un budget qui s'élèvera progressivement jusqu'à 55 M€ par an à compter de 2025 permettra l'application de taux d'aide majorés et de bonifier ces taux pour suivre les priorités du plan (assainissement, solutions d'adaptation fondées sur la nature, réutilisation des eaux traitées, etc.). Cela permettra entre autres d'assurer la montée en puissance de la nouvelle génération de contrats de progrès dans les territoires.

Nos programmes nationaux, déjà développés en Outre-mer, seront aussi renforcés : un budget multiplié par 5 dès 2024 pour les Atlas de la biodiversité communale, une politique appuyée pour les aires éducatives, programme d'éducation à l'environnement innovant, mais aussi une montée en puissance des centres de ressources et un développement de nouveaux projets dans les parcs naturels marins et les réserves.

Enfin, l'office permettra une mobilisation sans précédent de projets européens structurants : BESTLIFE 2030, LIFE BIODIV'France et LIFE Espèces marines mobiles, détaillés dans ce guide.

En plus de ce rôle d'accompagnement financier des structures, l'OFB se doit d'offrir une meilleure visibilité sur tout l'écosystème des financeurs pour la biodiversité ultra-marine et c'est à ce titre que j'ai la joie de vous présenter ce guide rédigé par notre établissement.

**Le Directeur général de l'OFB
Olivier THIBAUT**

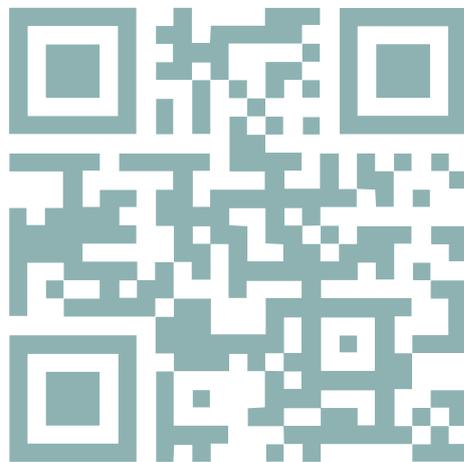
Ressources web

Ce guide rassemble un grand nombre de ressources web accessibles au fil des pages par des liens cliquables.

Pour les lecteurs qui consultent l'ouvrage en version papier ou ceux qui souhaitent accéder à la bibliographie web complète du guide, rendez-vous sur :

<https://linktr.ee/temeum>

Retrouvez ici l'ensemble des liens de ce guide en un seul clic !





Pêche à pied à Mayotte. Crédit : Julien Wickel

1

Entrée géographique

Entrée géographique

En fonction de leurs statuts juridiques vis-à-vis de la France et de l'Europe, les territoires ultramarins n'ont pas tous accès aux mêmes sources de financements.

Depuis la réforme de l'organisation décentralisée de la République adoptée dans le cadre de la loi constitutionnelle de mars 2003, les statuts ultramarins se distinguent entre :

- **Les DROM, Départements et Régions d'Outre-mer** - ils suivent un régime de l'identité législative dans lequel les lois et règlements nationaux sont applicables de plein droit (mais des adaptations sont néanmoins possibles). L'article 73 de la Constitution prévoit la possibilité de créer une collectivité se substituant à un département et une région d'outre-mer, ou d'instituer une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités.
- **Les COM, Collectivités d'Outre-mer** - ces territoires suivent, eux, un régime de spécialité législative et d'autonomie. Les assemblées locales peuvent alors élaborer des règlements relevant du domaine de la loi, à l'exclusion des matières régaliennes. Elles bénéficient ainsi d'une autonomie en matière de fiscalité, de douanes, de droit social et de droit foncier

ainsi que dans d'autres domaines tels que l'environnement, l'urbanisme et l'énergie sous réserve de l'approbation étatique.

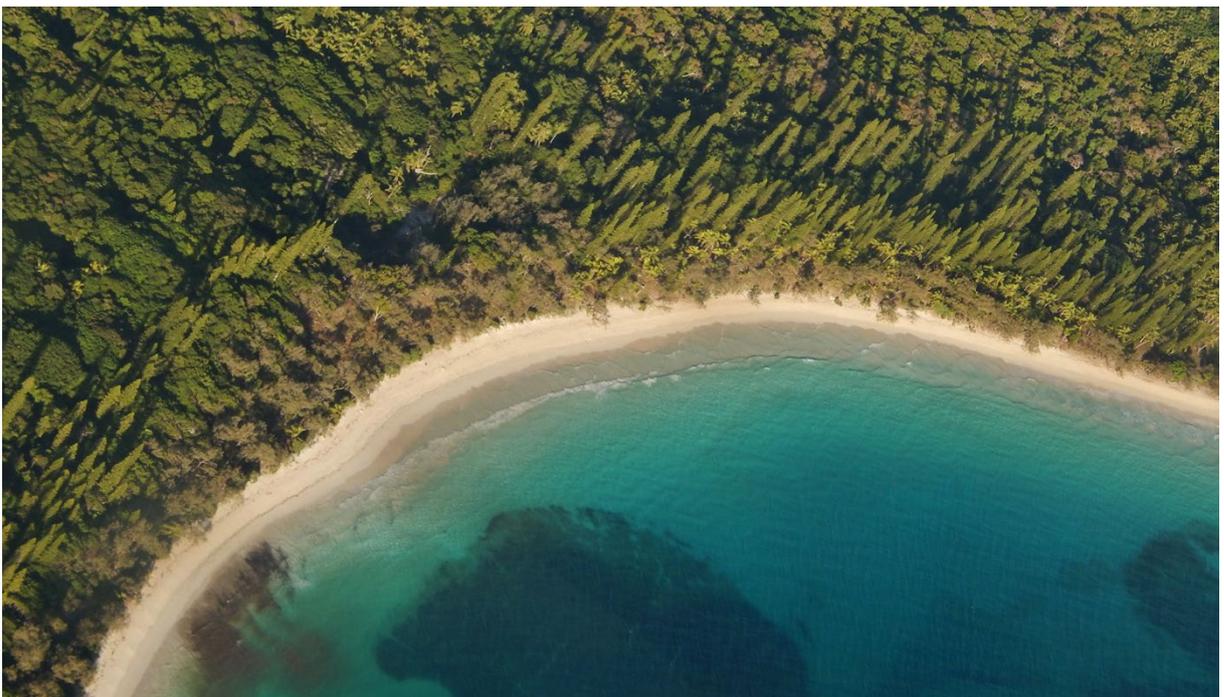
- **Les territoires d'outre-mer à statut particulier**, qui suivent également un régime de spécialité législative.

Du point de vue de l'Europe, les statuts se distinguent entre :

- **Les RUP, Régions ultrapériphériques**, soumis à l'ensemble du droit de l'Union Européenne ;
- **Les PTOM, Pays et territoires d'outre-mer**, qui ne font pas partie du territoire communautaire.

L'accès aux financements européens est ainsi ouvert, de droit, aux RUP. Pour les PTOM, ces fonds ne sont pas systématiquement accessibles.

La rubrique « **Entrée géographique** » de ce guide permet de connaître l'éligibilité de chaque territoire aux différentes sources de financements (européens et nationaux) présentés dans le guide. Elle offre également un panorama des différents fonds et structures susceptibles de soutenir les acteurs de la biodiversité à l'échelle locale.



Crédit : Romy LOUBLIER

Tableau récapitulatif des différents statuts des territoires ultramarins français.

	République française	Union européenne
Martinique	DROM, collectivité unique	RUP
Guadeloupe	DROM, département et région	RUP
Saint-Martin	COM	RUP
Saint-Barthélemy	COM	PTOM
Saint-Pierre-et-Miquelon	COM	PTOM
Guyane	DROM, collectivité unique	RUP
Mayotte	DROM, collectivité unique (département)	RUP
La Réunion	DROM, département et région	RUP
Les TAAF	Collectivité à statut particulier	PTOM
Nouvelle-Calédonie	Collectivité à statut particulier	PTOM
Wallis-et-Futuna	COM	PTOM
Polynésie française	COM	PTOM

Les territoires du Pacifique

La France compte trois territoires dans l’océan Pacifique : la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et la Polynésie française.

Statuts administratifs

Du point de vue de l’Europe, ces trois territoires sont des **PTOM**, des Pays et territoires d’outre-mer. Par ce statut, ils ne font pas partie du territoire de l’Union Européenne (UE) mais leurs ressortissants sont considérés comme des citoyens européens. Les PTOM ne sont pas directement soumis au droit de l’UE mais ils bénéficient du statut *d’associés*, conçu pour favoriser leur développement économique et social.

A l’échelle de la France, la **Polynésie française et Wallis-et-Futuna sont des COM**, des Collectivités d’outre-mer. Ils possèdent un régime de spécialité législative et d’autonomie. **La Nouvelle-Calédonie est une collectivité « à statut particulier » d’outre-mer** qui possède trois provinces semi-autonomes, réparties en 8 aires coutumières et rassemblant 33 communes. Un gouvernement collégial édicte les lois et a entre autres la gestion de la zone économique exclusive.

Enjeux biodiversité

A eux seuls, les espaces maritimes de la Nouvelle-Calédonie, de Wallis-et-Futuna et de la Polynésie française représentent **56 % des zones économiques exclusives (ZEE) françaises**. Ces territoires abritent **88 % des écosystèmes coralliens français**. Les enjeux en termes de biodiversité y sont particulièrement forts, avec notamment **des taux d’endémisme élevés**. Une biodiversité qui occupe également une **place centrale dans les**

cultures traditionnelles de ces territoires, source de légendes, croyances, d’usages et de coutumes.

Pour en savoir plus sur les enjeux biodiversité des territoires français du Pacifique, rendez-vous sur le **Compteur de Biodiversité Outre-mer** (biodiversite-outre-mer.fr).



Paysage de Nouvelle-Calédonie. Crédit : Romy Loublier



Paysage de Polynésie française. Crédit : Benjamin Guichard

Quels sont les fonds mobilisables ?

Connaître l'éligibilité des territoires aux financements présentés dans ce guide

Faisant référence aux fiches présentées dans ce guide, le tableau ci-dessous rassemble les

fonds mobilisables dans le Pacifique. Accédez directement aux fiches de chaque fonds grâce aux liens !

Sommaire des structures et fonds accessibles aux territoires français du Pacifique	
Les fonds européens	Page 34
LIFE	Page 35
BEST	Page 38
HORIZON EUROPE	Page 54
ERASMUS+	Page 56
<i>Les territoires français du Pacifique <u>ne sont pas éligibles</u> aux fonds européens suivants : FEDER, FSE+, INTERREG, FEADER, LEADER et FEAMPA</i>	
Les fonds nationaux	Page 60
Les fonds des ministères	Page 61
Fonds Vert	Page 66
L'Office français de la biodiversité (OFB)	Page 70
Micro-projets TeMeUm - OFB	Page 74
Compagnonnages TeMeUm - OFB	Page 76
Atlas de la biodiversité communale - OFB	Page 78
Aires éducatives - OFB	Page 80 (Hors Polynésie française et province Sud de la Nouvelle-Calédonie)
La coopération internationale et les fondations	Page 86
L'Agence française de développement (AFD)	Page 81
Initiative KIWA - AFD	Page 92
Les fondations privées	Page 95

Rechercher des fonds auprès des administrations françaises

Les représentants de l'Etat

En France, ce sont les préfets et les hauts commissaires qui incarnent et coordonnent l'action de l'Etat dans les différents territoires.

Dans l'océan Pacifique, l'Etat est représenté par les Hauts-commissariats de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie ainsi que par la préfecture (ou administration supérieure) des îles de Wallis-et-Futuna.

Ces instances sont responsables du déploiement local de programmes de financement nationaux tels que le « Fonds Pacifique ». Ils peuvent aussi proposer des soutiens financiers sous formes d'appels à projets, de dotations, d'aides etc.

Haut-Commissariat de la République de Polynésie française

Site web : polynesie-francaise.pref.gouv.fr
→ [Soutien financier de l'Etat](#)

Haut-Commissariat de la République de Nouvelle-Calédonie

Site web : nouvelle-caledonie.gouv.fr
→ [Appels à projets](#)

Préfecture des îles de Wallis-et-Futuna

Site web : wallis-et-futuna.gouv.fr
→ [Appels à projet](#)

Les services de l'Etat

Sous l'autorité du représentant de l'Etat, les services déconcentrés de l'Etat œuvrent dans différents domaines de compétences, notamment l'environnement et l'écologie. Ils ont pour rôle d'assurer le lien entre l'administration centrale et les territoires. Ces services proposent notamment l'accompagnement des acteurs locaux sous forme d'appuis financiers, d'appels à projets ou d'expertise technique.

Pour le Pacifique, les services de l'Etat chargés des questions écologiques sont uniquement représentés en Nouvelle-Calédonie avec un(e) chargé(e) de mission au sein de la DAFE (Direction du service de l'Etat de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement de Nouvelle-Calédonie) qui déploie les BOP 113 et 123.

DAFE Nouvelle-Calédonie - Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement
[DAFE | nouvelle-caledonie.gouv.fr](http://DAFE.nouvelle-caledonie.gouv.fr)

Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales sont des structures administratives françaises, distinctes de l'administration de l'État, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis. Sont définies comme collectivités territoriales : les communes, les départements et régions (dont les cinq DROM d'outre-mer), les collectivités d'outre-mer (COM) et les collectivités à statut particulier. La Constitution permet aux territoires ultramarins de présenter des formes de gouvernance variées.

En Polynésie française, la collectivité territoriale s'articule autour de la **Présidence de la Polynésie française**, élue par l'Assemblée de la Polynésie française, et des ministres qui composent le Gouvernement polynésien. Elle dirige l'administration et peut promulguer des « lois pays ». Le Gouvernement se mobilise par exemple pour porter les grands plans nationaux tels que le Plan de relance (2021-2023).

La **direction de l'environnement (DIREN)** est un service technique de l'administration polynésienne. Par la délibération n° 2003-35 APF du 27 février 2003, ce service est chargé, dans une perspective de développement durable, d'assurer la préservation et la valorisation des milieux et des ressources naturelles de la Polynésie française. La DIREN a pour mission de concevoir, proposer puis mettre en œuvre la politique de la Polynésie française dans le domaine de l'environnement. La DIREN **lance deux appels à projets par an** afin de soutenir les actions des associations en faveur de la protection, la conservation, la gestion ou la valorisation de l'environnement des îles polynésiennes.

Gouvernement de la Polynésie française

Site web : presidence.pf

DIREN Polynésie française - Direction de l'Environnement

Site web : service-public.pf
→ [Les projets soutenus](#)

Le **Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** est l'organe politique du pouvoir exécutif calédonien.

Trois collectivités territoriales spécifiques ont été créées à un niveau géographique inférieur : les Provinces. Elles sont au centre du dispositif institutionnel et sont compétentes sur toutes les matières qui ne sont pas confiées à l'Etat ou au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Les Provinces portent ainsi la compétence environnementale. Elles peuvent proposer des fonds spécifiques via des appels à manifestation d'intérêts ou appels à projets.

A noter pour la Nouvelle-Calédonie :

- La Province Sud lance annuellement un **appel à projet annuel « Budget participatif »** qui permet de recueillir des projets issus de la société civile et de les financer via une sélection par vote des administrés de la collectivité.
- Le **Mécénat local** bénéficie depuis plusieurs années aux associations et ONG environnementales, permettant en retour aux entreprises et aux particuliers de déduire leurs dons de leur déclaration de revenus.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Site web : gouv.nc

→ [Condition d'éligibilité des associations au régime fiscal du mécénat](#)

Province Sud

Site web : province-sud.nc

→ [Appel à projets « Budget participatif »](#)

Province Nord

Site web : province-nord.nc

Province des Îles

Site web : province-iles.nc

L'**Assemblée Territoriale de Wallis-et-Futuna** élabore les règlements relevant du domaine de la loi, à l'exclusion des matières régaliennes. La collectivité bénéficie ainsi d'une autonomie en matière de fiscalité, de douanes, de droit social et de droit foncier ainsi que dans d'autres domaines tels que l'**environnement**, l'urbanisme et l'énergie sous réserve de l'approbation étatique. Le **STE est le service du Territoire chargé de l'environnement à Wallis-et-Futuna**. A noter qu'en son sein, une petite cellule, le **pôle eau**, est un service de l'Etat.

Assemblée Territoriale de Wallis-et-Futuna

Site web : assembleeterritoriale.wf

STE Wallis-et-Futuna - Service Territorial de l'Environnement

[Service de l'Environnement | wallis-et-futuna.gouv.fr](#)

Les **communes et intercommunalités** du Pacifique peuvent également proposer des soutiens financiers. Les renseignements sont à explorer localement.

Les relais locaux des programmes de financements de l'Etat

Deux lignes budgétaires de l'Etat concernent spécifiquement la biodiversité et/ou les Outre-mer: le BOP 113 et BOP 123. Localement, ce sont les services de l'Etat chargés des questions écologiques qui déploient ces budgets :

- En Polynésie française : le Haut-commissariat au niveau de la Direction des Interventions de l'Etat
- Nouvelle-Calédonie : la DAFE (Direction du service de l'Etat de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement)
- Wallis-et-Futuna : le service financier de la Préfecture

Les instances locales sont également chargées de déployer sur leur territoire d'autres fonds proposés par l'Etat, notamment :

- **Le Fonds de coopération économique, sociale et culturelle**, dit « **Fonds Pacifique** » : c'est le principal instrument de coopération régionale de la France dans le Pacifique ;
- **Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)** qui vise à soutenir le fonctionnement des associations, la formation des bénévoles, les projets innovants et les études. Chaque territoire possède une délégation départementale à la vie associative (DDVA);
- **Le Fonds d'intervention maritime (FIM)**, dont l'objectif est d'accompagner le développement durable des activités maritimes ;

Pour plus d'informations sur les fonds nationaux : [consulter la fiche « Zoom sur les fonds des Ministères »](#)

Le tableau ci-dessous indique les interlocuteurs locaux chargés du déploiement de ces fonds dans les territoires du Pacifique.

	Fonds Pacifique	Fonds de vie associative (FDVA)	Fonds d'intervention maritime (FIM)
Polynésie française	Haut-Commissariat Fonds Pacifique	Direction de la jeunesse et des sports (DJS) Les aides financières → Contacter le DDVA	Secrétariat d'Etat chargé de la mer (coordination nationale) AAP 2023 - Fonds d'intervention maritime
Nouvelle-Calédonie	Haut-Commissariat Fonds Pacifique 2023	Haut-Commissariat FDVA 2023 → Contacter le DDVA	
Wallis-et-Futuna	Préfecture Fonds Pacifique	Service Territorial de la Jeunesse et des Sports (STJS) Coordonnées du STJS → Contacter le DDVA	

Rechercher des fonds auprès des établissements publics et des gestionnaires d'espaces naturels protégés

La **direction des Outre-mer (DOM) de l'OFB** est implantée dans les territoires français du Pacifique. Elle est représentée par une **délégation territoriale (DT) Polynésie française et une DT Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna**. Ces délégations coordonnent et animent l'action de l'établissement notamment pour le déploiement local des appels à projets nationaux. Les DT pilotent également l'attribution de financements au fil de l'eau, hors appels à projets, pour des actions biodiversité et des projets sur l'eau et l'assainissement. [Consulter la fiche OFB](#)

L'OFB dans le Pacifique

DT Polynésie française :
polynesie-francaise@ofb.gouv.fr
→ [L'OFB en Polynésie française | ofb.gouv.fr](#)

DT Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna : tous.nc-wf@ofb.gouv.fr

A noter : les espaces naturels protégés de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie sont définis au titre des Codes locaux de l'environnement. En Nouvelle-Calédonie, ils relèvent de régimes juridiques différents en Province Nord, Province

Sud, Province des Îles et ZEE. [Pour aller plus loin, consulter les fiches juridiques dédiées sur le site web TeMeUm.](#)

Les fonds de coopération internationale et fondations privées dans le Pacifique

L'**initiative KIWA**, porté par l'Agence française de développement (AFD), est un programme multi-bailleurs qui vise à renforcer la résilience au changement climatique des écosystèmes, des communautés et des économies. L'Initiative propose trois types de soutiens financiers. Le Comité français de l'UICN coordonne localement, dans les PTOM français, les appels à projets KIWA. [Consulter la fiche KIWA](#)

Initiative KIWA

Site web : kiwainitiative.org
→ [Soumettre un projet](#)

Le **Consulat Général de Nouvelle-Zélande à Nouméa** propose un coup de pouce aux associations, coopératives et ONG des territoires français du Pacifique. Il consacre un fonds d'aide aux micro-projets, notamment pour l'environnement, dans le cadre de sa politique d'aide internationale au développement.

Consulat de Nouvelle-Zélande à Nouméa

[Consulat Nouvelle-Zélande à Nouméa | ambassades.net](http://Consulat.Nouvelle-Zélande.à.Nouméa.ambassades.net)

La **Communauté du Pacifique (SPC)** peut ponctuellement lancer des appels à projets, par exemple dans le cadre du projet PROTEGE, financé par l'Union européenne, ciblé sur les PTOM du Pacifique et lié aux financements FED (financement structurel pluriannuel avec une nouvelle programmation qui devrait voir le jour en 2025 concernant le sujet des systèmes alimentaires et leur résilience).

Communauté du Pacifique (SPC)

Site web : protege.spc.int

→ [SPC – Subventions](#)

Pew, organisation à but non lucratif indépendante et non gouvernementale, s'associe à la fondation Bertarelli pour mettre en œuvre le programme

« Ocean Legacy » en faveur de la conservation des océans. Les financements Pew-Bertarelli sont accessibles aux structures de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie, notamment via les appels à projets Rahui portés en partenariat avec la Fédération des Associations de Polynésie française (FAPE).

The PEW charitable trusts

Site web : pewtrusts.org

→ [PEW – Polynésie Française](#)

→ [PEW – Nouvelle Calédonie](#)

FAPE - Te Ora Naho

Site web : teoranaho-fape.org

Les territoires français du Pacifique peuvent être éligibles aux fonds proposés par **d'autres fondations privées** telles que la fondation de la Mer ou la fondation Nature et Découverte. [Consulter la fiche sur les fondations privées](#)

Les territoires de l'océan Indien

La France compte trois entités territoriales dans l'océan Indien : Mayotte, La Réunion et les territoires des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF).

Statuts administratifs

Du point de vue de l'Europe, Mayotte et La Réunion sont des RUP, régions ultrapériphériques :

elles font partie intégrante de l'Union européenne et sont assujetties au droit européen au même titre que les autres régions européennes. Leur statut de RUP leur ouvre toutefois la possibilité d'un traitement différencié dans l'application du droit de l'Union. Par exemple, pour les subventions FEDER et FSE+, les RUP sont autorisées à un taux de cofinancement plus élevé que dans les régions hexagonales et peuvent bénéficier d'une allocation spéciale destinée à compenser les surcoûts liés à leur éloignement. **Les TAAF ont le statut de PTOM, Pays et territoires d'outre-mer.** Par ce statut, ils ne font pas partie du territoire de l'Union européenne mais leurs ressortissants sont considérés comme des citoyens européens. Les PTOM ne sont pas directement soumis au droit de l'UE mais ils bénéficient du statut d'associés, conçu pour favoriser leur développement économique et social.

A l'échelle de la France, La Réunion et Mayotte sont des DROM, des Départements et Régions

d'Outre-mer. La Réunion possède un Conseil départemental et un Conseil régional (il s'agit d'une région monodépartementale) alors que Mayotte est une collectivité unique orchestrée par un Conseil départemental qui exerce les compétences dévolues aux départements et aux régions d'Outre-mer. Ces territoires n'entrent pas dans des catégories de collectivités distinctes de celles rencontrées dans l'hexagone mais ils possèdent un statut dérogatoire : ils peuvent en effet adapter les lois et les règlements nationaux, et même y déroger, afin de tenir compte de leurs « caractéristiques et contraintes particulières » (art. 73 de la Constitution) dans certains domaines. De leurs côtés, **les TAAF ont un statut de collectivité sui generis (dernier « TOM »)**, mais ont la particularité de ne compter aucun résident permanent, ni élus, ni électeurs, ni assemblée locale. La collectivité est basée à La Réunion et est divisée en 5 districts : l'archipel Crozet, l'archipel des Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam, la terre Adélie en Antarctique ainsi que les îles Eparses.

Enjeux biodiversité

Les territoires français de l'océan Indien sont situés sur un hotspot de biodiversité, le point chaud « Madagascar et îles de l'océan Indien », caractérisé par une très grande richesse néanmoins menacée par les enjeux climatiques et les activités humaines.

La Réunion présente un fort taux d'endémisme, et est confrontée - comme d'autres territoires - à de grandes pressions liées aux espèces exotiques envahissantes et à la destruction des habitats. Le Parc national de La Réunion couvre 42 % du territoire de l'île, avec son cœur de Parc et 72 % si

l'on ajoute l'aire d'adhésion. Le territoire présente également une Réserve nationale marine et une Réserve nationale terrestre, la réserve de l'Etang de Saint-Paul.

Mayotte possède, elle, une barrière récifale de 140 km de long délimitant l'un des lagons les plus grands et les plus profonds du monde, géré par le plus grand Parc naturel marin français sur la totalité de la ZEE. Le milieu terrestre n'est pas en reste : Mayotte apparaît comme l'une des îles océaniques tropicales les plus riches du monde

en termes de flore indigène, au regard de sa superficie. Deux réserves nationales existent : celle de l'îlot M'Bouzi et celle des forêts de Mayotte. Toutefois, les écosystèmes uniques de Mayotte sont victimes de la hausse de la démographie, de la dégradation des habitats terrestres (notamment liée à la culture sur brûlis), à la pollution qui touche les terres, les cours d'eau, et in fine, l'océan. Des enjeux criants existent liés à la qualité et à la quantité de l'eau qui impactent la santé des habitants et le lagon et ses espèces emblématiques telles que les tortues marines, également soumises aux pressions des braconniers.

Les **TAAF** fascinent par leur isolement, leur nature brute et inhospitalière et par la présence d'espèces emblématiques uniques en France telles que le manchot royal ou l'otarie à fourrure d'Amsterdam. Les paysages des TAAF s'étirent depuis les plages de sables blancs des îles tropicales jusqu'aux terres glacées de l'Antarctique. De nombreux travaux scientifiques s'y consacrent afin de mieux connaître ces écosystèmes uniques. Sur ces territoires, les espèces sont également soumises aux risques liés aux espèces exotiques envahissantes.

Pour en savoir plus sur les enjeux biodiversité des territoires français de l'océan Indien, rendez-vous sur le **Compteur de Biodiversité Outre-mer** (biodiversite-outre-mer.fr).

Quels sont les fonds mobilisables ?

Connaître l'éligibilité des territoires aux financements présentés dans ce guide

Faisant référence aux fiches présentées dans ce guide, le tableau ci-dessous rassemble les

fonds mobilisables dans l'océan Indien. Accédez directement aux fiches de chaque fonds grâce aux liens !

Sommaire des structures et fonds accessibles aux territoires français de l'océan Indien	
Les fonds européens	Page 34
LIFE	Page 35
BEST	Page 38
FEDER-SE+	Page 41 (Hors TAAF)
INTERREG	Page 44 (Hors TAAF)
FEADER	Page 46 (Hors TAAF)
LEADER	Page 49 (Hors TAAF)
FEAMPA	Page 51 (Hors TAAF)
HORIZON EUROPE	Page 54 (Hors TAAF)
ERASMUS+	Page 56 (Hors TAAF)

Les fonds nationaux	Page 60
Les fonds des ministères	Page 61
Fonds Vert	Page 66
L'Office français de la biodiversité (OFB)	Page 70
Micro-projets TeMeUm - OFB	Page 74 (Hors TAAF)
Compagnonnages TeMeUm - OFB	Page 76 (Hors TAAF)
Atlas de la biodiversité communale - OFB	Page 78 (Hors TAAF)
Aires éducatives - OFB	Page 80 (Hors TAAF)
L'Office de l'Eau	Page 83 (Hors TAAF)
La coopération internationale et les fondations	Page 86
L'Agence française de développement (AFD)	Page 81
Programme Varuna - AFD	Page 89
Les fondations privées	Page 95

Rechercher des fonds auprès des administrations françaises

Les représentants de l'Etat

En France, ce sont les préfets et les hauts commissaires qui incarnent et coordonnent l'action de l'Etat dans les différents territoires.

Dans l'océan Indien, l'Etat est représenté par les préfets de Mayotte, de La Réunion et des TAAF (administration supérieure des TAAF).

Ces instances peuvent être responsables du déploiement local de programmes de financement nationaux (voir plus bas). Ils peuvent aussi proposer des soutiens financiers sous formes d'appels à projets, de dotations, d'aides etc.

Préfecture Mayotte

Site web : mayotte.gouv.fr

Préfecture Réunion

Site web : reunion.gouv.fr

Administration des TAAF

Site web : taaf.fr

Les services de l'Etat

Sous l'autorité de l'administration territoriale (préfet, haut-commissaire), les services déconcentrés de l'Etat œuvrent dans différents domaines de compétences, notamment l'environnement et l'écologie. Ils ont pour rôle d'assurer le lien entre l'administration centrale et les territoires. Ces services proposent notamment l'accompagnement des acteurs locaux sous forme d'appuis financiers, d'appels à projets ou d'expertises techniques.

Les services déconcentrés chargés des questions écologiques dans l'océan Indien sont les Directions de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL). **Les informations sont à étudier du côté de la DEALM Mayotte et de la DEAL La Réunion.**

DEAL Réunion

Site web : reunion.developpement-durable.gouv.fr

DEALM Mayotte

Site web : mayotte.developpement-durable.gouv.fr

La **Direction de la mer sud océan Indien (DMSOI)** a pour vocation la valorisation et la préservation de la mer et de ses produits. Elle pilote et coordonne de manière unifiée les politiques maritimes à l'échelle de la zone Sud de l'océan Indien (ZEE de la Réunion et des TAAF). Depuis janvier 2023, c'est la DEALM Mayotte qui est en charge de la mer sur le territoire. La DMSOI se charge notamment du déploiement du **Fonds d'intervention maritime (FIM)**. [Consulter la fiche « Zoom sur les fonds des Ministères »](#)

DMSOI

Site web : dm.sud-ocean-indien.developpement-durable.gouv.fr

Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales sont des structures administratives françaises, distinctes de l'administration de l'État, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis. Sont définies comme collectivités territoriales : les communes, les départements et régions (dont les cinq DROM d'outre-mer), les collectivités d'outre-mer (COM) et les collectivités à statut particulier. La Constitution permet aux territoires ultramarins de présenter des formes de gouvernance variées.

A La Réunion, les compétences de la collectivité territoriale sont réparties entre la Région et le Département. **La Région** agit sur les domaines l'aménagement durable du territoire, la gestion des déchets, l'attribution des aides européennes, le développement économique, les transports, la formation professionnelle et l'éducation. Elle propose des appels à projet dans ces secteurs. **Le Département** propose de son côté des aides dans les domaines du tourisme et des espaces naturels, de l'agriculture et de l'eau, de la culture ou encore de la coopération internationale.

Région Réunion

Site web : regionreunion.com
→ [Appels à projets](#)

Département Réunion

Site web : departement974.fr
→ [Guide des aides](#)

Le **Département de Mayotte**, collectivité unique, exerce à la fois les compétences dévolues au département et à la région, y compris dans les

domaines de la préservation de l'environnement, de la valorisation des ressources naturelles et du développement durable. Il peut proposer des subventions via le lancement d'appels à projets.

Département de Mayotte

Site web : cg976.fr
→ [Avis d'appels à projets](#)

Les **TAAF** ne relèvent pas de la catégorie des collectivités d'outre-mer mais constituent une collectivité *sui generis*, dont la singularité empêche tout classement dans les catégories des collectivités territoriales par ailleurs répertoriées en France.

Les **communes et intercommunalités** de l'océan Indien peuvent également proposer des soutiens financiers. Les renseignements sont à explorer localement.

Les relais locaux des programmes de financements de l'Etat

Deux lignes budgétaires de l'Etat concernent spécifiquement la biodiversité et/ou les Outre-mer: le BOP 113 et BOP 123. Localement, ce sont les services de l'Etat chargés des questions écologiques qui déploient ces budgets.

Les instances locales sont également chargées de déployer sur leur territoire d'autres fonds proposés par l'Etat, notamment :

- Le **Fonds de coopération régionale (FCR)**, qui vise à encourager les initiatives locales en matière de coopération avec les pays de la zone sud-ouest de l'océan indien ;
- Le **Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)** qui vise à soutenir le fonctionnement des associations, la formation des bénévoles, les projets innovants et les études. Chaque territoire possède une délégation départementale à la vie associative (DDVA);
- Le **Fonds d'intervention maritime (FIM)**, dont l'objectif est d'accompagner le développement durable des activités maritimes ;

Pour plus d'informations sur les fonds nationaux : [consulter la fiche « Zoom sur les fonds des Ministères »](#)

Le tableau ci-dessous indique les interlocuteurs locaux chargés du déploiement de ces fonds dans les territoires de l'océan Indien.

NOM DU FONDS	Fonds de coopération régionale (FCR)	Fonds de vie associative (FDVA)	Fonds d'intervention maritime (FIM)
Mayotte	Préfecture de Mayotte - Mission de coopération régionale Coopération régionale	Direction de la jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) → Contacter le DDVA	Direction de la mer sud océan Indien (DMSOI) Fonds d'intervention maritime
La Réunion	Préfecture de La Réunion - Mission de coopération régionale Coopération régionale	Direction de la jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) → Contacter le DDVA	Secrétariat d'Etat chargé de la mer (coordination nationale) AAP 2023 - Fonds d'intervention maritime
TAAF			

Rechercher des fonds auprès des établissements publics et des gestionnaires d'espaces naturels protégés

La **direction des Outre-mer (DOM) de l'OFB** agit à La Réunion, à Mayotte et dans les TAAF. Elle est représentée par une **délégation territoriale** qui coordonne et anime l'action de l'établissement dans l'océan Indien, dont le déploiement des appels à projets nationaux sur le territoire.

La DT pilote également l'attribution de financements au fil de l'eau, hors appels à projets, pour des actions biodiversité et des projets sur l'eau et l'assainissement.

Dans l'océan Indien, l'OFB est aussi représenté par une aire marine protégée en gestion : le **Parc naturel marin de Mayotte**. Il finance des projets locaux destinés à renforcer le lien entre la population et la biodiversité spécifiquement liées au lagon. Lancé chaque année depuis 10 ans, l'appel à projets pédagogiques « **Les P'tits Fundis du lagon** » s'adresse aux enseignants et à leurs élèves. Cet appel à projet permet aux élèves de découvrir le lagon par des animations en classe et en dehors sur des thématiques diverses (tortues, coraux, cétacés, etc.) Le Parc déploie également le dispositif « **Les ambassadeurs du lagon dans les villages** » pour financer des actions concrètes qui ciblent les habitants des villages mahorais, en favorisant un public adulte, autour des problématiques marines liées au patrimoine naturel, culturel, aux usages durables et à la pollution. [Consulter la fiche OFB](#)

L'OFB dans l'océan Indien

DT océan Indien : delegation.ocean-indien@ofb.gouv.fr

[L'OFB dans l'océan Indien | ofb.gouv.fr](#)

Le Parc naturel marin de Mayotte - OFB

Site web : parc-marin-mayotte.fr

→ [Je monte un projet](#)

Le **Parc national de La Réunion** est un établissement public au conseil d'administration indépendant et rattaché à l'OFB. C'est un espace protégé dont le cœur de Parc est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il trouve notamment sa vocation dans l'accompagnement des acteurs locaux dans différents domaines : appui à la recherche, à l'agriculture, écotourisme, éducation à l'environnement. Le Parc peut être amené parfois à financer des projets situés sur son territoire et qui correspondent avec ses objectifs et missions (prendre directement attache auprès du Parc). Le Parc est également un atout majeur dans l'accompagnement des acteurs sur son territoire, et notamment les communes ou intercommunalités qui souhaitent mettre en œuvre des Atlas de la Biodiversité Communale ([Consulter la fiche sur l'appel à projets ABC](#)). Sans s'accaparer les compétences des collectivités, il peut apporter de nombreuses connaissances techniques sur la faune et la flore des territoires.

Parc national de la Réunion

Site web : reunion-parcnational.fr

L'Office de l'eau Réunion (ODE), établissement public rattaché au Département de La Réunion, collecte les redevances « eau » qu'il reverse sous forme d'aides financières aux porteurs de projets mettant en place des actions de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Dans l'océan Indien, La Réunion possède un ODE depuis 2003 ; **la création de l'ODE Mayotte est en cours**, elle a été officiellement actée en octobre 2023.

[Consultez la fiche ODE](#)

Office de l'eau Réunion

Site web : eaureunion.fr

→ [Demande d'aide financière](#)

Les fonds de coopération internationale et fondations privées dans l'océan Indien

Le **programme Varuna**, financé par l'Agence française de développement (AFD) et piloté par Expertise France (EF), a pour objectif de contribuer à freiner l'érosion de la biodiversité du sud-ouest de l'océan Indien. Des soutiens financiers sont prévus pour soutenir les acteurs publics et les organisations de la société civile en Outre-mer.

[Consulter la fiche Varuna](#)



Paysage de Mayotte. Crédit : Romy Loublier

Expertise France - Groupe AFD

[Varuna, une ambition régionale pour la biodiversité | expertisefrance.fr](#)

Varuna

Site web : varuna-biodiversite.org

Le **programme PEW-Bertarelli** est une organisation à but non lucratif indépendante et non-gouvernementale qui intervient sur différents sujets dont la conservation des océans et des milieux terrestres. PEW peut financer des actions dans les TAAF via le projet « Héritage des Océans ».

The PEW charitable trusts

Site web : pewtrusts.org

→ [TAAF | PEW](#)

Les territoires français de l'océan Indien peuvent également être éligibles aux fonds proposés par **certaines fondations privées**. [Consulter la fiche sur les fondations privées.](#)



Paysage de La Réunion. Crédit : Romy Loublier

Les territoires des Antilles

La France compte quatre entités territoriales dans le bassin Antillais : la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Statuts administratifs

Du point de vue de l'Europe, la Martinique, la Guadeloupe et Saint-Martin sont des régions ultrapériphériques, des RUP : elles font partie intégrante de l'Union européenne et sont assujetties au droit communautaire au même titre que les autres régions européennes. Leur statut de RUP leur ouvre toutefois la possibilité d'un traitement différencié dans l'application du droit de l'Union. Par exemple, pour les subventions FEDER et FSE+, les RUP sont autorisées à un taux de cofinancement plus élevé que dans les régions hexagonales et peuvent bénéficier d'une allocation spéciale destinée à compenser les surcoûts liés à leur éloignement. **De son côté, Saint-Barthélemy est un PTOM (Pays et territoires d'outre-mer)**. Par ce statut, l'île ne fait pas partie du territoire de l'Union Européenne (UE) mais ses ressortissants sont considérés comme des citoyens européens. Les PTOM ne sont pas directement soumis au droit de l'UE mais ils bénéficient du statut *d'associés*, conçu pour favoriser leur développement économique et social.

A l'échelle de la France, la Martinique et la Guadeloupe sont des DROM, des Départements et

Régions d'Outre-mer. La Guadeloupe possède un Conseil départemental et un Conseil régional alors que la Martinique est une collectivité territoriale unique qui exerce les compétences dévolues aux départements et aux régions d'Outre-mer. Ces territoires n'entrent pas dans des catégories de collectivités distinctes de celles rencontrées en France hexagonale mais ils possèdent un statut dérogatoire : ils peuvent en effet adapter les lois et les règlements nationaux, et même y déroger, afin de tenir compte de leurs « caractéristiques et contraintes particulières » (art. 73 de la Constitution) dans certains domaines. **De leurs côtés, Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont un statut de collectivité d'Outre-mer (COM)**. Elles possèdent un régime de spécialité législative et d'autonomie.

A noter : L'île de Saint-Martin est partagée entre la France et les Pays-Bas où se côtoient quotidiennement deux systèmes monétaires, administratifs et institutionnels totalement différents. Saint-Martin est également la seule COM à faire partie intégrante de l'Union Européenne en tant que RUP.

Enjeux biodiversité

Les Antilles appartiennent à un « HotSpot » ou point chaud de la biodiversité mondiale. Ses îles abritent en effet de nombreuses espèces endémiques telles que le Solénoptère de Chalumeau un coléoptère de Saint-Martin, l'Anolis de Marie-Galante un lézard de Guadeloupe ou encore la Matoutou falaise, une mygale arboricole endémique de la Martinique. Mais ces territoires présentent une très importante

perte en habitats naturels. En Martinique, par exemple, **80 % des communautés coralliennes sont considérées comme dégradées** ; en Guadeloupe, 29 % des espèces animales et végétales sont considérées comme éteintes ou menacées. Si chacun des quatre territoires français du bassin possède sa propre identité et ses spécificités, les acteurs locaux peuvent collaborer autour de problématiques partagées.

Pour en savoir plus sur les enjeux biodiversité des territoires français des Antilles, rendez-vous sur le **Compteur de Biodiversité Outre-mer** (biodiversite-outre-mer.fr).

Quels sont les fonds mobilisables ?

Connaître l'éligibilité des territoires aux financements présentés dans ce guide

Faisant référence aux fiches présentées dans ce guide, le tableau ci-dessous rassemble les

fonds mobilisables dans les Antilles. Accédez directement aux fiches de chaque fonds grâce aux liens !

Sommaire des structures et fonds accessibles aux territoires français des Antilles	
Les fonds européens	Page 34
LIFE	Page 35
BEST	Page 38
FEDER-SE+	Page 41 (Hors Saint-Barthélemy)
INTERREG	Page 44 (Hors Saint-Barthélemy)
FEADER	Page 46 (Hors Saint-Barthélemy)
LEADER	Page 49 (Hors Saint-Barthélemy)
FEAMPA	Page 51 (Hors Saint-Barthélemy)
HORIZON EUROPE	Page 54
ERASMUS+	Page 56 (Hors Saint-Barthélemy)
Les fonds nationaux	Page 60
Les fonds des ministères	Page 61
Fonds Vert	Page 66
L'Office français de la biodiversité (OFB)	Page 70
Micro-projets TeMeUm - OFB	Page 74
Compagnonnages TeMeUm - OFB	Page 76
Atlas de la biodiversité communale - OFB	Page 78
Aires éducatives - OFB	Page 80
Les Offices de l'Eau	Page 83 (Hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy)

La coopération internationale et les fondations	Page 86
L'Agence française de développement (AFD)	Page 81
Programme Varuna - AFD	Page 89
Les fondations privées	Page 95

Rechercher des fonds du côté des administrations

Les représentants de l'Etat

En France, ce sont les préfets et les hauts commissaires qui incarnent et coordonnent l'action de l'Etat dans les différents territoires.

Dans les Antilles, l'Etat est représenté par les préfets de la Martinique et de Guadeloupe. Le préfet de la Martinique est également délégué du gouvernement pour l'Action de l'Etat en mer dans toutes les eaux sous juridiction française aux Antilles (DDGAEM, équivalent des préfets maritimes dans l'Hexagone). **A Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, cette représentation est assurée par un préfet délégué sous l'autorité du préfet de Guadeloupe. La création d'une préfecture de plein exercice à Saint-Martin a été annoncée en juillet 2023.**

Les services préfectoraux peuvent être responsables du déploiement local de programmes de financement nationaux. Ils peuvent aussi proposer des soutiens financiers sous formes d'appels à projets, de dotations, d'aides etc.

Préfecture de la Martinique

Site web : martinique.gouv.fr

→ [Horaires et coordonnées](#)

→ [Appels à projets](#)

Préfecture de Guadeloupe

Site web : guadeloupe.gouv.fr

→ [Horaires et coordonnées](#)

→ [Appels à projets](#)

Services de l'Etat à Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Site web : saint-barth-saint-martin.gouv.fr

→ [Contacts](#)

Les services de l'Etat

Sous l'autorité des préfets, les services déconcentrés de l'Etat œuvrent dans différents domaines de compétences, notamment l'environnement et l'écologie. Ils ont pour rôle d'assurer le lien entre l'administration centrale et les territoires. Ces services proposent notamment l'accompagnement des acteurs locaux sous forme d'appuis financiers, d'appels à projets ou d'expertises techniques.

Les services déconcentrés chargés des questions écologiques dans les Antilles françaises sont les Directions de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL). Les informations sont à explorer du côté de la DEAL Martinique et de la DEAL Guadeloupe. Une unité territoriale (UT) de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin de la DEAL Guadeloupe est installée à Saint-Martin.

DEAL Martinique

Site web : martinique.developpement-durable.gouv.fr

→ [Contacts](#)

DEAL Guadeloupe

Site web : guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr

→ [Adresses et implantations](#)

→ [Appels à projets](#)

Les **Directions de la Mer (DM)** sont les services déconcentrés du secrétariat d'Etat chargé de la Mer. Elles sont notamment chargées de conduire les politiques de l'Etat en matière de développement durable de la mer, de gestion des ressources marines et de régulation des activités maritimes. **Dans les Antilles, la DM de Guadeloupe et la DM de Martinique assurent ces missions.** Elles se chargent aussi du déploiement du **Fonds d'intervention maritime (FIM)**. [Consulter la fiche « Zoom sur les fonds des ministères »](#)

Direction de la Mer Martinique
[Informations et contacts | martinique.gouv.fr](#)

Direction de la Mer Guadeloupe
 Site web : [dm.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr](#)

Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales sont des structures administratives françaises, distinctes de l'administration de l'État, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis. Sont définies comme collectivités territoriales : les communes, les départements et régions (dont les cinq DROM d'outre-mer), les collectivités d'outre-mer (COM) et les collectivités à statut particulier. La Constitution permet aux territoires ultramarins de présenter des formes de gouvernance variées.

En Guadeloupe, les compétences des collectivités territoriales sont réparties entre la Région et le Département. La Région Guadeloupe agit pour l'amélioration du cadre de vie, notamment la préservation de la biodiversité, le développement durable et l'aménagement du territoire, mais aussi dans les domaines du développement économique, de l'enseignement et de la formation et de la culture, du sport et du patrimoine. Elle finance ou cofinance de nombreux appels à projets et développe des aides dans ses différents secteurs de compétence. La Région lance chaque année l'appel à projets « Un éco-projet pour ma Guadeloupe » qui vise notamment les domaines de l'éducation à l'environnement, de la biodiversité ou encore du patrimoine environnemental.

Le Conseil départemental de la Guadeloupe est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles ainsi que de la gestion des itinéraires de promenade et de randonnées. Afin de promouvoir les actions d'éducation à l'environnement, il apporte un soutien aux associations, aux collectivités territoriales et aux établissements scolaires.

Région Guadeloupe
 Site web : [regionguadeloupe.fr](#)
 → [Appels à projets](#)
 → [Guide des aides](#)

Département Guadeloupe
 Site web : [cg971.fr](#)
 → [Contacts](#)

La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) exerce toutes les compétences initialement attribuées au Département et à la Région, à savoir l'aménagement du territoire et le transport, le développement culturel, scientifique et sportif, la coopération régionale, la formation, le développement social et économique. Des appels à projets et aides sont déployés pour un large panel d'acteurs.

Collectivité Territoriale de Martinique
 Site web : [collectivitedemartinique.mq](#)
 → [Appels à projets](#)

La collectivité de Saint-Martin et la collectivité de Saint-Barthélemy lancent occasionnellement des appels à projets, notamment dans le cadre de la politique de la ville. Elles proposent aussi des aides pour les travaux d'aménagement et les entreprises.

Collectivité de Saint-Martin
 Site web : [com-saint-martin.fr](#)

Collectivité de Saint-Barthélemy
 Site web : [comstbarth.fr](#)

Les **communes et intercommunalités** des Antilles peuvent également proposer des soutiens financiers. Les renseignements sont à explorer localement.

Les relais locaux des programmes de financements de l'Etat

Deux lignes budgétaires de l'Etat concernent spécifiquement la biodiversité et/ou les Outre-mer: le BOP 113 et BOP 123. Localement, ce sont les services de l'Etat chargés des questions écologiques qui déploient ces budgets.

Les instances locales sont également chargées de déployer sur leur territoire d'autres fonds proposés par l'Etat, notamment :

- Les **Fonds de coopération régionale (FCR) Guadeloupe et Martinique**, qui vise à encourager les initiatives locales en matière

- de coopération avec l'Amérique latine et les Caraïbes ;
- **Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)** qui vise à soutenir le fonctionnement des associations, la formation des bénévoles, les projets innovants et les études. Chaque territoire possède une délégation départementale à la vie associative (DDVA);

- **Le Fonds d'intervention maritime (FIM)**, dont l'objectif est d'accompagner le développement durable des activités maritimes ;

Pour plus d'informations sur les fonds nationaux : [consulter la fiche « Zoom sur les fonds des Ministères »](#)

Le tableau ci-dessous indique les interlocuteurs locaux chargés du déploiement de ces fonds dans les territoires des Antilles.

NOM DU FONDS	Fonds de coopération régionale (FCR)	Fonds de vie associative (FDVA)	Fonds d'intervention maritime (FIM)
Martinique	Préfecture de Martinique - Bureau de la coopération régionale → Le FCR Martinique	Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) → Soutien à la vie associative → Contacter le DDVA Martinique	Secrétariat d'Etat chargé de la mer (coordination nationale) AAP 2023 - Fonds d'intervention maritime
Guadeloupe	Préfecture de Guadeloupe - Mission de coopération régionale → Le FCR Guadeloupe	Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) → Appel à projets FDVA → Contacter le DDVA Guadeloupe	
Saint-Martin et Saint-Barthélemy		→ <i>Contacter le référent jeunesse, sport et vie associative pour les îles du Nord de la DRAJES Guadeloupe</i>	

Rechercher des fonds auprès des établissements publics et des gestionnaires d'espaces naturels protégés

La **direction des Outre-mer (DOM) de l'OFB** agit en Guadeloupe, Martinique et Saint Martin, et peut intervenir à Saint-Barthélemy à la demande de la Collectivité. Elle est représentée par une **délégation territoriale** qui coordonne et anime l'action de l'établissement aux Antilles, dont le déploiement des appels à projets nationaux sur le territoire. La DT pilote également l'attribution de financements au fil de l'eau, hors appels à projets, pour des actions biodiversité et des projets sur l'eau et l'assainissement.

L'OFB aux Antilles est aussi représenté par 2 aires marines protégées en gestion qui sont amenées

à soutenir des projets : le Parc naturel marin de Martinique et le Sanctuaire Agoa.

Le **Parc naturel marin de Martinique** lance ponctuellement des appels à projets thématiques, en partenariat notamment avec les services de l'Etat (DEAL, DM...). Les interventions du parc naturel marin, en fonction des objectifs de son plan de gestion, et des partenariats possibles avec les acteurs territoriaux, concernent un large spectre de champs d'action, traduisant les thématiques d'action prioritaires sur le territoire, dans une logique intégrative des politiques publiques touchant aux enjeux marins. Une liste non limitative (notamment sujets émergents à prendre en compte) de thématiques d'interventions peut ainsi être tracée :

- Qualité de l'eau : déchets, plastiques, suivis et analyses, notamment en lien aux objectifs DCE
- Activités et usages : fréquentation, mouillages, pêche professionnelle et de loisir, ports et carénages
- Patrimoine naturel : connaissance des écosystèmes (en particulier habitats et espèces), gestion, protection et restauration
- Patrimoine culturel : paysages, sciences humaines et sociales, patrimoine maritime matériel et immatériel
- Mobilisation citoyenne : sensibilisation, EEDD (aires marines éducatives...), outils de communication et événements.

Le **Sanctuaire Agoa**, dédié aux mammifères marins, couvre toute la zone économique exclusive des Antilles françaises, dont les eaux territoriales de la Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Le Sanctuaire apporte un soutien financier aux initiatives et projets portés par les associations en lien avec la protection des mammifères marins de la Caraïbe. Les actions doivent permettre de limiter les interactions négatives entre les cétacés et les activités humaines, d'approfondir et de diffuser la connaissance mais aussi de favoriser la coopération entre les territoires. Les porteurs de projets sont invités à envoyer directement leur dossier de subvention au Sanctuaire. [Consultez la fiche OFB](#)

L'OFB aux Antilles

DT Antilles : tous.dt.antilles@ofb.gouv.fr
→ [L'OFB aux Antilles | ofb.gouv.fr](#)

Le Parc naturel marin de Martinique - OFB

Site web : parc-marin-martinique.fr
→ [Modalités et critères de concours financiers | ofb.gouv.fr](#)
Contact : parcmarin.martinique@ofb.gouv.fr

Le Sanctuaire Agoa - OFB

Site web : sanctuaire-agoa.fr
→ [Je recherche un financement](#)
Contact : sanctuaire.agoa@ofb.gouv.fr

En Guadeloupe, le **Parc national** (établissement public rattaché à l'OFB, au conseil d'administration indépendant) soutient lui aussi les acteurs locaux dans leurs initiatives. Des appels à projets peuvent être lancés pour des actions visant à l'amélioration des connaissances scientifiques et la diffusion de

ces connaissances (prioritairement pour les projets portés dans les zones cœur du Parc). L'appel à projets Laliwondaj vise les projets qui portent sur la protection et la valorisation des milieux naturels, la mise en valeur du patrimoine ou encore la pédagogie à l'environnement.

Parc national de Guadeloupe

Site web : guadeloupe-parcnational.fr
→ [Les appels à projets du Parc](#)

Les Offices de l'eau Martinique et Guadeloupe

(ODE), établissements publics rattachés aux collectivités, collectent les redevances « eau » qu'ils reversent sous forme d'aides financières aux porteurs de projets mettant en place des actions de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. [Consultez la fiche ODE](#)

Office de l'eau Martinique

Site web : eumartinique.fr
→ [Aides financières et redevances](#)

Office de l'eau Guadeloupe

Site web : eauguadeloupe.com
→ [Aides et redevances](#)

Les fonds de coopération internationale et fondations privées dans les Antilles

Le **CAR-SPAW** (Centre d'activités régional pour le protocole SPAW - Specially Protected Areas and Wildlife) est intégré à la DEAL Guadeloupe depuis 2018. Il met en œuvre des actions à l'échelle de la Grande Région Caraïbe dans le cadre de la Convention de Carthagène qui rassemble 26 États signataires, sous l'égide de l'ONU. Dédié aux espaces et espèces sauvages spécialement protégés de la Caraïbe, le CAR-SPAW soutient des organisations dédiées à la protection du patrimoine naturel au travers d'appels à projets périodiques.

CAR-SPAW

Site web : car-spaw-rac.org
→ [Appels à projets](#)

L'**Organisation des Etats de la Caraïbe orientale** (OECS ou OECS en anglais) est une organisation internationale et intergouvernementale dédiée

à l'harmonisation économique, l'intégration régionale et la coopération entre les onze Etats membres ou membres associés, dont la Martinique et la Guadeloupe. L'OECD développe des projets et des programmes de financements autour d'un certain nombre de thématiques, dont la biodiversité et l'environnement.

OECD
Site web : oecd.org

Les territoires français des Antilles peuvent également être éligibles aux fonds proposés par **certaines fondations privées**. [Consulter la fiche sur les fondations privées](#)



Paysage de Guadeloupe. Crédit : Romy Loublier



Paysage de Martinique. Crédit : Romy Loublier

La Guyane

Statuts administratifs

Du point de vue de l'Europe, la Guyane est une RUP : elle fait partie intégrante de l'Union européenne et est assujettie au droit communautaire au même titre que les autres régions européennes. Son statut de RUP lui ouvre toutefois la possibilité d'un traitement différencié dans l'application du droit de l'Union. Par exemple, pour les subventions FEDER et FSE+, les RUP sont autorisées à un taux de cofinancement plus élevé que dans les régions hexagonales et peuvent bénéficier d'une allocation spéciale destinée à compenser les surcoûts liés à leur éloignement.

A l'échelle de la France, la Guyane est un DROM, un Département et une Région d'Outre-mer. Le territoire est régi par une collectivité territoriale unique qui exerce les compétences dévolues aux départements et aux régions d'Outre-mer. La Guyane n'entre pas dans une catégorie de collectivités distincte de celles rencontrées dans l'hexagone mais elle possède un statut dérogatoire : un DROM peut en effet adapter les lois et les règlements nationaux, et même y déroger, afin de tenir compte de ses « caractéristiques et contraintes particulières » (art. 73 de la Constitution) dans certains domaines.

Enjeux biodiversité

Plus vaste territoire d'outre-mer français, et le seul non insulaire, la Guyane française est en majorité recouverte de forêts tropicales humides. Un joyau vert qui présente une biodiversité exceptionnelle. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : **un hectare de forêt peut abriter plus d'espèces qu'il n'y en a dans toute l'Europe continentale** ! Et en moyenne

159 nouvelles espèces y sont décrites chaque année. Bien que les milieux guyanais soient encore relativement préservés des activités humaines, certaines pressions, dont l'orpaillage, sont très préoccupantes. En Guyane, on estime à 11 % le taux d'espèces menacées ou éteintes.

Pour en savoir plus sur les enjeux biodiversité de Guyane, rendez-vous sur **le Compteur de Biodiversité Outre-mer** (biodiversite-outre-mer.fr).

Quels sont les fonds mobilisables ?

Connaître l'éligibilité du territoire aux financements présentés dans ce guide

Faisant référence aux fiches présentées dans ce guide, le tableau ci-dessous rassemble les fonds

mobilisables en Guyane. Accédez directement aux fiches de chaque fonds grâce aux liens !

Sommaire des structures et fonds accessibles aux territoires français des Antilles	
Les fonds européens	Page 34
LIFE	Page 35
BEST	Page 38
FEDER-SE+	Page 41
INTERREG	Page 44
FEADER	Page 46
LEADER	Page 49
FEAMPA	Page 51
HORIZON EUROPE	Page 54
ERASMUS+	Page 56
Les fonds nationaux	Page 60
Les fonds des ministères	Page 61
Fonds Vert	Page 66
L'Office français de la biodiversité (OFB)	Page 70
Micro-projets TeMeUm - OFB	Page 74
Compagnonnages TeMeUm - OFB	Page 76
Atlas de la biodiversité communale - OFB	Page 78
Aires éducatives - OFB	Page 80
L'Office de l'Eau	Page 83
La coopération internationale et les fondations	Page 86
L'Agence française de développement (AFD)	Page 81
Les fondations privées	Page 95

Rechercher des fonds auprès des administrations

Les représentants de l'Etat

En France, ce sont les préfets et les hauts commissaires qui incarnent et coordonnent l'action de l'Etat dans les différents territoires.

En Guyane, l'Etat est représenté par le préfet. La préfecture peut proposer des soutiens financiers sous différentes formes : appels à projets, dotations, aides etc.

Elle peut être également responsable du déploiement local de programmes de financement nationaux.

Préfecture de GuyaneSite web : guyane.gouv.fr→ [Appels à projets](#)**Les services de l'Etat**

Sous l'autorité des préfets, les services déconcentrés de l'Etat œuvrent dans différents domaines de compétences, notamment l'environnement et l'écologie. Ils ont pour rôle d'assurer le lien entre l'administration centrale et les territoires. Ces services proposent notamment l'accompagnement des acteurs locaux sous forme d'appuis financiers, d'appels à projets ou d'expertises techniques.

Le service déconcentré chargé des questions écologiques en Guyane est la Direction générale des territoires et de la mer (DGTM).

Créée en janvier 2020 suite à la réorganisation des services de l'État en Guyane et de la fusion des Directions de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), de la Direction de la Mer (DM) et enfin de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), la DGTM englobe et regroupe toutes leurs missions. Elle intervient dans les secteurs suivants : environnement, alimentation, agriculture, forêts, mer, fleuves, aménagement du territoire, logement et infrastructure des transports.

DGTMSite web : guyane.developpement-durable.gouv.fr→ [Appels à projets et candidatures](#)**Les collectivités territoriales**

Les collectivités territoriales sont des structures administratives françaises, distinctes de l'administration de l'État, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis. Sont définies comme collectivités territoriales : les communes, les départements et régions (dont les cinq DROM d'outre-mer), les collectivités d'outre-mer (COM) et les collectivités à statut particulier. La Constitution permet aux territoires ultramarins de présenter des formes de gouvernance variées.

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) exerce toutes les compétences initialement attribuées au Département et à la Région, notamment l'aménagement du territoire, le développement

durable, la culture, l'économie et l'innovation. La collectivité propose des appels à manifestation d'intérêt, ponctuellement sur des thématiques biodiversité. La CTG accompagne aussi les porteurs de projets qui souhaitent solliciter des financements européens grâce à la plateforme « europe-guyane.fr ».

Collectivité Territoriale de GuyaneSite web : ctguyane.fr

Par ailleurs, les **communes et intercommunalités** guyanaises peuvent également proposer des soutiens financiers. Les renseignements sont à explorer localement.

Les relais locaux des programmes de financements de l'Etat

Deux lignes budgétaires de l'Etat concernent spécifiquement la biodiversité et/ou les Outre-mer: le BOP 113 et BOP 123. Localement, ce sont les services de l'Etat chargés des questions écologiques qui déploient ces budgets.

Les instances locales sont également chargées de déployer sur leur territoire d'autres fonds proposés par l'Etat, notamment :

- Le **Fonds de coopération régionale (FCR)**, qui vise à encourager les initiatives locales en matière de coopération avec les pays voisins. La Guyane bénéficie d'une dotation annuelle moyenne de 100 000 à 150 000 euros. Le FCR Guyane est mis en œuvre sous la forme d'un appel à projets permanent. Les dossiers doivent être adressés à la préfecture de Guyane ;
- Le **Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)**, pour soutenir le fonctionnement des associations, la formation des bénévoles, les projets innovants et les études. Chaque territoire possède une délégation départementale à la vie associative (DDVA) ;
- Le **Fonds d'intervention maritime (FIM)**, dont l'objectif est d'accompagner le développement durable des activités maritimes ;

Pour plus d'informations sur les fonds nationaux : [consulter la fiche « Zoom sur les fonds des Ministères »](#)

Fonds de coopération régionale (FCR)
Préfecture de Guyane
[FCR | guyane.gouv.fr](http://guyane.gouv.fr)

Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)
 Plus d'informations sur guyane.gouv.fr
 → [Subventions FDVA 1 et FDVA 2](#)
 → [Appel à projets FDVA 2 : Fonctionnement ou Innovation](#)
 → [Contacter le DDVA](#)

Fonds d'intervention maritime (FIM)
Secrétariat d'Etat chargé de la mer (coordination nationale)
[Fonds d'intervention maritime : AAP 2023 | mer.gouv.fr](http://mer.gouv.fr)

Rechercher des fonds auprès des établissements publics et des gestionnaires d'espaces naturels protégés

La **direction des Outre-mer (DOM) de l'OFB** possède plusieurs implantations en Guyane. Elle est représentée par une **délégation territoriale** qui coordonne et anime l'action de l'établissement en Guyane, dont le déploiement des appels à projets nationaux sur le territoire. La DT pilote également l'attribution de financements au fil de l'eau, hors appels à projets, pour des actions biodiversité et des projets sur l'eau et l'assainissement. [Consultez la fiche OFB](#)

L'OFB en Guyane
 DT Guyane : mathieu.entraygues@ofb.gouv.fr
[L'OFB en Guyane | ofb.gouv.fr](http://ofb.gouv.fr)
 Site web de l'OFB Guyane : guyane.ofb.fr
 → [Mobilisation de la société | guyane.ofb.fr](#)

Le **Parc amazonien de Guyane (PAG)**, établissement public au conseil d'administration indépendant et rattaché à l'OFB, est le plus vaste parc national



Fromager de Saül. Crédit : Alice Bello

de France et de l'Union européenne (34 000km²). L'établissement organise chaque année, en 2 sessions, un appel à projet. Il permet d'apporter un soutien aux associations, écoles et bibliothèques qui portent et mettent en œuvre de petits projets, sur et en faveur des communes du Parc. Le montant alloué par projet peut aller jusqu'à 3 000 €, quelle que soit la thématique.

Les dossiers de candidature doivent porter sur l'une des 3 thématiques suivantes : 1-éducation à l'environnement et au développement durable, 2-activités pour la jeunesse et 3-transmission et valorisation des territoires.

Pour de plus amples renseignements, il convient de consulter le règlement de l'appel à projet sur le site internet du PAG.

Parc amazonien de Guyane
 Site web : parc-amazonien-guyane.fr
 → [Appel à projets](#)

L'Office de l'eau Guyane (ODE), établissement public local, collecte les redevances « eau » qu'il reverse sous forme d'aides financières aux porteurs de projets qui mettent en place des actions de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. [Consultez la fiche ODE](#)

Office de l'eau Guyane
 Site web : eauguyane.fr
 → [Aides financières](#)

Les fondations privées en Guyane

La Guyane peut être éligible aux fonds proposés par **certaines fondations privées**. [Consulter la fiche sur les fondations privées](#)



Crique Couacou. Crédit : Alice Bello

Saint-Pierre-et-Miquelon

Statuts administratifs

Du point de vue de l'Europe, Saint-Pierre-et-Miquelon est un PTOM (Pays et territoires d'outre-mer). Par ce statut, l'archipel ne fait pas partie du territoire de l'Union Européenne (UE) mais ses ressortissants sont considérés comme des citoyens européens. Les PTOM ne sont pas directement soumis au droit de l'UE mais ils bénéficient du

statut *d'associés*, conçu pour favoriser leur développement économique et social.

A l'échelle de la France, Saint-Pierre-et-Miquelon a le statut de COM, collectivité d'Outre-mer et possède un régime de spécialité législative et d'autonomie.

Enjeux biodiversité

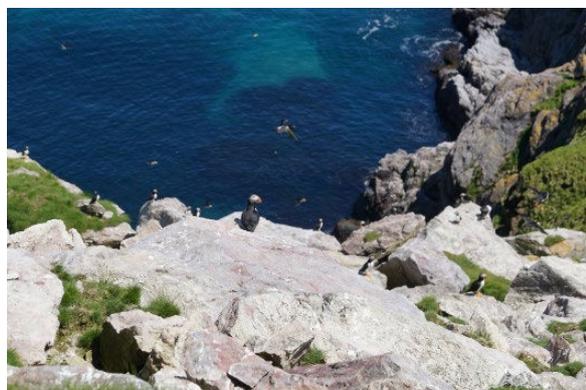
L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, est composé de trois îles principales : Saint-Pierre concentre 86 % des habitants de l'archipel, et les îles de Miquelon et Langlade sont reliées entre elles par un isthme de sable de 12 km. **La rencontre des eaux du courant froid du Labrador et des eaux chaudes du Gulf Stream favorise le développement d'écosystèmes remarquables.** Au titre de la France, l'archipel possède la seule forêt boréale. Au nord

de l'isthme se trouve une lagune remarquable pour la région d'environ 1 000 hectares appelée le Grand Barachois. Les préoccupations environnementales sont tournées vers l'impact de l'urbanisation, la régression de la forêt boréale du fait de la présence d'espèces introduites et de pathogènes, ainsi que vers la gestion de la pêche et de la chasse sur un territoire qui ne présente aucune aire protégée à ce jour.

Pour en savoir plus sur les enjeux biodiversité de Saint-Pierre-et-Miquelon, rendez-vous sur le **Compteur de Biodiversité Outre-mer** (biodiversite-outre-mer.fr).



Maisons colorées de Saint-Pierre-et-Miquelon. Crédit : Pierre Watremez, OFB



Macareux moine (*Fratercula arctica*), une espèce abondante à Saint-Pierre-et-Miquelon. Crédit : Pierre Watremez, OFB

Quels sont les fonds mobilisables ?

Connaître l'éligibilité du territoire aux financements présentés dans ce guide

Faisant référence aux fiches présentées dans ce guide, le tableau ci-dessous rassemble les fonds

mobilisables à Saint-Pierre-et-Miquelon. Accédez directement aux fiches de chaque fonds grâce aux liens !

Sommaire des structures et fonds accessibles aux territoires français des Antilles	
Les fonds européens	Page 34
LIFE	Page 35
BEST	Page 38
FEAMPA	Page 51
HORIZON EUROPE	Page 54
ERASMUS+	Page 56
Les fonds nationaux	Page 60
Les fonds des ministères	Page 61
Fonds Vert	Page 66
L'Office français de la biodiversité (OFB)	Page 70
Micro-projets TeMeUm - OFB	Page 74
Compagnonnages TeMeUm - OFB	Page 76
Atlas de la biodiversité communale - OFB	Page 78
Aires éducatives - OFB	Page 80
La coopération internationale et les fondations	Page 86

Rechercher des fonds auprès des administrations

Les représentants de l'Etat

En France, ce sont les préfets et les hauts commissaires qui incarnent et coordonnent l'action de l'Etat dans les différents territoires. **A Saint-Pierre-et-Miquelon, l'Etat est représenté par le préfet.** La préfecture peut proposer des soutiens financiers et coordonne le fonds vert.

Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon

Site web : saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr

Les services de l'Etat

Sous l'autorité des préfets, les services déconcentrés de l'Etat œuvrent dans différents domaines de compétences, notamment l'environnement et l'écologie. Ils ont pour rôle d'assurer le lien entre l'administration centrale et les territoires.

Le service déconcentré chargé des questions écologiques à Saint-Pierre-et-Miquelon est la Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer (DTAM). Créée en 2011 par la fusion de 3 directions, elle assure des missions dévolues aux directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), aux directions de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt (DAAF) et aux directions de la Mer (DM) présentes dans les autres départements et collectivités d'outre-mer .

A Saint Pierre et Miquelon, le service Agriculture, alimentation, eau et biodiversité (SAAEB) de la DTAM propose des appuis financiers sous le BOP113 (lien fiche zoom ministères) .

Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer (DTAM)

Site web : saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr
→ [Contacts](#)

La collectivité territoriale

Les collectivités territoriales sont des structures administratives françaises, distinctes de l'administration de l'État, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis .Sont définies comme collectivités territoriales : les communes, les départements et régions (dont les cinq DROM d'outre-mer), les collectivités d'outre-mer (COM) et les collectivités à statut particulier .La Constitution permet aux territoires ultramarins de présenter des formes de gouvernance variées .

En tant que COM, la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon est le relais de la politique territoriale .La Direction Générale des Services est chargée de la mise en œuvre de toutes les décisions prises par les élus .Actuellement, la collectivité finance annuellement les fédérations de pêcheurs et de chasseurs sur des ETP .

La collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon compte deux communes : Saint-Pierre et Miquelon-Langlade .Elles peuvent également proposer des soutiens financiers ponctuels (il n'y a pas de fond dédié) .Ainsi, par exemple, des contrats emploi dans le cadre de d'actions de protection de milieu dunaire ont pu être financés par le passé par la commune de Miquelon .Les renseignements sont à explorer localement .

Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon

Site web : spm-ct975.fr

Les relais locaux des programmes de financements de l'Etat

Deux lignes budgétaires de l'Etat concernent spécifiquement la biodiversité et/ou les Outre-mer: le BOP 113 et BOP 123 .Localement, ce sont les services de l'Etat chargés des questions écologiques qui déploient ces budgets .

Les instances locales sont également chargées de déployer sur leur territoire d'autres fonds proposés par l'Etat, notamment :

- **Le Fonds de coopération régionale (FCR),** qui vise à encourager les initiatives locales en matière de coopération avec les pays voisins . La coopération régionale entre Saint-Pierre et Miquelon et les provinces atlantiques canadiennes (PECA), formalisée par l'accord franco-canadien du 2 décembre 1994, s'organise autour de 8 thèmes notamment (i) l'étude du milieu marin en développant une coopération scientifique et en examinant les actions communes dans le domaine de l'aquaculture (ii) la préservation et valorisation du milieu naturel et la mise en valeur agricole (iii) ou encore le développement d'échanges dans le domaine sportif, culturel et éducatif . Des appels à projets sont lancés chaque année .
- **Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)** qui vise à soutenir le fonctionnement des associations, la formation des bénévoles, les projets innovants et les études .Chaque territoire possède une délégation départementale à la vie associative (DDVA);
- **Le Fonds d'intervention maritime (FIM),** dont l'objectif est d'accompagner le développement durable des activités maritimes ;

Pour plus d'informations sur les fonds nationaux : [consulter la fiche « Zoom sur les fonds des Ministères »](#)

Le tableau ci-dessous indique les interlocuteurs locaux chargés du déploiement de ces fonds à Saint-Pierre-et-Miquelon .

Fonds de coopération régionale (FCR)
Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon
[AAP 2023 | saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr](#)

Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)
Direction de la Cohésion Sociale, du Travail, de l'Emploi et de la Population (DCSTEP)
[Subvention aux associations](#)
→ [Contacter le DDVA](#)

Fonds d'intervention maritime (FIM)
Secrétariat d'Etat chargé de la mer (coordination nationale)
[AAP 2023 | mer.gouv.fr](#)

Rechercher des fonds auprès des établissements publics

La **direction des Outre-mer (DOM) de l'OFB** agit à Saint-Pierre-et-Miquelon par l'implantation de son service territorial. Il a notamment pour rôle de coordonner localement les appels à projets nationaux de l'OFB. Le service territorial peut également mobiliser des enveloppes hors appels à projets pour financer des actions au fil de l'eau, sur des projets en faveur de la biodiversité ou sur les infrastructures d'eau et d'assainissement.

[Consultez la fiche OFB](#)

L'OFB à Saint-Pierre-et-Miquelon

Service territorial : sd975@ofb.gouv.fr

[L'OFB à Saint-Pierre-et-Miquelon | ofb.gouv.fr](#)



Sterne arctique (*Sterna paradisaea*), Saint-Pierre-et-Miquelon. Crédit : Benjamin Guichard - Office français de la biodiversité



2

Fonds européens

Les fonds européens

Les fonds et les programmes européens qui peuvent financer des projets pour la biodiversité sont nombreux et il est important d'en connaître les caractéristiques afin de cibler celui qui correspondra le mieux au financement du projet identifié. Parmi eux, on distingue **ceux gérés directement par la Commission européenne et visant à un objectif spécifique**, dont le programme LIFE et son sous-programme BEST pour l'environnement, **et les fonds structurels, gérés au niveau régional** qui poursuivent un objectif de cohésion économique, sociale et territoriale dans lequel la protection de la nature a toute sa place.

La plateforme « [l'Europe s'engage en France](#) » est déclinée pour chaque RUP. Ces différents portails proposent des informations détaillées sur le déploiement local des fonds européens :

- Saint-Martin : europe-a-saint-martin.eu
- Martinique : www.europe-martinique.com
- Guadeloupe : www.europe-guadeloupe.fr
- Guyane : www.europe-guyane.fr
- La Réunion : www.reunioneurope.org
- Mayotte : europe-a-mayotte.fr

A noter : les programmes européens demandent un travail important de reporting et souvent, une avance de frais. Un paramètre à bien avoir en tête pour les jeunes et/ou petites structures.



Crédit : Freepik.com

LIFE

Objectifs

Le programme LIFE (Instrument Financier pour l'Environnement) vise à mettre en œuvre la politique européenne pour l'environnement et le climat. Il comporte 2 axes (environnement et action pour le climat) qui se divisent en 4 sous-programmes : nature et biodiversité, économie circulaire et qualité de vie, atténuation du changement climatique et adaptation, transition vers une énergie propre.

Il existe différents types de projets LIFE :

- Les projets standards (SAP) : ces projets traditionnels sont flexibles et permettent un choix de bénéficiaires et d'actions assez large, à condition qu'elles soient liées au projet
- Les projets stratégiques intégrés (SIP) et les projets stratégiques de protection de la nature (SNAP) qui visent la mise en œuvre à grande échelle (au moins régionale) de plans ou de stratégie entrant dans le cadre de la législation européenne pour le climat ou l'environnement
- Les petits projets destinés aux Outre-Mer (sous-programme BEST), qui font l'objet d'une fiche spécifique

Quelle que soit la thématique traitée, la spécificité du programme LIFE est la nécessité de montrer

la plus-value du projet déposé par rapport aux politiques européennes de l'environnement. En effet, le projet doit obligatoirement s'inscrire dans une des grandes politiques européennes en y faisant référence et en montrant l'impact du projet sur cette politique.

Les projets standards « Nature et Biodiversité » :

Les projets standards Nature et Biodiversité ont pour objectifs d'améliorer l'état de conservation des espèces ou des habitats (directives européennes ou liste rouge UICN) par des mesures de conservation ou de restauration (restauration d'habitats, création d'aires protégées, corridors écologiques...). Ils peuvent aussi viser la protection d'espèces ou la réduction de l'impact d'espèces exotiques envahissantes via des travaux d'infrastructures durs, ou de la sensibilisation des parties prenantes.. Les projets standards « Gouvernance de la Nature » doivent être en lien avec l'assurance du respect de la législation européenne et l'accès à la justice.

D'autres thématiques d'intérêt pour la biodiversité (air, eau, déchets, sol, bruit, produits chimiques, changement climatique, énergie propre) peuvent aussi être développées dans les autres sous-programmes.

Pour qui ?

LIFE est ouvert à tous les Etats membres de l'UE y compris les PTOM ce qui est une nouveauté de cette période de programmation, et à un certain nombre de pays non-UE listés [ici](#). Ce programme est accessible à toute entité légale, publique ou

privée : entreprises, associations, collectivité...Un projet LIFE peut être déposé par une seule entité ou par un consortium.

Infos clés

Budget (Période 2021-2017)	<p>5,4 milliards €</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nature et Biodiversité : 2,1 milliards € • Economie circulaire : 1,3 milliard € • Atténuation du changement climatique et adaptation : 947 millions € • Transition vers l'énergie propre : 997 millions € <p>Enveloppe minimum pour un projet : 1 million € avec une participation minimale de 500 000 € de l'UE.</p> <p>En moyenne, les projets ont une enveloppe entre 2 et 5 millions €. Le programme ne finance pas de grandes infrastructures (coût d'un élément dépassant 500 000 €).</p>
Taux de cofinancement	60 % Pour les projets ciblant exclusivement des espèces ou habitats prioritaires, il peut être porté à 75 % (ou à 67 % s'il cible à la fois des espèces ou habitats prioritaires et non prioritaires).
Durée des projets	En moyenne de 2 à 5 ans avec une période maximale de 10 ans.

Comment procéder ?

- Consulter le [portail LIFE de la Commission européenne \(ec.europa.eu\)](https://ec.europa.eu) pour voir si le projet s'inscrit bien dans les priorités du programme.
- Veiller à la publication de l'appel à propositions, sur ce portail, qui a lieu une fois par an, en général en mai-juin. Les candidatures comportent normalement deux phases (note de concept, puis dépôt du dossier complet après sélection de la note de concept).
- Déposer le dossier de façon entièrement dématérialisée, en ligne sur le portail du participant. Les projets doivent être rédigés en anglais. Un modèle standard de dossier est disponible [sur le site de la Commission européenne \(commission.europa.eu\)](https://commission.europa.eu), avec le [modèle d'annexe budgétaire](#) et le [modèle de formulaire de présentation des participants](#) (à télécharger).

Ressources

- [CINEA](https://cinea.ec.europa.eu), gestionnaire du programme LIFE sur la période 2021-2027 (cinea.ec.europa.eu) ressources actualisées (informations générales, appels à projets et assistance technique)
- Des [ressources sur le LIFE](https://enviropea.com) sont mises à disposition par Enviropea (enviropea.com)
- La [page LIFE](#) sur le site du Ministère chargé de l'écologie (MTECT) rassemble toutes les
- Les points de contact sont chargés de conduire des actions d'information sur le programme, de conseiller et d'assister les porteurs de projets français candidats à LIFE. Ils sont joignables à l'adresse : lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr

Bon à savoir

1. Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires fournit une assistance aux porteurs de projets. La demande d'assistance technique doit être déposée sur la base d'un dossier allégé ([en savoir plus sur le site du MTECT](#)). La préparation d'un dossier LIFE peut nécessiter un plein temps pendant plusieurs mois selon la complexité du projet.

2. Les activités de recherche ne sont pas la cible de LIFE mais du programme Horizon Europe. Il est cependant possible d'en intégrer marginalement en justifiant qu'elles alimentent concrètement les actions du projet.

Projet exemplaire

Projet LIFE Pétrels

L'objectif du projet est d'enrayer le déclin des pétrels endémiques de la Réunion, emblèmes de la valeur exceptionnelle de la biodiversité réunionnaise. Pour cela, l'équipe a travaillé sur différentes actions comme l'amélioration des connaissances et la recherche des colonies de pétrels noirs en utilisant des méthodes innovantes et démonstratives, ou la mise en place d'actions

de lutte contre les menaces des prédateurs introduits (chats et rats) en milieu naturel et contre la pollution lumineuse, qui seront transférables sur d'autres îles présentant les mêmes problématiques. Ce projet a duré 6 ans (2014-2020) et a été doté d'un budget de 3,1 millions d'euros avec une participation de l'Europe à 50 %

En savoir plus : <https://www.petrels.re/>



Pétrel de Barau ou « Taille-vent » (*Pterodroma barau*) dans son terrier. Crédit : Stéphane Di-Mauro - Office français de la biodiversité

BEST

Objectifs

L'initiative BEST (Biodiversity Ecosystem Services in Territories), désormais intégrée au programme LIFE, a été mise en place par la CE pour **financer des projets de conservation de la biodiversité, de restauration des écosystèmes et d'utilisation durable des services écosystémiques**, y compris les approches écosystémiques de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation.

Son objectif global est de lutter contre la perte de biodiversité dans les RUP et les PTOM européens.

Les projets pourront couvrir un large panel d'action, dont :

- La conservation de la biodiversité (amélioration du statut d'une espèce ou d'un habitat, cartographie d'habitats, gestion ou gouvernance d'aires protégées, espèces exotiques envahissantes,
- L'utilisation durable des services écosystémiques (continuité écologique des

écosystèmes, bonnes pratiques agricoles ou de pêche, valorisation économique de la biodiversité, savoir-faire autochtone, etc.)

- L'action climatique (restauration des écosystèmes, plantation d'espèces endémiques, conservation, solutions fondées sur la nature, adaptation de la gestion des ressources)
- La mise en œuvre d'outils (outils d'évaluation de la gouvernance, de la gestion, de la planification ou de la restauration, sensibilisation des citoyens, formations, soutien aux acteurs locaux pour protéger et gérer les services écosystémiques, etc.)

L'achat de terrain, les actions de recherche fondamentale, ou les projets répliquants de précédents projets BEST dans la même zone ne sont pas éligibles (les projets peuvent en revanche se baser sur l'existant pour proposer une évolution ou un approfondissement).

Pour qui ?

Le fond BEST est accessible à toute entité légale, publique ou privée, dans **les RUP, et les PTOM** de l'UE : collectivités, entreprises, associations...

Infos clés

Budget (période 2022-2030)	22 millions € dont environ 15 M€ pour les outre-mer français
Taux de cofinancement	95 % maximum pour des subventions de 100 000 € maximum
Durée	De 18 à 36 mois

Comment procéder ?

D'ici 2030, 4 appels à projets en deux phases seront lancés environ tous les un an et demi, à compter du 4^{ème} trimestre 2023. Les informations (calendrier, guide du participant, etc.) sont disponibles sur le site du programme. Le dernier appel à projet devrait être lancé au second trimestre 2027.

Les projets seront évalués par des comités régionaux correspondant aux grandes régions du programme (Antilles, Pacifique, Amazonie, océan Indien, St-Pierre-et-Miquelon, Macaronésie, Groenland). Le comité français de l'UICN est

chargé du déploiement du fonds BEST sur les territoires du Pacifique. L'Office français de la Biodiversité ([consulter la fiche OFB](#)) se charge des territoires français de la façade Atlantique et de l'océan Indien.

Des ateliers pour se former au montage de projets BEST seront organisés à l'échelon régional suite à la parution de l'appel à projet : avant la première phase de dépôt des notes de concept puis avant la seconde phase de dépôt des propositions complètes (pour les notes de concept ayant été retenues).

Ressources

Toutes les informations sur le [BESTLIFE2030](#) sont disponibles sur le site web dédié : bestlife2030.org

Bon à savoir

BEST est un sous-programme de LIFE. Il fait l'objet d'une gestion spécifique car il est coordonné par un consortium formé de l'UICN, des comités français et néerlandais de l'UICN et de l'OFB. Il garde cependant des similarités avec le programme LIFE :

- Nécessité d'obtention de résultats directs concrets en termes d'avantages pour la conservation
- Une attention doit être portée à la communication (visibilité de l'UE)
- Les synergies et les complémentarités entre les projets LIFE existants et les projets environnementaux des fonds structurels sont fortement encouragées
- Il est important de se baser sur les politiques de l'UE et sur les politiques nationales (telles que les stratégies biodiversité)

Projet exemplaire

BEST Plant'Aksyon « Restauration de la végétation littorale »

Ce projet avait pour objectif de restaurer le couvert végétal de plusieurs plages guadeloupéennes. Né d'un partenariat entre la ville de Saint-François et l'ONF, cette opération s'est appuyée sur le dispositif des aires éducatives, via l'installation de 3 pépinières dans les 3 écoles de la ville impliquées dans la démarche. Il a ainsi permis la formation des élèves à la culture des plantes, et la sensibilisation du grand public sur le

rôle de la végétation indigène du bord de mer pour l'atténuation de l'érosion littorale et pour garantir la ponte des tortues marines. 740 plantes de 21 espèces indigènes ont été replantées dont 304 plantes produites directement par les élèves dans leurs pépinières, avec un taux de survie de 78 % fin 2022. Ce projet a duré 17 mois (juillet 2021-décembre 2022) et a été doté d'un budget de 35 775 € financé à 100 % par l'Europe.



Etat de l'enclos en juillet 2021. Crédit : Jérémy DELOLME, Saint-François



Etat de l'enclos en juillet 2023. Crédit : Julien LORTHIOS, OFB

FEDER-FSE+

Objectifs

Le FEDER et le FSE+ sont des instruments financiers qui s'inscrivent dans la politique de cohésion de l'UE, dont le but est le **développement économique, social, démocratique et environnemental** des différents territoires de l'Union tout en réduisant les inégalités entre les régions. **Le FEDER est le fonds structurel le plus important par son budget et également le plus large dans ses domaines d'intervention** : compétitivité des entreprises, environnement, recherche, innovation, numérique, transports.. Les objectifs principaux du FSE+ sont l'emploi, l'éducation et l'inclusion sociale. Chaque région dispose d'une enveloppe dédiée et élabore un programme opérationnel qui décline les priorités régionales sur la base d'un cadre européen.

La période 2021-2027 est ainsi concentrée sur 5 grandes orientations stratégiques (OS) établies au niveau européen.

L'orientation stratégique (OS2) « une Europe plus verte » encourage une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, une économie circulaire, une adaptation au changement climatique, une prévention et une gestion des risques. Dans cette orientation stratégique, certaines mesures ont pour objectifs de :

- Renforcer l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes (OS 2.4)
- Soutenir des mesures en faveur d'une gestion durable des ressources, de l'eau et son accès permanent aux populations (OS 2.5)
- Préserver la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution (OS 2.7)

Pour qui ?

Seuls les RUP sont éligibles aux fonds structurels. Les bénéficiaires éligibles peuvent être tout type de structures : organismes publics, entreprises, associations, autorités locales et régionales, universités et centres de recherche, centres de formation...

Les autorités régionales élaborent des programmes régionaux qui ne sont pas encore finalisés. A Saint-

Martin, (Saint-Barthélemy n'étant pas éligible en raison de son statut de PTOM) et à Mayotte l'Etat conserve, en tant qu'autorité de gestion, l'intégralité de l'enveloppe financière qui sera allouée au territoire, mais avec une implication très forte de la collectivité territoriale de Saint-Martin et du conseil départemental de Mayotte dans les choix stratégiques de programmation.

Infos clés

Budget période 2021-2027	FEDER à 200 milliards € FSE+ à 88 milliards €
Taux de cofinancement (RUP)	Jusqu'à 70 %
Durée	De 1 à 3 ans en moyenne

Comment procéder ?

Dans la plupart des cas, le dépôt des projets se fait tout au long de l'année auprès du service instructeur. Parfois, des appels à projets peuvent être publiés sur le site Internet des collectivités qui sont autorités de gestion.

- Aller sur le site « L'Europe s'engage » de la région concernée ([Liste des liens disponible page 34](#))
- Identifier et remplir le formulaire correspondant à votre demande d'aide, en

vous aidant de la notice technique explicative correspondante. Le formulaire est en 3 parties :

- L'identification du demandeur d'aide (SIRET, statut juridique, droit public/droit privé, ...)
- Explication du projet et de sa valeur ajoutée pour la région et pour l'Europe
- Budget et plan de financement du projet
- Rester en contact avec l'autorité de gestion

Ressources

Les informations sur le FEDER sont disponibles pour chaque région sur les plateformes « L'Europe s'engage en [...] » ([www.europe-en-\[nom RUP\].eu](http://www.europe-en-[nom RUP].eu)). [La liste des liens pour chaque région est disponible en page 34.](#)

Bon à savoir

Il faut être en mesure d'avancer les fonds pour son projet en attendant le versement des fonds FEDER ou FSE+ qui ne sont pas, sauf cas exceptionnels, versés en début de projet.

Par ailleurs, il faut assurer la visibilité de l'aide européenne et respecter certains critères de communication pour la promotion du projet.

Enfin, il est nécessaire de tenir une comptabilité qui identifie clairement les dépenses liées au projet afin d'assurer une traçabilité des fonds qui ont été versés et leur affectation à la réalisation des opérations.

Projet exemplaire

Suivi, conservation et valorisation des tortues marines sur l'archipel guadeloupéen

Les tortues marines sont particulièrement exposées aux menaces de pollution et de braconnage. Les Fonds européens ont permis à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (devenu OFB en 2020) d'agir concrètement pour la protection de cette espèce en Guadeloupe, en associant tous les acteurs du territoire à ce projet : grand public, professionnels et scientifiques. Afin de mener à bien ce projet, il a fallu tout d'abord engager un processus de structuration du « réseau tortue marine ». Tous les acteurs qui pouvaient potentiellement contribuer au sauvetage des tortues ont été mobilisés. Il a aussi été nécessaire d'améliorer les connaissances relatives à cette espèce et à son mode de vie. Ce projet comprenait également un volet « sensibilisation », qui visait à protéger les tortues marines dans le futur. Ce projet a duré 14 mois (janvier 2009 à mars 2010) et a été doté d'un

budget de 147 693 € dont 64 624 € financé par le FEDER.

En savoir plus : [Conservation des tortues marines | europe-guadeloupe.fr](http://conservation-des-tortues-marines.europe-guadeloupe.fr)

Atelier chantier d'insertion pour l'entretien et la restauration de la continuité hydraulique de zones humides en Martinique

L'objectif de ce projet était de promouvoir l'inclusion sociale en organisant des chantiers d'insertion pour entretenir et restaurer des zones humides sur les sites de Ducos, Rivière-Salée, les Trois-Ilets et Schoelcher en Martinique. Le budget de ce projet était de 842 140 €, financé en partie par le FSE.

En savoir plus : [Continuité hydraulique | pnr-martinique.com](http://continuite-hydraulique.pnr-martinique.com)

Interreg (FEDER)

Objectifs

Le programme INTERREG est le programme européen pour la coopération territoriale, il s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion de l'UE et est financé à ce titre par le FEDER. Ce sont donc les 5 mêmes objectifs stratégiques (OS) du FEDER qui guident également l'action d'INTERREG avec un accent sur la coopération entre les territoires.

Il est divisé en 4 volets couvrant la coopération transfrontalière (A), transnationale (B), interrégionale (C), et avec les régions ultrapériphériques (D). **Les Outre-mer sont uniquement concernés par le volet Interreg D** : coopération des régions ultrapériphériques entre elles et avec les pays tiers, pays partenaires ou PTOM voisins, ou avec des organisations d'intégration et de coopération régionales :

Nom du programme	Contribution FEDER (en €)	Zones géographiques	Autorité de gestion
Interreg D-Coopération faisant intervenir les RUP			
Interreg VI-D Océan indien	62 252 459 €	La Réunion, Mayotte	La Réunion
Interreg VI-D Caraïbes	67 895 832 €	Guadeloupe, Saint-Martin, Martinique, Guyane	Guadeloupe
Interreg VI-D Amazonie	18 899 049 €	Guyane	Guyane
Interreg VI-D Canal du Mozambique	10 228 777 €	Mayotte, La Réunion	Mayotte

Il finance notamment :

- Des actions de développement économique et social, dans un but d'harmonisation transfrontalière
- Des actions de partage des bonnes pratiques ou d'innovation pour la gestion environnementale
- Selon les régions impliquées, des actions de coopération sur différents sujets jugés prioritaires : transition digitale, inclusion sociale, développement d'un secteur économique spécifique..

Infos clés

Budget période 2021-2027	Environ 8 à 9 milliards €
Taux de cofinancement	Peut aller jusqu'à 85 %. Chaque programme à ses propres règles avec des taux de cofinancement distincts.
Durée	2 à 3 ans

Comment procéder ?

Pour savoir précisément à quels programmes son territoire est éligible, consulter la [carte Interreg](#) (interreg.eu) proposée par la Commission. Le menu à droite permet de sélectionner son département

et de visualiser l'ensemble des programmes auxquels il est éligible, avec des liens vers les sites de ceux-ci.

Ressources

- Chaque zone du programme dispose de son site internet sur lequel on peut trouver son PO, les versions provisoires pour le moment, et les appels à projets:
 - **La Réunion** : [Interreg VI 2021-2027 | regionreunion.com](#)
 - **Antilles** : [Interreg Caraïbes | interreg-caraibes.eu](#)
 - **Guyane** : [Interreg Amazonie | europe-guyane.fr](#)
- Mayotte : Interreg Canal du Mozambique (site web à venir sur le domaine <https://interreg-canalmozambique.com>)
- Sur le site [L'Europe s'engage en France](#) (europe-en-france.gouv.fr), des fiches sont disponibles pour chaque zone, celles de la période 2021-2027 ne sont pas disponibles pour le moment
- La CE dispose d'une page sur la [politique de cohésion](#) (ec.europa.eu), dont le [programme Interreg](#)

Bon à savoir

Pour chaque espace, une autorité de gestion est désignée, souvent un Conseil départemental ou régional appartenant à l'espace (par exemple, la région La Réunion est autorité de gestion du programme Interreg Océan Indien).

L'autorité de gestion est chargée de définir, en concertation avec l'ensemble des territoires concernés, un Programme Opérationnel (PO), soit les priorités d'investissement sur 7 ans, sur la base du règlement FEDER.

Elle assure également la gestion des fonds et la mise en œuvre du programme : c'est donc de cette autorité de gestion qu'il faut se rapprocher.

Chacun des programmes a un processus de sélection propre : en général, un appel à propositions est ouvert chaque année, mais le dépôt peut parfois se faire au fil de l'eau. Les appels sont disponibles sur les différents sites des sous-programmes.

Projet exemplaire

Indian Ocean Sea Turtle, INTERREG Océan Indien, 2018-2020

L'Ouest de l'Océan indien est l'un des principaux sites de reproduction et de ponte des tortues marines vertes (*Chelonia mydas*) et imbriquées (*Eretmochelys imbricata*) dans le monde. Le projet a permis de déployer 10 balises et 5 stations de réception dans différents sites d'études, avec

pour objectif de mettre en place une nouvelle génération de balises à faible coût et open source et de créer un observatoire régional pour suivre les déplacements des tortues marines. Le budget du projet était de 666 481 € dont 566 509 € de FEDER.

En savoir plus : [Projet pIOT & IOT | archimer.ifremer.fr](#)

FEADER

Objectifs

La politique agricole commune est, depuis 50 ans, la principale politique commune de l'UE.

Elle s'appuie sur 2 piliers, financés par 2 fonds :

- Le Fond européen de garantie (FEAGA) qui finance le soutien aux marchés agricoles et aux revenus (paiements directs aux agriculteurs)
- **Le Fond européen agricole pour le développement rural (FEADER)** qui finance la contribution de l'UE au développement rural. Le FEADER est donc le 2e pilier de la PAC et a pour objectif de **rendre l'agriculture et les espaces ruraux de l'UE plus « verts » et plus durables.**

Chaque Etat-membre propose à la CE un Plan Stratégique national unique afin de répondre aux priorités du pays, tout en respectant les 9 Objectifs Spécifiques (OS) définis par la CE.

3 objectifs spécifiques concernent plus spécifiquement le domaine environnemental :

- OS D : Action en matière de changement climatique
- OS E : Gestion durable des ressources
- OS F : Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages

Dans cet OS F, la mesure 73.04 a vocation à soutenir des actions de préservation ou de restauration du patrimoine naturel et forestier afin de permettre l'entretien ou la préservation de sites remarquables, notamment forestiers, de permettre

le maintien ou le développement d'infrastructures écologiques favorables à la biodiversité.

Ainsi, dans des sites remarquables ou présentant un intérêt écologique majeur, les actions suivantes de préservation ou de restauration du patrimoine peuvent être éligibles :

- meilleure connaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité
- confortement d'espèces rares et/ou menacées
- lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- préservation ou la restauration de sites remarquables ou présentant un intérêt écologique majeur (aires protégées, mangroves, habitats d'espèces menacées et/ou protégées..)
- mise en œuvre des trames vertes et bleues (création de corridors, plantation de ripisylves...)
- investissements non productifs qui valorisent l'accueil du public en zone forestière

Dans les RUP, l'intervention permet également de financer la **mise en place de systèmes agro-forestiers** par éclaircissement de forêts pour la mise en place de cultures sous couvert forestier et des opérations de défriche dans des parcelles forestières en vue de la mise en place de systèmes agro-forestiers.

D'autres interventions participent également à la restauration de la biodiversité (de façon indirecte) telles que la mesure 73.06 Protection des forêts contre les incendies (« Infrastructure de défense, de prévention des risques forestiers, de mobilisation des bois, et de mise en valeur de la forêt dans sa dimension multifonctionnelle »).

Pour qui ?

Seuls les RUP sont éligibles au FEADER. Les mesures suivantes ont été déclinées (ou non) par les autorités régionales (ou par l'Etat pour

Saint Martin et Mayotte) dans leurs programmes régionaux :

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint Martin
73.04	X	X	X	X	X	
73.06	X	X	X	X		

Les bénéficiaires peuvent être des personnes physiques, groupe de personnes physiques ou personne morale publique ou privée et leurs regroupements, propriétaires des forêts ou terrains

sur lesquels s'appliqueront les actions, ou leur représentant dûment habilité pour intervenir pour leur compte.

Infos clés

Budget période 2021-2027	14 milliards € pour le FEADER
Taux de cofinancement (RUP)	Jusqu'à 70 %
Durée	De 1 à 3 ans en moyenne

Comment procéder ?

Le FEADER est géré par l'Etat et les autorités régionales. Dans la plupart des cas, le dépôt des projets se fait tout au long de l'année auprès du service instructeur. Parfois, des appels à projets peuvent être publiés sur le site Internet des collectivités qui sont autorité de gestion et sont les interlocuteurs des porteurs de projets.

- Aller sur le site « L'Europe s'engage » de la région concernée ([Liste des liens disponible page 34](#))
- Identifier et remplir le formulaire correspondant à votre demande d'aide, en

vous aidant de la notice technique explicative correspondante. Le formulaire est en 3 parties :

- L'identification du demandeur d'aide (SIRET, statut juridique, droit public/droit privé...)
- Explication du projet et de sa valeur ajoutée pour la région et pour l'Europe
- Budget et plan de financement du projet
- Rester en contact avec l'autorité de gestion

Ressources

Les informations sur le FEADER sont disponibles pour chaque région sur les plateformes « L'Europe s'engage en [...] » ([www.europe-en-\[nom RUP\].eu](http://www.europe-en-[nom RUP].eu)). [La liste des liens pour chaque région est disponible en page 34.](#)

Bon à savoir

Il faut être en mesure d'avancer les fonds pour son projet en attendant le versement des fonds FEADER qui ne sont pas, sauf cas exceptionnels, versés en début de projet.

Par ailleurs, il faut assurer la visibilité de l'aide européenne et respecter certains critères de communication pour la promotion du projet.

Enfin, il est nécessaire de tenir une comptabilité qui identifie clairement les dépenses liées au projet afin d'assurer une traçabilité des fonds qui ont été versés et leur affectation à la réalisation des opérations.

Projet exemplaire

Etude et travaux de boisement de protection du Barrage de Gaschet

Le barrage de Gaschet à Petit-Canal, propriété du Conseil Général, s'étend sur une longueur d'environ 4 kilomètres et couvre une superficie en eau d'une centaine d'hectares. C'est le plus grand plan d'eau douce de la Guadeloupe, il vise à assurer l'irrigation et l'alimentation en eau du Nord Grande-Terre. Certains espaces du barrage nécessitaient des travaux de reboisements afin de protéger la ressource en eau et de maintenir la biodiversité du territoire concerné. Les enjeux étaient d'ordre

écologique (préservation et amélioration de l'état des eaux, maintien de la diversité biologique) et social (amélioration de la qualité paysagère, préservation de la qualité du cadre de vie). Afin d'atteindre les objectifs, le projet s'est déroulé en 2 phases. La réalisation d'une étude a permis de procéder à l'analyse écologique et sociale de la zone puis des travaux de boisement ont été mis en œuvre avec la création d'espaces boisés multifonctionnels pour la protection de l'avifaune, des aménagements cynégétiques et l'accueil du public. Le projet a été doté d'un budget de 267 387 € dont 213 909,60 € (80 %) de FEADER.

LEADER

Objectifs

Le programme LEADER, financé par le FEADER, est une méthode participative que l'UE a retenue pour mettre en œuvre sa politique de développement rural.

Par une stratégie de développement territorial intégré se traduisant par une gouvernance locale et la complémentarité avec les politiques publiques, LEADER contribue à relever les défis liés aux transitions (économique, sociale, démographique, écologique et numérique) qui impactent directement les territoires ruraux et périurbains et pour lesquels il convient de soutenir le développement de réponses qui existent en leur sein. **LEADER s'entend comme le développement local mené par les acteurs locaux.**

Les territoires qui souhaitent développer une stratégie LEADER sont sélectionnés par les autorités régionales de gestion des fonds européens, à l'issue d'une consultation par « appel à projets ».

Les territoires retenus se voient allouer une enveloppe de FEADER destinée à soutenir des projets innovants. Ils mettent ensuite en place un Groupe d'action locale (GAL) qui assure l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets mais aussi l'animation et l'évaluation du programme.

Pour qui ?

Les bénéficiaires de ce programme sont les porteurs de projet privés (entrepreneurs, associations, groupements...) ou publics (communes, communauté de communes, organismes associés).

Infos clés

Budget période 2021-2027	5 % minimum de l'enveloppe FEADER des régions doit être consacré à Leader
Taux de cofinancement (RUP)	Jusqu'à 70 %
Durée	1 an en moyenne

Comment procéder

L'approche LEADER est pilotée par un Groupe d'Action Locale, le GAL. Il est nécessaire d'être situé sur un territoire « LEADER ». Pour voir si

votre projet est éligible, il suffira alors ensuite de contacter le GAL de votre territoire.

Ressources

Se rapprocher des [réseaux ruraux régionaux](http://reseaurural.fr) (reseaurural.fr) pour avoir les contacts des structures locales en charge de l'animation du programme.

Plus d'informations sur le programme : leaderfrance.fr

Bon à savoir

Les fiches actions déclinant la stratégie de développement local LEADER du GAL précisent les taux d'aide applicables, ainsi que les planchers et

plafonds d'aide publique ou de dépenses éligibles, le cas échéant. Le taux maximum d'aide publique est de 100 %.

Projet exemplaire

« Maoré a dit » de Mayotte Nature Environnement (MNE)

La fédération Mayotte Nature Environnement, qui regroupe des associations environnementales mahoraises, a lancé une grande campagne de sensibilisation environnementale globalisée. Elle raconte, à travers un conte traditionnel, l'histoire de l'île, d'un passé indéfini, à l'arrivée du progrès technique, économique et social et les conséquences pour Mayotte. Il raconte aussi, au travers des séquences thématiques, la prise de conscience par l'intervention de

personnages emblématiques (réels ou imaginaires) de la nécessité de changer de comportement. Le programme a financé sur un an la campagne de lancement ainsi que la conception et diffusion d'une bande animée, 3 campagnes d'affichage publicitaire classiques et numériques, et la diffusion de spots à la radio et à la télévision sur 3 campagnes. Le projet a été doté d'un budget de 74 358,06 € dont 64 614,78 € de LEADER (projet financé à l'échelle des 3 GALs).

En savoir plus : [Mayotte a dit](http://Mayotte.a.dit) | leader-mayotte.yt



Crédit : Brigitte Ramis

FEAMPA

Objectifs

Le FEAMPA est l'instrument financier de la politique commune de la pêche. Récemment, des objectifs de préservation des ressources halieutiques et des écosystèmes marins et côtiers ont été ajoutés.

Un programme opérationnel national a été établi dont **2 priorités concernent plus particulièrement les projets de préservation de la biodiversité** :

- Priorité 1 : Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques aquatiques
- Priorité 2 : Renforcer la gouvernance internationale des océans et faire en sorte que les mers et les océans soient sûrs, sécurisés, propres et gérés de manière durable

Dans la priorité 1, l'objectif spécifique 6 (OS1.6) doit **contribuer à la protection et restauration des écosystèmes aquatiques**. Dans la priorité 4, l'objectif spécifique 1 (OS4.1) doit renforcer la **gestion durable des mers et des océans** par la promotion des connaissances du milieu marin.

L'OS1.6 répond aux objectifs de protection et de restauration de la nature en promouvant la restauration des écosystèmes aquatiques, la gestion et le suivi du réseau d'aires marines protégées et la recherche en faveur de la protection des écosystèmes, afin d'atteindre le bon état écologique des écosystèmes marins et de lutter contre les pollutions et déchets.

Pour qui ?

Seuls les RUP sont éligibles. Les bénéficiaires peuvent être tous types de structures : organismes publics, entreprises, associations, autorités locales et régionales, universités et centres de recherche,

centres de formation.. travaillant dans le milieu de la pêche ou de l'aquaculture ainsi que les populations côtières.

Infos clés

Budget période 2021-2027	5,4 milliards € Enveloppe pour la France : 600 000 €
Taux de cofinancement	Jusqu'à 70 %
Durée	De 1 à 3 ans en moyenne

Comment procéder ?

Dans la plupart des cas, le dépôt des projets se fait soit tout au long de l'année auprès du service instructeur soit en répondant à un appel à projets :

- Aller sur le site L'Europe s'engage de la région concernée ([Liste des liens disponible page 34](#))
 - Identifier et remplir le formulaire correspondant à votre demande d'aide, en vous aidant de la notice technique explicative
- L'identification du demandeur d'aide (SIRET, statut juridique, droit public/droit privé, etc.)
 - Explication du projet et de sa valeur ajoutée pour la région et pour l'Europe
 - Budget et plan de financement du projet
- Rester en contact avec l'autorité de gestion

correspondante. Le formulaire est en 3 parties :

Ressources

Pour la période 2021-2028, les mesures **nationales** sont instruites par les Ministères (en charge de la mer, de la pêche, de l'aquaculture, et de l'écologie), par le Secrétariat Général de la mer avec pour certaines mesures l'appui de FranceAgriMer (FAM).

Les mesures **régionales** sont instruites par les services des autorités régionales. Les informations de chaque mesure seront disponibles sur le site de [L'Europe en France](#) (europe-en-france.gouv.fr).

Bon à savoir

Il faut être en mesure d'avancer les fonds pour son projet en attendant le versement des fonds FEAMPA qui ne sont pas, sauf cas exceptionnels, versés en début de projet.

Par ailleurs, il faut assurer la visibilité de l'aide européenne et respecter certains critères de communication pour la promotion du projet.

Enfin, il est nécessaire de tenir une comptabilité qui identifie clairement les dépenses liées au projet afin d'assurer une traçabilité des fonds qui ont été versés et leur affectation à la réalisation des opérations.

Projet exemplaire

PALICA : Pêcheries Actives pour la Limitation des Interactions et des Captures Accidentelles

Le projet PALICA a été porté par WWF France, en partenariat avec CRPMEM Guyane et le CNRS de 2020 à 2022. Les captures accidentelles désignent les espèces qui n'ont pas de valeur commerciale mais qui sont pêchées tout de même de façon involontaire. En Guyane, des espèces sont particulièrement concernées et menacées par

ce phénomène, notamment les tortues marines et le dauphin de Guyane. PALICA a permis une consultation auprès des fileyeurs Guyanais afin de comprendre les modalités de ces captures accidentelles, les possibilités de les réduire et la mise en pratique de ces solutions. Basés sur les recommandations des pêcheurs, des tests de filets expérimentaux ont été mis en place afin de vérifier si la mortalité de ces espèces emblématiques pouvait être évitée. Ce projet a été doté d'un budget de 733 311,49 €.



Test des flotteurs rouges. Crédit : WWF

HORIZON EUROPE

Objectifs

Horizon Europe est le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation, qui a pris la suite d'Horizon 2020.

Ses 4 objectifs généraux sont : renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'UE, stimuler sa compétitivité, y compris celle de son industrie, concrétiser les priorités politiques stratégiques de

l'Union, contribuer à répondre aux problématiques mondiales, dont les objectifs du développement durable.

Ce programme présente un très large panel d'appels à projets et de possibilités de financement, avec généralement un caractère multi-pays.

Pour qui ?

Le programme est ouvert aux Etats membres, y compris RUP et PTOM, ainsi qu'aux pays associés à Horizon Europe. Les organisations internationales sont également éligibles.

Les projets Horizon doivent compter au moins trois partenaires issus de trois pays différents. Dans les faits, les consortiums sont généralement beaucoup plus importants.

Infos clés

Budget période 2021-2027

95,5 milliards €
 - Pilier 1 : excellence scientifique (projets de recherche fondamentale) à 25 milliards €
 - Pilier 2 : problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne à 53,5 milliards €
 - Pilier 3 : Europe innovante à 13,6 milliards €
 - Pilier 4 : (pilier transversal pour élargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche) à 3,4 milliards €

Taux de cofinancement

Projet RIA : 100 %
 Projet IA : 100 % pour les ONG et 70 % pour les autres structures
 Projet CSA : 100 %

Durée

Projet RIA : 36 à 48 mois
 Projet IA : 30 à 36 mois
 Projet CSA : 12 à 30 mois

* Projets type « research and innovation action » (RIA)
 * Projets type « innovation action » (IA)
 * Projets type « coordination and support action » (CSA)

Comment procéder ?

Le dépôt des projets est entièrement dématérialisé et se fait en ligne sur le portail du participant. Les projets doivent être rédigés en anglais. La procédure est en une ou deux étapes en fonction des appels.

Le taux de succès est de 12 % à l'échelle européenne (17 % en France mais on note une faible participation).

Ressources

- Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation assure l'animation du programme en France, à travers notamment un réseau de **Points de Contacts Nationaux** (PCN) qui informent, sensibilisent, conseillent et appuient les porteurs de projets. Le PCN bio-environnement assuré par l'ADEME met à disposition une [feuille de contact](#) (horizon-europe.gouv.fr)
- La Commission organise chaque année en été les [Journée d'information Horizon Europe](#) (research-and-innovation.ec.europa.eu) à l'attention des porteurs de projet.
- L'ensemble des calendriers des appels et des programmes de travail est [disponible sur le site Horizon Europe](#) (horizon-europe.gouv.fr).

Bon à savoir

Les critères d'excellence scientifique, de prise en compte de l'impact et de la qualité de la mise en œuvre sont importants, ainsi que les 2 concepts suivants : la science ouverte et l'accès aux résultats et aux données de recherches, l'approche multi-acteurs qui requiert une co-construction et une appropriation des résultats et de l'innovation par les acteurs de terrain.

D'autres éléments transverses sont attendus ou valorisés dans tous les projets Horizon Europe : égalité des genres, éthique et intégrité, sciences humaines et sociales, innovation sociale, respect de la taxonomie verte.

Projet exemplaire

Projet FORWARD RUP : comment renforcer les capacités d'innovation des RUP

L'objectif de FORWARD RUP est de renforcer la capacité des 9 RUP de l'UE à s'insérer dans les programmations européennes dans les secteurs de la recherche et de l'innovation. En effet, les dossiers d'appels à projets sont complexes et découragent les acteurs à y répondre. L'éloignement des centres de décisions ne favorise pas ou peu les capacités à agir. FORWARD permet de créer une synergie entre les RUP, leur permettant de sortir de l'isolement imposé

par leur éloignement les unes des autres. Afin d'atteindre les objectifs fixés, le projet a mis en place plusieurs actions phares : la réalisation d'une cartographie des acteurs de la recherche et de l'innovation des 9 RUP de l'UE, la conception d'une méthodologie de déploiement de l'innovation sur ces territoires et sa diffusion, et des rencontres entre les acteurs de l'innovation et de la recherche des différentes RUP pour faciliter les réponses aux dispositifs européens. Ce projet a duré 3 ans (2019-2022) avec un budget de 4,3 millions d'euros financé à 100 % par l'Europe.

ERASMUS+

Objectifs

ERASMUS+ est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

Ce programme offre la possibilité de séjourner (études, stages) à l'étranger à tous les étudiants, stagiaires, élèves, apprentis.. Il permet également aux organisations de travailler dans le cadre de partenariats européens ou internationaux afin de partager les savoir-faire et d'innover dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.

ERASMUS+ a 3 priorités horizontales qui doivent être prises en compte dans tous les projets :

- Inclusion et diversité
- Transformation numérique
- Environnement et lutte contre le changement climatique : une attention particulière est accordée au développement rural (agriculture durable, gestion des ressources naturelles, protection des sols), avec une priorité aux projets visant à renforcer les compétences dans divers secteurs liés à la durabilité environnementale

Ce programme présente donc des potentialités pour la biodiversité et l'environnement.

Il fonctionne de manière sectorielle, c'est-à-dire qu'avant de choisir son projet, il est nécessaire de se positionner dans un des secteurs (enseignement scolaire, enseignement supérieur, enseignement et formation professionnelle, éducation des adultes, jeunesse ou sport).

Le programme est ensuite divisé en 3 grands piliers d'actions nommés « action clé ». [L'action clé numéro 2](#) traite de la coopération entre organisations et institutions. Peuvent y être déposés des projets qui développent des compétences dans les divers secteurs liés à la durabilité, qui élaborent des stratégies et des méthodologies en matière de compétences sectorielles vertes et qui expérimentent des pratiques innovantes pour préparer les différents acteurs à devenir des acteurs du changement.

Une des nouveautés du programme concerne des partenariats à petite échelle/simplifiés qui sont des plus petites subventions, d'une durée plus courte, avec une simplification des exigences administratives afin d'atteindre des organisations locales, des nouveaux venus dans le programme et des organisations moins expérimentées.

Pour qui ?

Le programme est ouvert à tous les États membres, y compris les RUP et PTOM, ainsi qu'aux États tiers associés au programme Erasmus+. Il est ouvert à

tous les publics et domaines de l'éducation et de la formation, formelle ou non formelle.

Infos clés

Budget période 2021-2027	26,5 milliards € environ
Taux de cofinancement	Variable selon chaque appel, entre 70 % et 100 % des dépenses éligibles
Durée	De 1 à 3 ans en moyenne

Ressources

Au niveau national, le programme est géré par la Commission européenne qui s'appuie sur des agences nationales pour la mise en œuvre des actions déconcentrées du programme : **l'Agence éducation & formation** (agence.erasmusplus.fr) et **l'Agence jeunesse & sport** (erasmusplus-jeunesse.fr).

Les actions centralisées sont gérées par **l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture** (EACEA) de la Commission Européenne (eacea.ec.europa.eu)

Bon à savoir

- La plateforme **MonProjetErasmus+** apporte toutes les informations nécessaires pour déposer une demande de subvention : monprojet.erasmusplus.fr
- Deux plateformes produisent entre autres du matériel de soutien et faciliteront l'échange de

pratiques et de politiques éducatives efficaces en matière d'environnement et de durabilité : [eTwinning](#) pour les enseignants, et [EPALE](#) pour l'éducation et la formation des adultes en Europe.

Projet exemplaire

Conservation du héron strié endémique de Tahiti

Afin de conserver le héron strié, de nombreuses actions ont été réalisées : le soutien de réalisation d'un recensement quasi exhaustif à Tahiti pour avoir une connaissance précise de l'état de la population, l'aide à la définition des zones d'intérêt élevé pour la conservation de cette sous-espèce, la

conduite d'une mission dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'introduction du héron strié sur les îles de Huahine et de Raiatea. Ce projet a duré 1 an et demi (2017-2018) et a reçu une contribution de l'UE à hauteur de 20 216 €.

En savoir plus : [Conservation du héron à dos vert tahitien | erasmus-plus.ec.europa.eu](https://conservation-du-heeron-a-dos-vert-tahitien|erasmus-plus.ec.europa.eu)



3

Fonds nationaux

Les fonds nationaux

Les pouvoirs publics et organismes institutionnels proposent un grand nombre de financements sous différentes formes : appels à projets, programmes d'intervention, fonds publics ou encore dispositifs de redistribution de redevance.

Certains fonds sont spécifiquement dédiés à l'Outre-mer et/ou à la biodiversité. D'autres concernent des thématiques plus larges ou des zones géographiques plus étendues, mais il est intéressant d'identifier également ces sources de financement auxquels peuvent prétendre les

porteurs de projets ultramarins pour leurs projets en faveur de la biodiversité.

Cette rubrique propose un zoom sur les principaux interlocuteurs nationaux : les ministères, l'Office français de la biodiversité et les Office de l'eau.

Des fiches « fonds » sont également proposées afin de présenter plus en détails certains dispositifs de financement sur lesquelles les candidatures ultramarines sont tout particulièrement attendues.



Crédit : Magali Combes

Zoom sur les fonds des Ministères

Structures et objectifs

Les crédits de l'Etat sont répartis entre les différents Ministères qui ont chacun en charge le pilotage de **programmes** destinés à mettre en œuvre une ou plusieurs actions définies . Chaque programme est associé à des objectifs précis, avec des résultats attendus faisant l'objet d'une évaluation .Les **budgets opérationnels de programme (BOP)** regroupent la part des crédits d'un programme mise à la disposition d'un responsable identifié pour un périmètre d'activité (une partie des actions du programme par exemple) ou pour un territoire (une région, un département .), de manière à rapprocher la gestion des crédits du terrain .

Deux BOP ciblent le financement de projets en faveur de la biodiversité et/ou en Outre-mer :

- le **BOP 113 « Paysage, Eau et Biodiversité »** qui dépend du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT)
- le **BOP 123 « Condition de Vie Outre-mer »** qui dépend du Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (MIOM)

Il est également possible de mobiliser d'autres types de fonds des ministères, même lorsque leurs objectifs ne ciblent pas directement la biodiversité et les Outre-mer. C'est le cas par exemple des fonds visant à soutenir la coopération régionale, les associations ou encore les domaines de l'agriculture et de la mer .Ces fonds sont portés par différents ministères et déployés localement par les services de l'Etat en Outre-mer .

Quels sont les fonds mobilisables ?

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT)

Le **BOP 113, « Paysages, Eau et Biodiversité »,** finance de très nombreuses opérations, réparties dans les thématiques environnementales suivantes :

- Préservation des sites et des paysages
- Gestion des milieux et biodiversité
- Protection, gestion et connaissance des espaces marins
- Mesures territoriales dans le domaine de l'eau et des ressources minérales
- Espaces protégés
- Natura 2000
- Connaissance, contrôle, expertise, préservation des espèces

Certaines lignes budgétaires sont déjà fléchées pour des dotations annuelles de structures, telles que les réserves naturelles nationales ou les conservatoires botaniques nationaux .

Pour mobiliser les subventions ce programme, il convient pour un porteur de projet de contacter le service de l'Etat chargé des questions écologiques (DEAL, DGTM, DTAM etc.) du territoire où doivent être réalisées les actions envisagées. Les contacts des services de l'État sont détaillés dans les rubriques par entrée géographique.

Le « **fonds vert** » est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires .Annoncé le 27 août 2022 par la première ministre et effectif depuis le début janvier 2023, ce dispositif inédit est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets ([consulter la fiche Fonds Vert](#))

Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (MIOM)

Le **BOP 123 « Conditions de vie outre-mer »** rassemble les crédits des politiques publiques en faveur de l'amélioration des conditions de vie dans les Outre-mer. Le programme intervient dans de nombreux domaines, allant de la planification du territoire, de l'urbanisme (Eco-cités) jusqu'à la gestion de l'eau potable et la préservation des ressources naturelles. Certaines fiches-actions du programme 123 portent sur la reconquête de la biodiversité et la préservation des milieux naturels. Ce programme s'inscrit dans le CCT : le Contrat de Convergence et de Transformation (ancien CPER - Contrat de Plan Etat-Région). **De même que pour le BOP 113, il convient pour un porteur de projet de contacter le service de l'Etat chargé des questions écologiques (DEAL, DGTM, DTAM etc.) du territoire où doivent être réalisées les actions envisagées.**

Par ailleurs, le MIOM et le MTECT coordonnent **l'Initiative Française sur les Récifs Coralliens (IFRECOR)** dont l'objectif est la protection et la gestion durable des récifs coralliens. L'initiative travaille notamment à l'établissement d'un réseau de surveillance des récifs et au développement d'actions de conservation par le biais de programmations quinquennales. L'IFRECOR, en partenariat avec la Fondation de la Mer, pilote **SOS Corail, une plateforme de mécénat et de financement participatif** dont la vocation est de financer des programmes de protection des récifs coralliens, mangroves, et herbiers portés

par les acteurs locaux des territoires d'Outre-mer français. Ce dispositif vient en support du plan national d'actions pour la protection des récifs coralliens des Outre-mer français adopté en 2019. Il est soutenu financièrement par le MIOM et le MTECT : pour chaque don déposé, les ministères doublent la mise initiale.

Ifreco

Site web : ifreco.fr

→ [Nous contacter](#)

→ **Contact** : contact@ifreco.fr

SOS Corail

Site web : soscorail.org

→ **Contact** : info@soscorail.org

[Consulter la fiche sur les fondations privées](#)

Ministère de la Culture (MC)

Alimenté par les crédits de l'Etat via le ministère de la culture, le **Fonds de coopération régionale (FCR)** vise à encourager les initiatives locales en matière de coopération. Géré par la mission diplomatique des Préfectures dans les territoires, le FCR fonctionne par appels à projets. Bien que la biodiversité ne soit pas une priorité du FCR, les projets dans ce domaine sont toujours éligibles. La présence d'un partenaire étranger est obligatoire afin que l'opération ait le caractère d'une véritable coopération (attention, la participation de ce partenaire étranger doit être réelle !).

Territoire	FCR - Interlocuteurs locaux et liens utiles
Mayotte	Préfet et président du CG976 - Coopération Régionale mayotte.gouv.fr
La Réunion	Mission diplomatique de la préfecture - FCR océan Indien reunion.gouv.fr
Martinique	Préfecture de Martinique - FCR Martinique martinique.gouv.fr
Guadeloupe	Préfecture de Guadeloupe SGAR/PGAE - FCR Guadeloupe guadeloupe.gouv.fr
Guyane	Préfecture de Guyane - FCR Guyane guyane.gouv.fr
Saint-Pierre-et-Miquelon	Préfecture de St-Pierre-et-Miquelon - Coopération régionale saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr

Secrétariat d'Etat chargé de la Mer (SGMer)

Le **Fonds d'intervention maritime (FIM)**, financé par le ministère de la mer, a pour objectif d'accompagner le développement

durable des activités liées à la mer. Des appels à projets s'ouvrent pour financer des dépenses d'investissement, des études ou des interventions ponctuelles.

+ d'infos sur [le site du SGMer \(mer.gouv.fr\)](http://mer.gouv.fr)

Territoire	FIM - Interlocuteurs locaux et liens utiles
océan Indien	Direction de la mer sud océan Indien - FIM dm sud-ocean-indien.developpement-durable.gouv.fr
Martinique	Direction de la mer de Martinique - DM martinique.gouv.fr
Guadeloupe	Direction de la Mer de la Guadeloupe - Contacts DM dm.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr
Saint-Martin et Saint-Barthélemy	Direction de la Mer de la Guadeloupe - Unité Territoriale Saint-Martin et Saint-Barthélemy - Contacts DM dm.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr
Guyane	Direction de la mer de Guyane - Contacts DM dm.guyane.developpement-durable.gouv.fr
Polynésie française	Service des affaires maritimes (SAM) - FIM 2022 sam.polynesie-francaise.developpement-durable.gouv.fr
Nouvelle-Calédonie	Direction des Affaires maritimes (DAM) - FIM 2022 dam.gouv.nc
Wallis-et-Futuna	Préfecture - Service des Affaires maritimes, Ports, Phares et Balises (SAMPPB) Coordonnées du SAMPPB wallis-et-futuna.gouv.fr

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)

Financé par des crédits du Ministère des Affaires Étrangères, le **Fonds de coopération économique, sociale et culturelle**, dit « **Fonds Pacifique** » a pour

vocation de soutenir des actions de coopération régionales impliquant a minima un des territoires français du Pacifique. Des demandes de subvention peuvent être déposées dans le cadre d'appels à projets.

Territoire	Fonds Pacifique - Interlocuteurs locaux et liens utiles
Polynésie française	Haut-Commissariat de Polynésie française Le Fonds Pacifique polynesie-francaise.pref.gouv.fr
Nouvelle-Calédonie	Haut-Commissariat de Nouvelle-Calédonie Fonds Pacifique nouvelle-caledonie.gouv.fr
Wallis-et-Futuna	Préfecture des îles de Wallis-et-Futuna Fonds Pacifique wallis-et-futuna.gouv.fr

Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse (MENJ)

Dans les territoires ultramarins, les représentants de l'Etat déploient localement le **Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)**, financé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ce fonds a pour vocation de financer la formation des bénévoles et dirigeants associatifs, de contribuer financièrement aux charges de fonctionnement des associations et de

soutenir la mise en œuvre de nouveaux projets ou activités.

Des appels à projets sont lancés annuellement dans chaque territoire : ils sont coordonnés localement par les services de l'Etat qui dépendent du MENJ (DRJSCS, DRAJES ou équivalent local). Il est également possible de se renseigner auprès de la délégation départementale à la vie associative (DDVA) du rectorat de son territoire.

→ [+ d'infos sur le FDVA \(associations.gouv.fr\)](#)

Territoire	FDVA - Interlocuteurs locaux et liens utiles
Polynésie française	Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) → Les aides financières service-public.fr → DDVA Polynésie française lannuaire.service-public.fr
Nouvelle-Calédonie	Haut-Commissariat → FDVA nouvelle-caledonie.gouv.fr → DDVA Nouvelle-Calédonie lannuaire.service-public.fr
Wallis-et-Futuna	Service territorial de la Jeunesse et des Sports (STJS) → DDVA Wallis-et-Futuna lannuaire.service-public.fr
Mayotte	DRJSCS → DDVA Mayotte lannuaire.service-public.fr
La Réunion	DRJSCS → Délégation à la vie association ac-reunion.fr → DDVA La Réunion lannuaire.service-public.fr
Martinique	DRAJES → DDVA Martinique lannuaire.service-public.fr
Guadeloupe	DRAJES → Appel à projets FDVA ac-guadeloupe.fr → DDVA Guadeloupe lannuaire.service-public.fr
Guyane	DRJSCS → DDVA Guyane lannuaire.service-public.fr
Saint-Pierre-et-Miquelon	Direction de la Cohésion Sociale, du Travail, de l'Emploi et de la Population (DCSTEP) → Pôle Vie Associative saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr → DDVA Saint-Pierre-et-Miquelon lannuaire.service-public.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA)

Dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation, il est intéressant de souligner que certains programmes de financements intègrent un objectif (souvent indirect) de préservation de la biodiversité.

Dans le cadre de **programmes nationaux pour l'alimentation (PNA)**, des appels à projets sont lancés chaque année et peuvent intégrer une dimension environnementale notamment pour la valorisation des modes de production agroécologiques incluant la préservation de l'eau et des sols, de la biodiversité et des paysages ainsi que l'atténuation et l'adaptation au

changement climatique. [Programme national pour l'alimentation 2019-2023 | agriculture.gouv.fr](#)

A citer également, le plan **Ecophyto** qui vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en France tout en maintenant une agriculture économiquement performante. Le plan prévoit

des financements dans le cadre d'appels à projets nationaux publiés par l'Office français de la biodiversité (OFB). [Consulter la fiche OFB](#)

[AAP national Ecophyto | professionnels.ofb.fr](#)

Bon à savoir

Le MTECT propose un service en ligne, la plateforme [Aides-territoires](#), un moteur de recherche qui aide les porteurs à construire leur projet et à trouver les aides financières adaptées ! [Consulter la fiche Aides-territoires](#).

A noter également, le déploiement d'une **offre en ingénierie publique** disponible pour les Outre-mer :

Le **Cerema**, établissement public relevant du MTECT, accompagne l'Etat et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.

L'établissement est implanté en Guyane, à La Réunion et à Mayotte et peut intervenir sur l'ensemble des territoires ultramarins. [Le Cerema en Outre-mer | cerema.fr](#)

L'**agence nationale de la cohésion des territoires, l'ANCT**, assure un rôle de «fabrique à projets» pour permettre aux collectivités (communes, EPCI, départements etc) de mener à bien leurs actions. Elle facilite la mise en œuvre des projets de territoire et peut également répondre à des besoins plus spécifiques.

[Retours d'expérience en outre-mer | agence-cohesion-territoires.gouv.fr](#)

Fonds vert

Objectifs

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, ou fonds vert lancé en janvier 2023, est un dispositif inédit destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Le fonds évolue dès 2024.

En 2023, 13 mesures thématiques ont été mises en place et concernent : la rénovation énergétique des bâtiments publics, des parcs de luminaires, le soutien au tri à la source et la valorisation des biodéchets, la protection des bâtiments contre les vents cycloniques, le covoiturage, le recyclage foncier, les zones à faibles émissions, les milieux aquatiques et inondations (renforcement des aides apportées par les PAPI), la renaturation des villes, la prévention des risques d'incendies et de végétation, le recul du trait de côte, et l'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB 2030).

Une 14^e mesure thématique a été mise en place pour financer de l'appui à l'ingénierie avec une enveloppe spécifique dédiée. Seules les collectivités et leurs groupements sont éligibles. Cet accompagnement en ingénierie doit se faire par le financement de prestations d'ingénierie d'animation et de planification. Si les besoins en ingénierie sont directement liés à des études ou diagnostics préalables à un projet (déjà mâturé), il n'est pas nécessaire de mobiliser cette mesure spécifique, l'ingénierie sera financée dans le cadre de la mesure thématique concernée.

Dès 2024, l'ensemble de ces mesures sont reconduites à l'exception de la mesure qui concerne l'accompagnement de la SNB. Cette dernière est transférée sur un autre fonds (dont le nom devrait être "fonds biodiversité"), lancé au 1^{er} janvier 2024. En parallèle, deux nouvelles mesures sont associées au fonds vert, soit 15 mesures au total.

NB : ci-après, un focus est proposé sur le dispositif d'accompagnement de la SNB tel que défini en 2023. A noter cependant que des projets en faveur de la biodiversité peuvent être présentés dans certains autres mesures du fonds vert (solutions d'adaptation aux changements climatiques...)

Les projets présentés au titre de « L'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 » (transféré a priori sur le fonds biodiversité dès 2024) doivent permettre de réduire les pressions sur la biodiversité et de la restaurer sur l'ensemble du territoire.

Sont ainsi éligibles les projets suivants - liste non exhaustive :

- **Mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP)** pour augmenter le nombre d'aires protégées/zones de protection forte et la surface des aires protégées/zones de protection forte existantes.
- **Protection des espèces** : protection des insectes pollinisateurs (pour augmenter de manière significative le linéaire de dépendances vertes pour contribuer au doublement des surfaces des sites favorables aux insectes pollinisateurs) et plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées
- **Réduction des pressions** : lutte contre les espèces exotiques envahissantes (en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires, mise en œuvre de 150 opérations coup de poing en 2023, dont 1/3 des opérations dans les territoires ultra-marins), dépollution dont lutte contre les plastiques, macro-déchets et retrait des navires abandonnés
- **Restauration écologique** : rétablir les continuités écologiques (résorption de la moitié des points noirs prioritaires identifiés par chaque région d'ici 2030), démultiplier les mouillages écologiques pour restaurer les fonds marins, préserver les sols forestiers, s'appuyer sur la démarche paysagère pour mener des actions de préservation de la biodiversité

Le fonds est destiné à financer ou cofinancer des subventions d'animation, d'ingénierie et d'études préalables à la conception des projets ainsi que leur évaluation dans le temps et des subventions d'investissements permettant la mise en œuvre concrète des solutions identifiées.

Pour qui ?

La mesure concerne la France hexagonale et les territoires ultramarins. La mesure bénéficie aux COM, s'agissant d'une aide de l'État pour la transition écologique, indépendamment des compétences propres de chaque COM.

Les porteurs de projet éligibles à la mesure thématique « Accompagnement de la SNB 2030 » étaient, en 2023, les collectivités territoriales et groupements de collectivités, les établissements publics locaux, les établissements publics de l'Etat ou groupements d'intérêt public,

les associations ou fondations, en particulier gestionnaires d'aires protégées, les structures professionnelles gestionnaires d'aires protégées (exemples : fédérations régionales des chasseurs, comités des pêches maritimes et des élevages marins ou comités de la conchyliculture etc.), les gestionnaires et propriétaires forestiers, les gestionnaires d'infrastructures de transport y compris les services de l'Etat, pour le rétablissement des continuités écologiques en tant que gestionnaire d'infrastructure, les entreprises privées, et les gestionnaires de ports. Cette liste sera confirmée dès 2024 dans le cadre du fonds *biodiversité*.

Infos clés

Budget (crédit déconcentré aux préfets)	En 2023 : 2 milliards d'euros Dès 2024 : 2,5 milliards d'euros
Période de mise en œuvre	2023-2027
Montant de cofinancement	Le montant de cofinancement est déterminé pour chaque opération en tenant compte de l'impact écologique du projet, de la capacité de contribution financière des porteurs de projet et de l'exemplarité du projet. Le fonds sera, si nécessaire, cumulable avec les autres dotations de l'Etat, avec un minimum de 20 % de financement par le porteur de projet, sauf cas exceptionnel. Les règles propres à chaque fonds européen s'appliquent par ailleurs (régime des aides d'Etat).

Comment procéder ?

- Se connecter à la plateforme [plateforme Aides-Territoires](#) pour prendre connaissance des 15 mesures mises en place.
- Déposer son projet au fil de l'eau sur plateforme unique de dépôt Démarches simplifiées, accessible depuis la [plateforme Aides-Territoires](#) sur laquelle devront être saisies les demandes d'aide (l'exécution du projet ne peut commencer avant que le dossier de demande ne soit déposé sur la plateforme Démarches Simplifiées, sauf urgence avérée). Ouverture au 1er janvier 2024.
- L'instruction est assurée par les services déconcentrés de l'Etat en Outre-mer (sélection des projets retenus, détermination du montant de la subvention attribuée)

Ressources

Pour toute demande de renseignement concernant les mesures du fonds vert, consultez le site internet départemental de l'Etat de votre département : [www.\[nom-du-département\].gouv.fr](http://www.[nom-du-département].gouv.fr)

Tous les contacts des directions et services de l'Etat des Outre-mer sont détaillés dans la rubrique par entrée géographique de ce guide.

[Consulter la circulaire relative au déploiement du Fonds vert | legifrance.gouv.fr](#)

- [Le fonds vert en 2024 | aides-territoires](#)
- [Zoom sur la thématique "Accompagner la SNB" | aides-territoires](#)
- [Consulter la FAQ Fonds vert | aides-territoires.beta.gouv.fr](#)
- [Télécharger le guide Fonds vert à destination des décideurs locaux | ecologie.gouv.fr](#)

Bon à savoir

Les porteurs de projets présentés au titre de l'accompagnement de la SNB2030 devront, dès 2024, se tourner vers un autre fonds.

[En savoir plus sur le Fonds biodiversité](#)

Ne sont pas éligibles au fonds vert les opérations de simple mise en conformité à une obligation réglementaire, notamment les obligations de compensation environnementale à charge du maître d'ouvrage ou de prescription

administrative de remise en état. Les porteurs de projet pourront, le cas échéant, mobiliser les capacités d'intervention de la Banque des territoires sous forme de financements d'ingénierie territoriale (pour accompagner le montage et la structuration des projets) ou d'offres de prêts sur fonds d'épargne (pour renforcer l'effet levier du fonds vert en faveur d'investissements à impacts).

Projet exemplaire

Sélectionné parmi les 1ers lauréats, le projet porté par le Parc naturel régional de Martinique, pour un montant d'1,9 M € (884 000 € de subventions fonds vert), a pour objectif de porter un plan ambitieux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur une durée de 4 ans .En particulier, il s'agira de cibler les espèces émergentes prioritaires, dont *miconia calvenscens*, surnommé le cancer vert, et *pachira insignis*, qui menacent le cœur de bien du projet UNESCO .Des actions sur l'iguane commun

seront également menées pour protéger l'iguane des Petites Antilles, espèce en danger critique d'extinction .Les actions seront conduites par la brigade d'intervention du parc constituée dans ce but .Cette dernière travaillera avec les collectivités locales, les services de l'État et les gestionnaires d'espaces naturels .Les chantiers seront aussi des occasions de sensibiliser la population aux enjeux et impacts des espèces exotiques envahissantes et de répondre aux sollicitations particulières .



Lutte contre les espèces exotiques envahissantes en Martinique. Crédit : Parc naturel régional de Martinique

Zoom sur l'Office français de la biodiversité (OFB)

Structure et objectifs

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un **établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité en France hexagonale et ultramarine**. L'OFB dispose d'une direction des Outre-mer composée de **5 délégations territoriales implantées dans les territoires** : Antilles, Guyane, océan Indien, Polynésie française ainsi que Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna. Les Parcs naturels marins de Mayotte et de Martinique ainsi que le Sanctuaire Agoa consacré à la protection des mammifères marins sont également intégrés à l'OFB.

L'OFB a pour mission de donner aux acteurs économiques et aux territoires l'envie d'agir en faveur de la biodiversité, de les mobiliser et de créer les conditions du changement nécessaire pour y parvenir. Il s'agit pour l'OFB de jouer un rôle de « cœur » de réseaux, en suscitant les partenariats, en soutenant et en accompagnant les porteurs de projets localement.

Chaque année, l'OFB déploie différents dispositifs de soutien financier, détaillés dans son [programme d'intervention 2022-2025](#) (révisé pour 2024 dans le contexte du « Plan eau »).

Quels sont les fonds mobilisables ?

Les appels à projets

Mobilisation de la société

Deux appels à projets nationaux annuels permettent de déployer des outils de mobilisation des territoires et d'éducation à l'environnement :

- **Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)** - [Plus d'infos page 78](#)
- **Aires Éducatives** - [Plus d'infos page 80](#)

Programme Terres et mers ultramarines

Programme intégralement dédié aux Outre-mer, **TeMeUm ouvre chaque année 3 appels à projets** :

l'appel à **micro-projets** ([plus d'infos page 74](#)),
l'appel à **compagnonnages** ([plus d'infos page 76](#))
et l'appel à **projets partenaires**.

Agriculture durable

Lancé chaque année par l'OFB en lien avec les ministères, pilotes du **plan Ecophyto II+**, l'**AAP national Ecophyto** vise à soutenir des projets innovants en faveur d'une réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de la limitation des risques et des impacts qui y sont liés. Il concerne les organismes publics ou privés, collectivités, instituts de recherche et de formation ou encore associations hexagonales et ultramarines. Une enveloppe de **6,25 millions d'euros** permet de financer des projets à hauteur de 150 K€ pour l'action «Outre-mer» et 600 K€ pour la thématique prioritaire «herbicides».
[AAP national Ecophyto | professionnels.ofb.fr](#)

A noter que l'appel à projets Ecophyto 2021-2022 prévoyait un volet spécifique pour les territoires d'Outre-mer : construire avec les outre-mer

une agro-écologie axée sur la réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques.

Par ailleurs, le dispositif DEPHY EXPE (programme d'action du plan Ecophyto) vise de manière explicite le soutien à des projets d'expérimentation sur des filières spécifiquement ultramarines. [Le réseau DEPHY | ecophytopic.fr](#)

Economie et biodiversité

Le dispositif **Biodiv'Eco est déployé par l'OFB afin d'accompagner les projets d'activités économiques favorables à la biodiversité**, en priorité sur les territoires des Outre-mer. Une initiative dont le but est aussi d'initier une dynamique territoriale autour d'un collectif de partenaires et de promouvoir des projets vertueux afin de montrer que les initiatives entrepreneuriales peuvent contribuer à la protection des écosystèmes locaux. Ces projets peuvent être portés tant par des entreprises, des collectivités que des associations.

L'équipe OFB, basée à Cayenne en Guyane, se positionne en aide à l'ingénierie de projets essentiellement sur du pré-amorçage et de l'amorçage des projets, en appui à la création d'activités économiques ou de structuration de filières. **Cet appui doit permettre le passage de l'idée au projet**, à la fois sur une meilleure intégration de la biodiversité dans les modèles économiques que pour la mobilisation des outils techniques et financiers nécessaires à leur mise en œuvre.

Pour démontrer par l'exemple que de nouveaux modèles de développement économique sont compatibles avec la préservation de la biodiversité, les deux premières éditions d'un appel à projets Biodiv'Eco ont été lancées en 2021 et 2022 ([façade Atlantique des Outre-Mer](#) et [océan Indien](#)). Une nouvelle édition de l'AAP Biodiv'éco sera proposée en 2024. En dehors, les porteurs de projets sont invités à contacter directement l'équipe Biodiv'éco pour bénéficier d'un accompagnement technique et/ou financier.

Voici deux exemples de projets soutenus :

- A La Réunion, une exploitation agricole familiale en bordure de Parc National est soutenue pour développer et valoriser ses pratiques agroforestières et l'agriculture biologique .

- En Guyane, une association accompagne les **communautés amérindiennes à la création et la structuration d'une offre écotouristique**, en les formant et leur donnant les outils pour sensibiliser les visiteurs à leur environnement et leur mode de vie traditionnels dans une approche en faveur de la biodiversité .

Patrimoine naturel

Dans le cadre de l'unité mixte de service « Patrimoine naturel », l'**UMS PatriNat** ([patrinat.fr](#)), l'OFB déploie également des dispositifs de financement de projets scientifiques ouverts aux Outre-mer, notamment l'AAP « **Contribution à la connaissance naturaliste** » ([inpn.mnhn.fr](#)) ainsi que l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « **Surveillance de la biodiversité terrestre dans les Outre-mer**. L'AMI vise uniquement des projets s'inscrivant dans le cadre de marchés de recherche et développement (R&D).

Parcs marins et sanctuaire Agoa

Plus localement, des financements sont proposés par les équipes des aires marines protégées de l'OFB : le **Parc naturel marin de Mayotte** lance chaque année des appels à projets ([consulter la fiche océan Indien](#)) ; dans les Antilles, le **Parc naturel marin de Martinique** et le **Sanctuaire Agoa** propose également des soutiens financiers ([consulter la fiche Antilles](#)).

Des appels à manifestation d'intérêt nationaux inter-parcs naturels marins peuvent occasionnellement être lancés par l'OFB.

Autres appels à projets

L'OFB peut également lancer des **appels à projets ponctuels** ciblés sur des réponses spécifiques à certains enjeux de biodiversité : l'AAP ReCorEA en 2022 pour la restauration des récifs coralliens par exemple ou l'AAP ReMHOM en 2021 pour la restauration des zones humides. D'autres AAP peuvent cibler certaines catégories de projets : recherche appliquée, génie écologique, mobilisation citoyenne etc. A noter : en 2023, un AMI sur les espèces exotiques envahissantes s'est ouvert. D'autres éditions pourraient être envisagées.

L'OFB est également amené à coordonner des projets européens structurant tels que le LIFE BIODIV'France, le LIFE Espèces marines mobiles et le BESTLIFE2030.

Le BESTLIFE2030 est coordonné par l'OFB (hors pilotage CF UICN pour les territoires français du Pacifique) sur la période 2022-2030. Il permet l'octroi de subventions plafonnées à 100 K€ pour des projets en faveur de la biodiversité dans les RUP et les PTOM. [Consulter la fiche BEST](#)

Les campagnes annuelles (hors AAP)

Des enveloppes annuelles sont réservées pour l'attribution de subventions tout au long de l'année, sans limites de dates pour le dépôt des candidatures. Ces enveloppes sont réparties entre les cinq domaines d'action décrits dans le programme d'intervention 2023-2025 :

- Appui aux politiques publiques
- Mobilisation des territoires, des acteurs et des citoyens
- Aires protégées
- Connaissance et expertise
- **Outre-mer, dont les deux principales enveloppes sont détaillées ci-dessous.**

A noter que les projets ultramarins peuvent éventuellement répondre à d'autres domaines d'action du PI. « **Connaissance et expertise** » vient par exemple en aide aux projets d'appui aux politiques publiques et aux démarches stratégiques nationales et territoriales. Sont attendus des projets de maîtrise ou d'atténuation des pressions et impacts sur les espèces ou les écosystèmes (tous milieux) ou encore d'adaptation aux changements globaux.

Consulter le [programme d'intervention \(PI\)](#) pour en savoir plus sur les directions de l'OFB en charge des différentes enveloppes.

Budget d'intervention biodiversité

Dans le cadre du programme d'intervention 2022-2025, la Direction des Outre-mer de l'OFB réserve **un budget de plusieurs millions d'euros par an** pour soutenir des projets en faveur de la biodiversité ultramarine. Ce budget peut concerner des études ou travaux de réduction des pressions, de restauration du milieu ou des projets de protection d'espèces menacées.

Ressources

Panorama des financements OFB

Découvrez les dispositifs de soutien financier accessibles aux Outre-mer et déployés par l'Office via deux outils en ligne interactifs régulièrement mis à jours.

→ Pour les territoires des Antilles, de Guyane et de l'océan Indien : [Panorama des fonds OFB DROM](#)

→ Pour les territoires du Pacifique : [Panorama des fonds OFB COM](#)

Tous les milieux sont concernés et les projets qualifiés d'« intégrés », concernant notamment les zones d'interface ou interdépendances entre les écosystèmes terrestres, aquatiques et marins seront privilégiés.

Ces subventions sont octroyées au fil de l'eau, en dehors de tout appel à projets : il convient de **prendre directement contact avec la délégation territoriale de son territoire**. Le pilotage national est assuré depuis l'unité stratégie d'intervention eau et biodiversité du service connaissance et appui aux territoires (SCAT). Aucun plafond de subvention n'est fixé mais des projets supérieurs à 100 000 euros sont préférentiellement attendus, les autres pouvant par exemple se tourner vers le BESTLIFE2030 ou le programme TeMeUm.

Solidarité Inter-Bassins (SIB)

Dans les Outre-mer, l'OFB assure également une mission de financement des infrastructures en eau potable, assainissement collectif et restauration des milieux et de la biodiversité. Ces fonds désignés sous l'appellation « **Solidarité Interbassins** » ou SIB, financent des études (schémas directeurs, GEMAPI, stratégie de gestion de milieux...), des travaux (protection de la ressource en eau, stations d'épuration, restauration de mangrove) et des projets de mobilisation des acteurs. L'établissement a la responsabilité de répartir chaque année un montant qui s'élevait en moyenne à 20 millions d'euros jusqu'en 2023, et **porté à 35 millions d'euros à compter de 2024**.

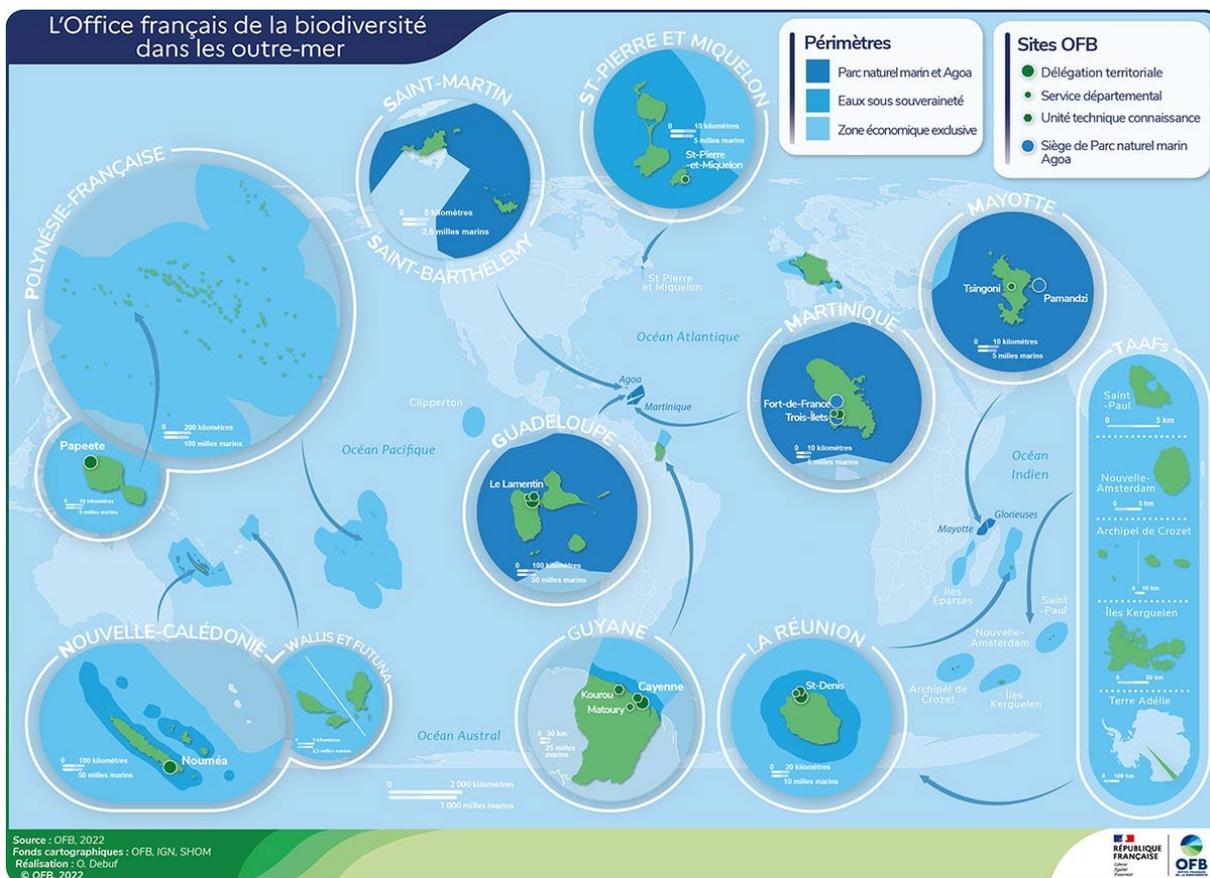
Sur ce volet, les modalités d'intervention évoluent à compter de 2024 dans le contexte de l'annonce par le gouvernement du Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, dit « Plan eau ». Le PI 2022-2025 de l'OFB est révisé en conséquence.

Pour bénéficier de la SIB, les porteurs de projets doivent prendre contact avec leur délégation territoriale.

→ [La solidarité interbassins | ofb.gouv.fr](#)

Site web de l'OFB : <https://www.ofb.gouv.fr/>

→ [Dans les Outre-mer | ofb.gouv.fr](#)



Crédit : Office français de la biodiversité

Contacts mail des délégations territoriales – DT OFB	
Antilles tous.dt.antilles@ofb.gouv.fr	Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna tous.nc-wf@ofb.gouv.fr
Guyane mathieu.entraygues@ofb.gouv.fr	Polynésie française polynesie-francaise@ofb.gouv.fr
Océan Indien delegation.ocean-indien@ofb.gouv.fr	Service territorial Saint-Pierre-et-Miquelon sd975@ofb.gouv.fr

Bon à savoir

Pour être informé du lancement des appels à projets, pensez à suivre [les actualités sur le site web de l'OFB](#). Retrouvez également de précieuses informations sur la page web de l'OFB « [dans les Outre-mer](#) » !

L'appel à micro-projets TeMeUm

Objectifs

Chaque année, le programme partenarial TeMeUm - animé et financé par l'OFB - lance un appel à micro-projets : ce fonds spécifique aux Outre-mer français soutient des projets opérationnels de protection de la biodiversité locale. **L'objectif est de favoriser les effets leviers et de soutenir**

les acteurs ultramarins qui souhaitent initier de petits projets opérationnels ou qui recherchent un co-financement dans le cadre d'un projet de plus grande envergure. Il peut concerner un large éventail d'actions en faveur de la biodiversité (connaissance, gestion, sensibilisation...).

Pour qui ?

L'appel à micro-projets est ouvert aux **associations, collectivités et gestionnaires d'espaces naturels localisés en Outre-mer**. Les structures privées à but

lucratifs, les instituts de recherche et les structures domiciliées hors territoires ultramarins français ne sont pas éligibles.

Infos clés

Budget indicatif annuel	300 000 euros
Période d'ouverture de l'appel à projets	Mars-mai (variable)
Montant maximal de l'aide par projet	15 000 euros
Taux de financement max	80 % des dépenses éligibles du projet
Durée de mise en œuvre des projets	Un an maximum

Comment procéder ?

Le dépôt des candidatures s'effectue sur la plateforme [Démarches simplifiées](#) durant la période d'ouverture de l'appel à projets. Les porteurs de projets prendront attache auprès de la délégation territoriale OFB de leur territoire et/ou du référent local TeMeUm. Les dossiers éligibles sont évalués par des groupes locaux d'instructeurs

puis sélectionnés par l'OFB après consultation du Comité des partenaires TeMeUm. Pour les projets lauréats, la subvention fait l'objet d'une décision d'aide : l'intégralité du montant est alors versée en début de projet, après la signature de l'acte.

Ressources

Office français de la biodiversité - Direction des Outre-mer (DOM) – Service Connaissance, Appui aux Acteurs et Mobilisation des Territoires

- Site web : temeum.ofb.fr
- [Contacter l'équipe TeMeUm ou les membres du réseau | temeum.ofb.fr](#)

- [Twitter @TeMeUm](#)
- [Groupe Facebook Te Me Um](#)

L'ouverture de l'appel à projets TeMeUm est annoncée sur les sites web de l'OFB et de TeMeUm dans leurs rubriques « [Actualités](#) ».

Bon à savoir

L'appel à micro-projets TeMeUm occupe une niche appréciée par les petits porteurs de projets locaux qui ont parfois du mal à accéder aux plus gros leviers de financements nationaux ou européens.

Cet appel à projet convient notamment très bien aux jeunes associations locales qui se lancent dans leurs premiers projets.

Projet exemplaire

En 2019, l'OFB via TeMeUm soutient l'Asso-Mer, une association martiniquaise créée en 2016, pour un micro-projet à hauteur de 9 920 €. L'objectif était d'évaluer l'impact des activités de loisir en mer en Martinique et de proposer des solutions éco-responsables aux prestataires touristiques. Un micro-projet fédérateur qui a impulsé de nouvelles dynamiques locales et qui s'est accompagné par

des livrables de qualité : une synthèse d'analyse des pressions, un Guide Bleu des prestataires de tourisme en mer responsables et des affichettes sur les écogestes.

En savoir plus : [Tous responsables en mer ! | lassomer.fr](http://Tousresponsablesenmer!|lassomer.fr)



Crédit : Aquasearch

L'appel à compagnonnage TeMeUm

Objectifs

Le compagnonnage TeMeUm permet aux professionnels et acteurs de la biodiversité ultramarine de **se former de manière concrète et conviviale en séjournant durant une ou deux**

semaines aux côtés d'un autre organisme, sur un autre territoire ultramarin, dans l'hexagone ou même à l'étranger. Le programme partenarial TeMeUm est animé et financé par l'OFB.

Pour qui ?

Le compagnonnage TeMeUm est ouvert aux **associations, collectivités et gestionnaires d'espaces naturels localisés en Outre-mer**. Les

structures privées à but lucratifs, les instituts de recherche et les structures domiciliées hors territoires ultramarins français ne sont pas éligibles.

Infos clés

Budget indicatif annuel	30 000 euros
Période d'ouverture de l'appel à projets	Mars-mai (variable)
Montant maximal de l'aide par projet	5 000 euros
Taux de financement max	80 % des dépenses éligibles du projet
Durée de mise en œuvre des projets	Un an maximum

Les dépenses éligibles incluent les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration sur place durant toute la durée du séjour

professionnel. Les salaires des compagnons ne sont pas pris en charge.

Comment procéder ?

Le dépôt des candidatures s'effectue sur la plateforme [Démarches simplifiées](#) durant la

période d'ouverture de l'appel à projets. Les porteurs de projets prendront attache auprès de

la délégation territoriale OFB de leur territoire et/ ou du référent local TeMeUm. Les dossiers éligibles sont évalués par des groupes locaux d'instructeurs puis sélectionnés par l'OFB après consultation du

Comité des partenaires TeMeUm. Pour les projets lauréats, la subvention fait l'objet d'une décision d'aide : l'intégralité du montant est alors versée en début de projet, après la signature de l'acte.

Ressources

Office français de la biodiversité - Direction des Outre-mer (DOM) – Service Connaissance, Appui aux Acteurs et Mobilisation des Territoires

- Site web : temeum.ofb.fr
- [Les appels à projets | temeum](#)
- [Contacter l'équipe TeMeUm ou les membres du réseau | temeum](#)

- [Twitter @TeMeUm](#)
- [Groupe Facebook Te Me Um](#)

L'ouverture de l'appel à projets TeMeUm est annoncée sur les sites web de l'OFB et de TeMeUm dans leurs rubriques [« Actualités »](#).

Bon à savoir

Pragmatique et convivial, le compagnonnage constitue une nouvelle manière de renforcer ses compétences sur un domaine spécifique. L'expérience est généralement très enrichissante

pour les deux structures impliquées ! Le compagnonnage peut être réalisé avec une structure compétente française ou internationale.

Projet exemplaire

En 2021, TeMeUm a soutenu la réalisation d'un compagnonnage entre la Réserve nationale marine de La Réunion et l'Aire Marine Protégée de la Côte Agathoise en Occitanie. Trois salariés de la réserve réunionnaise ont séjourné durant 2 semaines aux côtés de leurs pairs hexagonaux pour échanger

sur des thématiques communes aux deux sites. Un partage d'expérience riche et des liens renforcés.

→ [Reportage vidéo sur ce compagnonnage TeMeUm | youtube.com](#)



Echanges entre gestionnaires d'aires protégées. Crédit : Office français de la biodiversité

L'appel à projets Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

Objectifs

Un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est **une démarche généralement initiée au niveau communal ou intercommunal pour acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné**. Il permet de cartographier les enjeux de biodiversité locale et constitue une aide à la décision pour la/les

collectivité/s concernée/s, afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel et mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (citoyens, entreprises, scolaires, élus, etc.) autour de ces enjeux. L'appel à projets ABC est lancé chaque année par l'Office Français de la Biodiversité depuis 2017.

Pour qui ?

L'ABC s'adresse prioritairement **aux communes et aux structures intercommunales** telles que les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats mixtes des parcs naturels régionaux (PNR), les établissements publics territoriaux de bassin, etc. Cet appel à

projets est également ouvert **aux partenaires techniques des collectivités** dans les territoires d'Outre-Mer : acteurs associatifs, établissements publics, opérateurs publics de l'État, GIP constitués notamment de collectivités, etc. Tous les territoires ultramarins français y sont éligibles.

Infos clés

Budget total par an	15 millions d'euros attendus dès 2024
Période d'ouverture de l'appel à projets	Trois vagues de sélection par an à partir de 2024
Montant maximal de l'aide par projet	250 000 euros
Taux de financement max	80 % des dépenses éligibles du projet
Durée de mise en œuvre des projets	De 36 à 48 mois

Comment procéder ?

Le dépôt des candidatures s'effectue sur la plateforme [Démarches simplifiées](#) durant la période d'ouverture de l'appel à projets. Avant de déposer une candidature, il est fortement conseillé de se rapprocher de la délégation territoriale OFB de son territoire. Pour les projets lauréats, la

subvention peut prendre la forme d'une décision d'aide (versement en une fois pour des montants inférieurs à 23 000 euros) ou d'une convention de subvention (échancier défini en fonction de la durée et du montant, par exemple 30/40/30 %)

Ressources

Le dispositif est piloté depuis la Direction Acteurs et Citoyens (DAC), service Mobilisation des entreprises et des Territoires et la Direction Générale Déléguée à la Mobilisation de la Société :

Contact mail :
atlasbiodiversitecommunale@ofb.gouv.fr

Sur le site web de l'OFB :

[Les Atlas de la Biodiversité Communale](#)

Sur ABC nature France :

[Les ABC en France hexagonale et Outre-mer](#)

Bon à savoir

Le [guide méthodologique et technique « ABC »](#), élaboré par l'OFB et ses partenaires associatifs, a vocation à donner des outils concrets de mise en œuvre d'ABC. Le guide est téléchargeable sur le site ABC nature France.

A noter ! A compter de 2024, les appels à projets ABC sont remplacés par des campagnes annuelles : les dossiers peuvent être déposés tout au long de l'année.

Projet exemplaire

Porté par le Parc amazonien de Guyane (PAG), l'ABC de Saül, petite commune isolée du territoire guyanais, a été soutenue par l'OFB en 2017 pour un montant d'aide de 150 470 €. Animations, sorties découvertes, interventions scolaires, restitutions synthétiques mais aussi protocoles scientifiques avec les scolaires et inventaires participatifs avec

les habitants, le panel d'initiatives du projet ABC de Saül est large. En 4 ans, cet ABC a créé une véritable dynamique d'inventaire, d'animation et de découverte de la biodiversité.

[Consulter le retour d'expérience de l'ABC de Saül en Guyane | \[abcnaturefrance.fr\]\(http://abcnaturefrance.fr\)](#)



Animations dans le cadre de l'ABC de Saül. Crédit : Parc amazonien de Guyane



L'appel à projets Aires éducatives (AE)

Objectifs

Une aire éducative (AE) est un **petit territoire naturel géré de manière participative** par les élèves d'une école ou d'un collège. Encadrés par leurs enseignants et une structure référente d'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « **conseil des enfants** » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative. Ce concept génère un fort engouement, qui se

concrétise par un foisonnement de projets sur l'ensemble des territoires de France hexagonale et des Outre-mer. Dans ce contexte, **l'OFB lance chaque année des appels à projets spécifiques pour accompagner les acteurs** qui souhaitent lancer un projet d'AE et favoriser leur ancrage dans le territoire.

Pour qui ?

Cet appel à projets vise les **écoles, établissements scolaires et les structures – acteurs associatifs, entreprises - qui accompagnent** la mise en place des projets d'aires éducatives tout au long de l'année.

Les projets d'Aire Éducative peuvent être portés en Outre-mer, hors Polynésie française et province Sud de la Nouvelle-Calédonie qui ont leur propre dispositif et leur propre gouvernance.

Infos clés

Les conditions de financement sont différentes selon s'il s'agit d'un projet de lancement d'une aire éducative ou bien de la poursuite d'une AE déjà existante.

	Lancement d'une AE (1 ^e année)	Poursuite d'une AE (2 ^e année ou plus)
Budget total par an	4,2 millions d'euros dès 2024	
Période d'ouverture	Entre juillet et septembre	Entre avril et juin
Montant de l'aide par projet	Subvention forfaitaire	
Taux de financement max.	80 % des dépenses éligibles	
Durée de mise en œuvre des projets	Sur 2 ans	

Comment procéder ?

Le dépôt des candidatures s'effectue sur la plateforme [Démarches simplifiées](#) durant la période d'ouverture de l'appel à projets. A noter que les liens de dépôt des dossiers et les calendriers de l'appel à projet diffèrent pour les AE attaquant leur première année et pour celles entrant dans leur deuxième année ou plus. Les

porteurs doivent également inscrire leur projet sur la plateforme SAGAE.

A noter : Pour bénéficier de ces financements, les candidats doivent **respecter certains critères et engagements** notamment le respect des valeurs et objectifs de la charte des AE et la réduction au maximum les émissions de CO2.

Ressources

Le dispositif est piloté depuis la Direction Acteurs et Citoyens (DAC), service Mobilisation des citoyens pour la biodiversité

- Contact : aireseducatives@ofb.gouv.fr

- Plus d'informations sur le site de l'OFB : [Les aires éducatives](#)

- Consulter la plateforme de suivi des AE : [La Plateforme SAGAE](#)

Bon à savoir

Les porteurs de projet d'aires éducatives, qu'ils soient enseignants ou référents, sont invités à **compléter leur demande de financement à l'OFB par d'autres sources financières.**

Collectivités (communes, intercommunalité, département, région), fondations privées, entreprises du territoire, etc, sont invitées à participer financièrement ou matériellement à la mise en œuvre de ces projets éducatifs.

Une **campagne de financement participatif** via [la plateforme « Trousse à projets »](#) (trousseaprojets.fr) peut permettre de récolter des fonds complémentaires pour un projet d'AE.

Contactez la « Trousse à projets » : contact@trousseaprojets.fr

Projet exemplaire

En Martinique, une Aire marine éducative a vu le jour sur la commune du Carbet : elle implique 9 classes sur 4 ans. Chaque année, les élèves partent à la rencontre de la faune et de la flore qui peuplent « leur » plage au travers l'intervention de

scientifiques, la réalisation d'ateliers en classe et de sorties sur le terrain, en mer et à terre.

[Découvrir les AE martiniquaises | parc-marin-martinique.fr](#)



Les enfants de Saint-Martin main dans la main pour mettre à l'honneur leur AME.
Crédit : Vincent Oliva, Réserve naturelle nationale de Saint-Martin



Remise du label AME à l'école primaire du Carbet en Martinique. Crédit : Audrey Gineau

Zoom sur les Offices de l'eau (ODE)

Structure et objectifs

Les Offices de l'eau, organismes publics, sont issus d'une volonté politique de mieux connaître et améliorer le suivi de la qualité des milieux aquatiques terrestres et marins dans les Départements et Régions d'Outre-mer (DROM). La création des ODE a été actée pour la loi d'Orientation sur l'Outre-Mer de 2000. Ces Offices

sont les déclinaisons dans les DROM des agences de l'eau.

La création d'un Office de l'eau à Mayotte, seul DROM à ne pas en disposer jusqu'alors, a été officiellement approuvée en octobre 2023.

Quels sont les fonds mobilisables ?

Les ODE consacrent une importante part de leurs budgets aux subventionnements de projets structurants par le biais de redevances. Dans le cadre du principe « pollueur payeur » et conformément au code de l'Environnement (article L 213-13), l'ODE collecte les redevances qu'il reverse sous forme d'aides financières aux bénéficiaires mettant en place des actions de préservation de la ressource en eau. Ainsi l'ODE assure une mutualisation des moyens financiers.

Les bénéficiaires peuvent être des établissements publics (EPCI, collectivités, établissements scolaires, ...), des entreprises privées (industriels, agriculteurs, ...) ou des associations loi de 1901.

Les aides concernent toutes les opérations répondant aux objectifs définis dans Programme Pluriannuel d'Intervention, (PPI), telles que notamment : l'amélioration des connaissances, la lutte contre les pollutions, l'amélioration qualitative et quantitative des ressources en eau, la protection et la valorisation des milieux naturels aquatiques, les actions de sensibilisation et d'information.

Les ODE peuvent aussi ouvrir des appels à projets pour répondre à des besoins spécifiques au niveau local.

Ressources

Martinique	eaumartinique.fr	→ Aides financières et redevances
Guadeloupe	eauguadeloupe.com	→ Aides et redevances
Guyane	eauguyane.fr	→ L'attribution d'une aide
Réunion	eaureunion.fr	→ Demande d'aide financière



4

Coopération
internationale et
fondations privées

Coopération internationale et fondations privées

Pour les Outre-mer, ces territoires français dont la France n'est pas le plus proche voisin, la coopération internationale occupe une place importante dans le déploiement de projets locaux. Certaines problématiques en matière de biodiversité se posent à l'échelle régionale et les Outre-mer tendent à coopérer de manière plus structurelle avec les pays et territoires de leur zone géographique respective. Une dynamique notamment portée par l'Agence française de développement (AFD) et par des programmes

spécifiques pour l'océan Indien et le Pacifique par exemple.

Qu'elles soient internationales ou nationales, les fondations privées offrent également une très grande diversité de ressources en matière de financement de projets environnementaux. Cette rubrique fournit des ressources web pour identifier les fonds privés mobilisables et présente une petite sélection de fondations françaises et internationales.



Le Sanctuaire Agoa travaille en collaboration étroite avec les autres pays de la Caraïbe. Crédit : Jeffrey Bernus

Zoom sur l'Agence française de développement (AFD)

Structure et objectifs

Etablissement public industriel et commercial (EPIC) dont le capital est entièrement détenu par l'Etat, l'Agence française de développement (AFD) est placée à la fois sous les tutelles du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, du ministère de l'intérieur et des Outre-mer et du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. Le groupe AFD réunit l'AFD, sa filiale [Proparco](#) dédiée au financement des acteurs du secteur privé, ainsi que l'agence interministérielle de coopération technique [Expertise France](#) depuis le 1er janvier 2022.

L'action du groupe AFD s'inscrit dans le cadre des 17 Objectifs de développement durable (ODD), fixés par l'ONU en 2015, et de l'Accord de Paris sur le climat. Concrètement, l'AFD lutte contre la pauvreté, soutient la croissance économique et participe à la valorisation des biens publics mondiaux, notamment dans les Outre-mer. La plupart des financements destinés à l'Outre-mer français concerne les collectivités territoriales et les acteurs privés.

Dans le cadre de sa feuille de route Biodiversité, l'objectif de l'AFD est d'aligner ses actions avec le Cadre Mondial pour la Biodiversité adopté en décembre 2022 lors de la COP 15. Depuis 2019, l'action du groupe poursuit deux axes prioritaires à cette fin :

- i. Accentuer l'action en faveur de la préservation des écosystèmes terrestres et marins, et soutenir les initiatives globales visant la protection de 30 % de la surface de la planète. Il s'agit essentiellement de projets en faveur des aires protégées, terrestres ou marines ;
- ii. intégrer progressivement la biodiversité à l'ensemble des secteurs d'intervention du Groupe (mainstreaming). Ceci concerne l'agroécologie, la gestion intégrée des territoires ruraux, l'accès à l'eau et à l'assainissement, mais aussi le « verdissement » des autres secteurs : développement urbain, infrastructures, secteur financier.

Quels sont les fonds mobilisables ?

L'AFD possède un double mandat : celui d'agence de coopération et celui d'une banque de développement. Elle gère ses crédits en compte propre (et des crédits de l'Etat ou de l'Union Européenne sous délégation) et assure ainsi l'instruction, le suivi technique et le suivi opérationnel des projets. L'ensemble des outils financiers à disposition de l'AFD au titre du **programme budgétaire 123 du ministère chargé des Outre-mer** (subventions et bonifications des

prêts - [Consulter la fiche Zoom sur les fonds des Ministères](#)) s'inscrit dans la stratégie du Ministère et dans la mise en œuvre de la stratégie « Trois Océans » de l'AFD (océans Atlantique, Indien et Pacifique).

Les activités ultramarines de l'AFD s'effectuent principalement via des prêts, des garanties et des subventions. Elles visent à contribuer au développement des territoires ultramarins et à

l'insertion des économies ultramarines dans leur environnement régional.

Subventions destinées aux acteurs publics

L'AFD met en œuvre des actions d'appui-conseil auprès du secteur public ultramarin pour le renforcement de leurs capacités à mener à bien des opérations d'investissement.

Depuis 2020, ces actions reposent essentiellement sur le **Fonds Outre-mer (FOM)**, créé par le ministère des Outre-mer. Axé sur les priorités des territoires ultramarins, le fonds vise à financer des actions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie d'une part ; et des programmes de recherche, d'autre part.

Deux enveloppes de subventions créées antérieurement sont également déléguées à l'AFD par le Ministère des Outre-mer :

- l'appui à maîtrise d'ouvrage « **Fonds vert DOM** » pour l'amorçage de projets environnementaux (climat, biodiversité);
- et l'**AMO Investissements structurants** pour l'amorçage de projets s'inscrivant dans des secteurs prioritaires pour les territoires (eau, assainissement, emploi, petite enfance en Guyane, etc.).

Enfin, l'AFD met en œuvre pour le compte de l'Etat le dispositif **COROM (Contrat de Redressement Outremer)**, lancé à la suite du rapport parlementaire « Patient-Cazeneuve ». Il s'agit d'une démarche de contractualisation entre l'État et certaines collectivités ultramarines en difficulté, l'AFD finançant la mise en place d'une assistance technique auprès des collectivités concernées. Ce

dispositif de redressement concerne l'ensemble des aspects de la gestion de la collectivité, une attention particulière étant portée aux dettes fournisseurs et aux délais de paiement.

Subventions destinées aux organisations de la société civile (OSC*)

* OSC : ONG, fondations publiques et privées, associations professionnelles, syndicats, coopératives et entreprises sociales

L'AFD peut subventionner les OSC selon plusieurs types de partenariats. Ces financements sont réservés aux activités dans les Etats étrangers, mais peuvent cependant bénéficier aux Outre-mer dans le cadre d'activités régionales :

- **Pour les projets d'OSC supérieurs à 300 000 €, l'AFD publie, une fois par an, deux appels à manifestation d'intention de projets** (un pour les OSC françaises et un pour les OSC de droit local dans les pays partenaires) pour inviter, pendant deux mois (mi-avril – mi-juin), les OSC à déposer une requête de financement pour l'année suivante.
- **Pour les projets de petite taille (<300 000 €), l'Agence des micro-projets cofinance des projets et accompagne les porteurs** de projets dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation de leurs initiatives.

Outre ces outils financiers, l'AFD a lancé des **programmes spécifiques sur la biodiversité** qui permettent de répondre aux besoins de financements de différents types d'acteurs en faveur de la biodiversité tels que l'[initiative Kiwa](#) dans le Pacifique ou le [programme Varuna](#) dans l'océan Indien.

Ressources

L'Agence française de développement

Site web : www.afd.fr

→ [Financer les projets](#)

→ [Trois Océans](#)

→ [Biodiversité](#)

L'Agence microprojets :

Site web : agencemicroprojets.org

Le Programme Varuna

Objectifs

Financé par l'AFD et piloté par Expertise France (EF), **le programme Varuna a pour objectif de contribuer à freiner l'érosion de la biodiversité de l'océan indien occidental (OIO)**, au bénéfice des habitants de la région, à travers la sensibilisation, le renforcement des capacités et la mutualisation des efforts de l'ensemble des acteurs publics, privés et de la société civile.

Le programme est structuré autour de trois grandes composantes :

1. Structurer des réseaux d'acteurs régionaux pour inciter des efforts coordonnés de préservation de la biodiversité.
2. Soutenir l'intégration des enjeux de transition écologique auprès des acteurs économiques.

3. Encourager la contribution de la recherche aux dialogues sciences et société au sujet de la biodiversité.

Le programme est mis en œuvre par Expertise France et 7 opérateurs : l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement), le Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), RNF (Réserves naturelles de France), l'association LNM (Les Naturalistes de Mayotte), l'UoM (Université de Maurice), l'UdM (Université des Mascareignes) et CAPBOI (Cap Business Océan Indien).

Des enveloppes sont réservées pour le soutien de projets locaux. Expertise France met notamment en œuvre des appels à projets destinés à financer des actions favorables à la biodiversité, en termes de préservation et de restauration des écosystèmes marins et/ou terrestres.

Pour qui ?

Le programme Varuna est un programme régional s'adressant en premier lieu à Madagascar, à l'Union des Comores, à l'île Maurice et Rodrigues, aux Seychelles, ainsi qu'aux territoires d'outre-mer français de l'océan Indien soit **La Réunion, Mayotte et les îles éparses**.

Des fonds sont en particulier réservés pour les projets portés par les **gestionnaires d'aires marines** et par les **acteurs du secteur privé**.

Infos clés

Un budget de 10 millions d'euros a été confié à Expertise France en délégation de fonds de l'AFD pour la mise en œuvre du programme Varuna sur une durée de 4 ans (2022-2025).

Les 7 opérateurs partenaires du programme ont bénéficié de subventions à hauteur totale de 5,5 millions d'euros.

Le financement des acteurs locaux est par ailleurs envisagé sous deux formes :

- **Dans le cadre de la composante 1** visant à structurer les réseaux d'acteurs régionaux, une enveloppe annuelle (< 60 K€/an) est destinée à renforcer les capacités des gestionnaires d'aires marines de l'OIO (sous projet Varuna_AMP). Ce soutien prend la forme d'**appels à compagnonnages, à tutorats et à micro-projets d'intérêts collectifs**, co-pilotés par RNF et l'OFB. Ces « coups de pouce » permettent la prise en charge des frais de déplacement des gestionnaires et peuvent aussi, pour les micro-projets, contribuer à l'acquisition de matériel pour le déploiement de méthodes scientifiques ou d'appui à la gestion des aires marines. L'enveloppe maximale dédiée à une action de compagnonnage ou de micro-projets est de 5 000 €. Celle dédiée à une action de tutorat est de 10 000 €. Des formations et collaborations techniques complètent cette diversité d'actions, en réponse aux besoins exprimés collectivement par les gestionnaires d'aires marines.
- **Dans le cadre de la composante 2** qui vise à soutenir l'intégration des enjeux de transition écologique auprès des acteurs économiques, **un budget de 2,5 millions d'euros est destiné à financer des projets portés par le secteur privé en partenariat avec des organisations de la société civile** (fondations, associations, ONG, syndicats...) afin d'inciter à intégrer le capital naturel dans leur pilotage et à investir dans des solutions fondées sur la nature.

Comment procéder ?

Dans le cadre de la composante 1, l'appel à compagnonnage, au tutorat et à micro-projet d'intérêt collectif sera lancé chaque année jusqu'en 2025. Ces appels seront ouverts aux candidatures pendant 2 mois et feront l'objet de publications sur les canaux de communication habituels (liste de diffusion et réseaux sociaux de Varuna, RNF et ses partenaires). Ils se clôtureront par la rencontre du comité de sélection qui est composé de 7 représentants d'instances régionales de l'OIO. Les gestionnaires d'aires marines sont invités à se

rapprocher de RNF pour plus de détails sur ces appels.

Dans le cadre de la composante 2, une opportunité a été proposée aux acteurs du secteur privé, en partenariat avec des acteurs de la société civile, via le lancement de l'appel à projets Business-Biodiversité Océan Indien courant 2023.

Les aides financières sont comprises entre 10 000 et 500 000 € par projet.

Ressources

Le programme Varuna

Contact : contact.varuna@expertisefrance.fr

Site web : varuna-biodiversite.org

→ [Projet 1 - Rassembler les gestionnaires d'AMP | varuna-biodiversite.org](#)

Expertise France

Contact : blanche.gomez@expertisefrance.fr

→ [Varuna, une ambition régionale pour la biodiversité | expertisefrance.fr](#)

Agence française de développement (AFD)

Contact : couriautj@afd.fr

→ [Notre agence à la Réunion | afd.fr](#)

Réserves naturelles de France (RNF)

Contacts : emmanuelle.sarat@rnfrance.org et sevahnee.pyneeandy@rnfrance.org

Bon à savoir

Vous êtes gestionnaires ou acteurs impliqués dans la gestion d'une aire marine de l'OIO?

Vous souhaitez acquérir ou approfondir une connaissance ou une compétence dans le but d'améliorer la préservation de la biodiversité et la gestion de votre aire marine?

Vous souhaitez mettre en œuvre une initiative innovante ou expérimentale au sein de votre aire marine et vous avez besoin d'un coup de pouce?

Les appels à compagnonnage/ tutorat/microprojets d'intérêt collectif de Varuna vous concernent!

Vous êtes une structure privée qui souhaite mieux prendre en compte les enjeux liés à la biodiversité dans vos activités ? L'appel à projets d'Expertise France est lancé au premier semestre de 2023. Plus de renseignements sur [expertise France](#) et sur les réseaux sociaux du Groupe Agence Française de Développement ([LinkedIn](#), [Twitter](#), [Facebook](#), [Instagram](#)).

Projet exemplaire

Parmi les 7 partenaires ayant contractualisé dans le cadre de Varuna, l'association Les Naturalistes de Mayotte portent un projet de création, d'animation et de diffusion d'une nouvelle revue de vulgarisation scientifique sur la biodiversité dans le sud-ouest de l'océan Indien, associée à un média en ligne. Le projet intègre le développement d'un réseau de contributeurs en vue de fournir la connaissance et l'information via une approche participative. La ligne éditoriale et le public cible de la revue sont établis sur la base d'une

consultation de l'ensemble des acteurs locaux.

En savoir plus : [revue-gecko.com](#)

Gecko, la nouvelle revue du sud-ouest de l'océan Indien



Réunion de travail avec les gestionnaires AMP et LMMA de Madagascar. Crédit : RNF

L'Initiative Kiwa

Objectifs

L'Initiative Kiwa est un programme multi-bailleurs porté par l'Agence Française de Développement (AFD) qui vise à **renforcer la résilience au changement climatique des écosystèmes, des communautés et des économies des îles du Pacifique** grâce aux Solutions fondées sur la Nature (SfN), en protégeant, en gérant durablement et en restaurant la biodiversité.

La protection et la restauration de la biodiversité constituent des enjeux globaux qui nécessitent à la fois **une approche régionale** à l'échelle des îles du Pacifique et **une approche locale** (pour prendre en compte les spécificités de chaque territoire), ce que l'initiative Kiwa permet au travers des différents types de financements et d'appuis proposés.

Pour qui ?

Elle est fondée sur un accès simplifié aux financements de l'adaptation au changement climatique et des SfN pour les autorités locales, nationales, la société civile et les organisations régionales de 19 États et Territoires insulaires du

Pacifique, dont 16 pays et territoires insulaires du Pacifique et **3 collectivités ultramarines françaises : la Polynésie française, Wallis-et-Futuna et la Nouvelle-Calédonie.**

Infos clés

L'Initiative est aujourd'hui dotée de plus de 50 millions d'euros géré par l'AFD. Elle fédère pour la première fois l'[Union européenne](#), la [France](#),

le [Canada](#), l'[Australie](#) et la [Nouvelle-Zélande](#). L'Initiative Kiwa offre trois types de soutien (voir tableau ci-dessous).

	Type de subvention	Éligibilité
PROJETS LOCAUX	Très petites : 25 K- 50 K€ Petites : 50 K- 100 K€ Moyennes : 100 K – 400 K€	Autorités locales ou nationales et institutions publiques, associations locales et ONG internationales
PROJETS RÉGIONAUX	Entre 1,5 et 5 millions d'euros → Doit impliquer à minima deux pays ou territoires figurant parmi la liste des pays éligibles.	Autorités locales ou nationales et institutions publiques, organisations régionales et ONG internationales
ASSISTANCE TECHNIQUE	Renforcement des capacités, soutien au développement et à la mise en oeuvre de projets régionaux avec la CPS, Communauté du Pacifique (spc.int) et le PROE, Programme régional océanien de l'environnement (sprep.org)	Etats et territoires membres

Comment procéder ?

Pour les territoires français du Pacifique, le Comité français de l'UICN (CF-UICN qui a une antenne à Papeete) travaille en partenariat avec le [bureau Océanie de l'UICN](#) ([uicn.org](#)) basé à Fidji sur la composante « **appel à projets locaux** » afin d'en assurer le relais localement. Le rôle du CF-UICN dans ce programme est de relayer les appels à projets dans les territoires français et d'appuyer les porteurs de projets au montage, à la mise en œuvre et au rapportage des projets financés par Kiwa, dans une optique de renforcement des capacités des associations à concevoir, proposer, financer et mettre en œuvre des projets dans le domaine de l'environnement. **Pour les appels à projets locaux, les porteurs de projets peuvent se renseigner auprès du bureau du CF-UICN** ([pacifique@uicn.fr](#)) et s'inscrire à la [lettre d'information](#) en français.

Les **appels à projets régionaux** Kiwa sont, eux, gérés par l'AFD en partenariat avec le Programme Océanien pour l'Environnement et la Communauté du Pacifique Sud (PROE-CPS). L'AFD est assistée d'un Secrétariat basé à la Direction Régionale Océan Pacifique de l'AFD en Nouvelle-Calédonie. Le Secrétariat de l'Initiative Kiwa a pour mission d'apporter à l'AFD un appui technique, logistique, administratif, financier et sur la communication pour l'Initiative Kiwa. Il accompagne les porteurs de projets dans l'élaboration des projets régionaux, participe à leurs évaluations et leur valorisation. **Pour les appels à projets régionaux, il est possible de contacter le secrétariat Kiwa** ([kiwa_initiative@afd.fr](#)) et de [s'abonner à la lettre d'information](#) pour obtenir les dernières actualités et futures échéances sur l'initiative.

Ressources

Initiative KIWA - AFD

Site web : [kiwainitiative.org](#)

Contact : [kiwa_initiative@afd.fr](#)

→ [Soumettre un projet dans la région Pacifique](#)

→ [Nos projets d'adaptation au changement climatique dans le Pacifique](#)

→ [Télécharger la brochure explicative sur l'initiative Kiwa](#)

Comité français de l'UICN - Antenne Pacifique

Contact : [pacifique@uicn.fr](#)

→ [Action du programme Outre-mer dans la région Pacifique | uicn.fr](#)

UICN - Bureau Océanie

→ [Bureau Océanie de l'UICN | uicn.org](#)

→ [Initiative KIWA - Solutions basées sur la nature pour la résilience climatique | uicn.org](#)

Bon à savoir

L'Initiative rencontre un réel intérêt dans la région. De nouveaux projets sont financés grâce à de nouvelles contributions qui permettent de doubler le budget initial depuis de 2023.

Projets exemplaires

Un exemple de projet local

Le projet **Hùn môô'm Kahok**, initié par le Conseil des clans des tribus de Ouaré, Ouanpoues et Ouendjip, est porté par l'**association Dayu Biik en Nouvelle-Calédonie**. L'association met en œuvre des actions de restauration forestière afin d'améliorer la gestion de la problématique des feux. Le projet comprend un volet dédié à la formation des jeunes des tribus sur la restauration des écosystèmes forestiers. Il regroupe les propositions d'actions soumises par les communautés locales et a été conçu en appliquant l'approche de gestion intégrée et participative des bassins versants qui permettra d'assurer la préservation de l'environnement de la montagne au récif renforçant le lien « Terre-Mer ». Le projet est financé à hauteur de 95 242 € par l'Initiative Kiwa.



Crédit : DayuBiik

Un exemple de projet régional

PEBACC+ est un projet porté par le secrétariat du **Programme régional océanien de l'environnement (PROE)** sur 4 ans (2022-2026). Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet « **Adaptation au changement climatique basée sur les écosystèmes du Pacifique (PEBACC)** » pour le déploiement d'une approche systématique et participative d'analyse des menaces et de planification de l'adaptation au changement climatique. La deuxième phase de ce projet vise notamment à intégrer les activités existantes aux politiques publiques afin d'en assurer la durabilité et permet à la **Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna** de bénéficier de cette méthodologie et des actions mises en œuvre. Le projet a été financé à hauteur de 4 M€ via l'Initiative Kiwa pour un budget total de 5,8 M€.



Crédit : PEBACC+

Zoom sur les fondations privées

Structure et objectifs

Une fondation est un établissement d'intérêt général à but non lucratif. Elle est créée par l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources par une ou plusieurs personnes physiques ou morales. Elle permet de mettre son argent et/ou ses compétences à disposition d'une cause.

Les fondations distributives ou fondations de financement apportent un soutien financier à des projets extérieurs portés par des associations, institutions ou des personnes physiques (subventions, prix, bourses). Un grand nombre de fondations proposent également de l'appui-conseil en matière de montage de projets.

Quels sont les fonds mobilisables ?

Plusieurs fondations philanthropiques proposent un appui financier pour les Outre-mer français. Il n'existe pas d'annuaire des fondations spécialisées dans la biodiversité, ni de celles ouvertes spécifiquement aux Outre-mer. Cependant, deux ressources web permettent de se renseigner sur les fondations et d'avoir un aperçu de leur diversité :

- **Le centre français des fonds et fondations** rassemble tous les fonds et fondations adhérentes. Il contribue à l'expression, à la représentation et à la promotion d'un secteur philanthropique, dynamique, innovant et reconnu, engagé au service des causes d'intérêt général. Site web : centre-francais-fondations.org
- **L'annuaire des fondations abritées de la Fondation de France** propose une recherche

par mot clé ou thématique, avec une rubrique environnement. [Consulter l'annuaire | fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org)

A noter : pour trouver des fonds, **le mécénat** est également une piste à explorer. Le mécénat est un don, d'une entreprise ou d'un particulier, à une activité d'intérêt général. Cet engagement peut être réalisé en argent, en nature (don de produits) ou en compétences, et peut concerner des domaines très variés dont l'environnement. L'association ADMICAL met en ligne une plateforme qui recèle d'informations sur le mécénat : admical.org

Les tableaux suivants proposent une liste non exhaustive de fondations françaises et internationales pouvant être sollicitées par les acteurs de la biodiversité ultramarine.

Fondations françaises		
Fondation de France fondationdefrance.org	La fondation de France cible des projets dont les terrains principaux sont localisés en France, dans l'hexagone ou dans les Outre-mer. Les projets proposant une approche transfrontalière ou comparative avec un terrain étranger seront également étudiés.	→ Être soutenu par la Fondation de France
Fondation de la mer fondationdelamer.org	Au service de la protection et de l'étude de l'océan, la fondation accompagne les porteurs de projets en proposant des soutiens financiers (candidatures à déposer directement en ligne). Elle déploie également deux plateformes en ligne : « Un geste pour la mer » et « SOS Corail ».	→ Proposer un projet → Un geste pour la mer → SOS Corail
Fondation Nature et Découvertes fondation natureetdecouvertes.com	La Fondation déploie deux types de dispositifs : l'un pour des projets référents en matière de pédagogie active et qui se déroulent en grande partie dans la nature ; l'autre dispositif, « coup de main », est déployé pour des projets à dimension locale, avec une forte part de bénévolat, pour réaliser des actions concrètes.	→ Déposer un projet
Fondation Ensemble fondationensemble.org	La fondation Ensemble soutient des actions à travers le monde dans 4 secteurs d'intervention : l'agriculture et la pêche durables, la préservation de la biodiversité terrestre et marine et les technologies durables.	→ Présentation – Calendrier
Fondation pour la recherche sur la biodiversité fondationbiodiversite.fr	La FRB est une fondation de coopération scientifique de droit privé dont la vocation première est de soutenir les équipes de recherche sur la biodiversité. La FRB collecte pour cela des fonds auprès de partenaires publics et privés pour financer des projets d'excellence scientifique ou gérer des appels à projets nationaux et transnationaux.	→ Les appels à projets
Fonds Nature 2050 cdc-biodiversite.fr	Cette fondation finance des projets qui répondent aux objectifs de mise en œuvre de solutions fondées sur la nature définis dans le programme Nature 2050. Les projets doivent justifier d'une action différenciante par rapport aux pratiques existantes.	→ La présentation du programme complet
Fondation François Sommer fondationfrancoissommer.org	La fondation finance des projets de conservation de la faune sauvage et des habitats via des appels à projets annuels. Ces financements concernent des projets et micro-projets scientifiques et environnementaux, œuvrant avec des partenaires locaux en France, en Europe et en Afrique.	→ L'appel à projet 2023

Fondations internationales		
<p>The PEW charitable trusts pewtrusts.org</p>	<p>Le programme PEW-Bertarelli intervient sur différents sujets dont la conservation des océans et des milieux terrestres. PEW finance des actions notamment via le projet Héritage des Océans ou par le lancement d'appels à projets tel que l'appel à projets Rahui en partenariat avec la Fédération des Associations de Polynésie française (FAPE).</p>	<p>→ Le projet « Héritage des Océans »</p>
<p>Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF) fr.cepf.net</p>	<p>La fondation CEPF propose des financements pour les projets portés dans un point chaud de biodiversité (Hotspots). Les fonds s'adressent aux entreprises et aux institutions publiques et la fondation accorde deux types de subventions : petites et grandes tailles (de 15 000 \$ US à 500 000 \$ US).</p>	<p>→ Avant de postuler → Admissibilité CEPF</p>
<p>Ocean family foundation oceanfamilyfoundation.org</p>	<p>La fondation OFF vise les projets de conservation existants ou en cours de lancement qui ont un impact positif sur la vie marine et la santé des océans, sans restriction géographique.</p>	<p>→ WHAT</p>
<p>Fondation Segré fondationsegre.org</p>	<p>La fondation Segré soutient des projets de conservation des espèces menacées et de leurs habitats ainsi que des projets de restauration des écosystèmes dégradés.</p>	<p>→ How to apply</p>
<p>Small Islands Organisation (SMILO) smilo-program.org</p>	<p>SMILO accompagne les petites îles de moins de 150 km², telles que Marie-Galante ou les îles Loyautés, souhaitant s'engager vers une gestion territoriale plus durable via le label Île Durable. Le Fonds pour les îles finance des opérations concrètes et innovantes sur ces territoires insulaires, et qui contribuent à la préservation de la biodiversité terrestre et marine.</p>	<p>→ Fonds pour les îles</p>
<p>Waitt foundation waittfoundation.org</p>	<p>L'Institut Waitt (WI) propose des financements ouverts aux structures affiliées à un organisme public de bienfaisance à but non lucratif (ou équivalent) pour des projets de soutien à la pêche durable et/ou aux aires marines protégées portés sur 6 mois.</p>	<p>→ ROC Grants Funding & Assistance</p>
<p>Sobrato philanthropie sobrato.com</p>	<p>Cette fondation propose des subventions et investissements d'impact pour des projets portant sur l'un des trois principaux domaines d'intervention sur les océans : les aires marines protégées, la surpêche et la pollution plastique.</p>	<p>→ Oceans Sobrato</p>



Fondation Nature 2050 : le littoral Ste-Anna's face à l'érosion, Guadeloupe, 2021. Crédit : Ville de Sainte-Anne

La plateforme Aides-Territoires



Crédit : Aides-Territoires

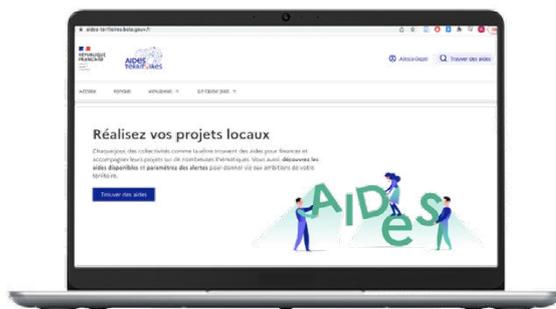
Aides-Territoires est un service en ligne, public et gratuit, porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, qui permet aux collectivités et à leurs partenaires locaux de **trouver des aides financières et en ingénierie pour donner vie à leurs projets.**

Un service numérique pour rééquilibrer les chances entre territoires

La recherche d'aides financières et en ingénierie pour réaliser les projets est fastidieuse et chronophage, en particulier pour les collectivités ne pouvant y consacrer des moyens importants. Depuis 2018, la plateforme Aides-territoires se donne pour missions de **lutter contre les inégalités d'obtention des aides** en facilitant le travail de veille des agents et des élus locaux.

Aides-territoires permet à ses utilisateurs, grâce à un parcours de recherche territorialisé et thématique, de **trouver les aides auxquelles ils peuvent prétendre** et de **se configurer des alertes** pour rester informés des nouveaux dispositifs disponibles notamment sur la thématique biodiversité. Ne manquez plus les appels à projets des différents financeurs grâce à Aides-territoires !

Aujourd'hui, **plus de 750 aides locales, nationales et européennes à destination des acteurs ultramarins** sont recensées par leurs porteurs sur la plateforme.



Crédit : Aides-Territoires

Comment trouver des aides pour financer et accompagner vos projets locaux ?

1. Rendez-vous sur la [plateforme aides territoires](#) et cliquez sur Trouver des aides
2. Choisissez la structure pour laquelle vous recherchez des aides
3. Saisissez le nom de votre territoire
4. Sélectionnez les thématiques...
5. ... Et les sous-thématiques qui vous intéressent
6. Les résultats s'affichent ! Des filtres supplémentaires (programme d'aides, recherche par mots-clés...) sont accessibles depuis le cartouche de résultat, ainsi que via le bouton « plus de critères ».

Les services à destination des porteurs de projet ultramarins

Les preuves d'impact très positives d'Aides-territoires ont permis à la plateforme de s'étoffer et d'offrir de nouveaux services pour faciliter la recherche d'aides des porteurs de projets locaux.

Le **compte Aides-territoires** permet aux agents et aux élus de **renseigner leurs projets**, d'y **sauvegarder des aides** trouvées sur Aides-territoires et de **les partager avec leurs collaborateurs** dans un tableau de suivi commun pour **mutualiser le travail de veille de leur collectivité**. Une véritable révolution pour les acteurs locaux qui bénéficient désormais d'un **espace unique, accessible gratuitement et commun à leur équipe**, où ils retrouvent l'ensemble de leurs projets et les aides associées pour les réaliser.

Les projets référencés dans le compte Aides-territoires peuvent également **être rendus publics** afin de favoriser les échanges entre pairs. Les collectivités peuvent alors se **suggérer mutuellement des aides et s'inspirer des projets publiés**.

Découvrez le [tutoriel d'utilisation du compte Aides-territoires !](#)

De nombreux porteurs d'aides partenaires d'Aides-territoires diffusent leurs dispositifs dans la thématique biodiversité : OFB, Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, AFD, ADEME, Offices de l'eau, fonds européens etc.

Une expertise au service des collectivités pour aller plus loin

En tant que **plateforme de référence sur les aides**, Aides-territoires met à disposition des ressources pour permettre aux collectivités de monter en compétences sur le sujet des soutiens financiers et en ingénierie dont elles peuvent bénéficier :

- [Le portail du programme « Petites villes de demain »](#) : L'Agence nationale de cohésion des territoires et Aides-territoires collaborent ensemble pour faciliter l'accès et la visibilité des aides mobilisables dans le cadre du programme Petites villes de demain.
- Le [Blog Aides-territoires](#) propose une série d'articles décryptant les mécanismes d'aides d'actualité (financement participatif, tiers-lieux ruraux, etc.)
- Des **webinaires thématiques**, organisés en présence des partenaires porteurs d'aides, informent les acteurs locaux des dispositifs mobilisables pour leurs projets (Club Outre-mer, Focus France Relance, France mobilités, financements européens, etc.).

Une vitrine pour les porteurs d'aides

Vous êtes porteur d'aides et souhaitez contribuer sur Aides-territoires ?

Valoriser vos aides sur Aides-territoires présente de nombreux avantages : rendre vos dispositifs plus visibles, toucher de nouveaux bénéficiaires, mesurer votre impact, gagner du temps en gérant facilement vos aides, profiter d'une vitrine de diffusion web, comparer vos aides à celles des

autres porteurs ou encore, accéder à la base de données des projets publiés par les collectivités !

Pour contribuer et publier vos aides en ligne :

1. **Créer votre compte de contributeur** en cliquant sur le bouton « s'inscrire » en haut à droite de la page d'accueil d'[Aides-territoires](#) et suivre les étapes. Cochez bien la case « Vous

4

- utilisez Aides-territoires pour [publier des aides](#) ».
2. Connectez-vous et [rendez-vous sur votre compte](#). Dans le menu de gauche, cliquez sur **Diffuser mes aides > publier une aide**.
3. Remplissez les champs demandés: si votre fiche aide est déjà structurée, cela ne devrait prendre que quelques minutes!
4. Cliquer sur « enregistrer et demander la publication » : nous publions votre dispositif sous 48h.

Pour toute question, écrivez-nous : aides-territoires@beta.gouv.fr

Annexe – Les dispositifs de financement OFB

4

Coopération internationale et fondations privées

Tableau comparatif des principaux appels à projets OFB accessibles aux Outre-mer (hors appels à projets ponctuels)

Direction OFB	Nom de l'appel à projets	Thématique	€ max par projet	% max financé	€ par an (variable)	Contact	
Acteurs et citoyens	Aires éducatives (AE)	Gestion d'un petit espace naturel par les élèves	1 000 à 3 200	80	4,2 millions	aireseducatives@ofb.gouv.fr	
	Atlas de la biodiversité communale (ABC) Campagne annuelle à compter de 2024	Valorisation de la biodiversité communale	250 000	80	15 millions	atlasbiodiversitecommunale@ofb.gouv.fr	
	Ecophyto	Réduire les produits phytosanitaires	400 000	75	5,9 millions	ecophyto@ofb.gouv.fr	
	Biodiv'Eco	Projets économiques favorables à la biodiversité	50 000	60-75	450 000	eco-biodiv@ofb.gouv.fr	
Outre-mer	TeMeUm	Compagnonnages	Séjour de formation entre professionnels	5 000	80	40 000	temeum@ofb.gouv.fr
		Micro-projets	Petits projets opérationnels	15 000		300 000	
		Projets partenaires	Projets portés par les membres	20 000		60 000	
	Parc naturel marin de Mayotte	Les P'tits fundis du lagon	Projets pédagogiques dans les établissements scolaires	/	80	40 000	educ.pnmm@ofb.gouv.fr
		Les Ambassadeurs du lagon	Actions concrètes ciblant les habitants mahorais	20 000		150 000	parcmarin.mayotte@ofb.gouv.fr
	BESTLIFE2030	Projets biodiversité RUP-PTOM	100 000	95	5 millions (/ 2ans)	DT OFB Antilles, Guyane et océan Indien	
PATRINAT	Connaissance naturaliste	Acquisition et diffusion des connaissances naturalistes	6 000	80	150 000	aap-inpn@mnhn.fr	
	Appel à manifestation d'intérêt Surveillance de la biodiversité terrestre en outre-mer	Amélioration de la surveillance nationale des espèces et habitats (recherche et développement)	/	80	700 000	ami.surveillance.terrestre@ofb.gouv.fr	

Tableau comparatif des principales enveloppes « Outre-mer » OFB

Nom du dispositif	Thématique	% max financé	€ par an (variable)	Contact
Parc naturel marin de Martinique	Interventions au regard du plan de gestion du Parc + appels à projets ponctuels	80	/	parcmarin.martinique@ofb.gouv.fr
Sanctuaire Agoa	Projets de protection des mammifères marins (Caraïbe)	80	/	sanctuaire.agoa@ofb.gouv.fr
Interventions biodiversité	Projets en faveur de la biodiversité	40	4 millions	DT OFB
Solidarité Interbassins (SIB)	Assainissement collectif, eau potable et biodiversité	40	35 millions dès 2024	DT OFB Et : sib@ofb.gouv.fr

Remerciements

Les relecteurs

Agence française de développement (AFD)
 * Aides territoires * Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARBig)
 * Agence néo-calédonienne de la biodiversité (ANCB) * Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (CF UICN) * Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) Réunion et Martinique
 * Direction générale des territoires et de la mer en Guyane (DGTM) * Direction de la mer en Martinique * Expertise France * Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) * Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (MIOM) * Muséum

national d'Histoire naturelle (MNHN) * Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) * Offices de l'eau Martinique, Guadeloupe, Guyane et la Réunion (ODE) * Office français de la biodiversité (OFB) dont les parc naturels marins de Martinique et de Mayotte et le Sanctuaire Agoa * Parc amazonien de Guyane * Parc national de Guadeloupe * Parc national de la Réunion * Préfecture de Guyane * Réserves naturelles de France (RNF) * Service territorial de l'environnement de Wallis-et-Futuna (STE) * Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) * World Wildlife Fund (WWF)

Le comité de rédaction

Office français de la biodiversité :

Programme TeMeUm : R. LOUBLIER, coordinatrice * A. CARLIER, cheffe de l'unité stratégie d'intervention eau et biodiversité

Equipe LIFE BTP : A. CAZIN, cheffe de projet * L. BERTHELOT, étudiante en alternance * L. LABBE, chargée de mission Fonds européens & A. MESLIN, chargée de mission « Cellule Europe » * H. LOISEAU, chargée de mission Europe

Union internationale pour la conservation de la nature :

C. CHAZOT, chargé de programme, équipe Océans
 * A. SPADONE, agent principal de programme, équipe Océans

Le Comité des partenaires TeMeUm

Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARBig) * Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (CF UICN) * Conservatoire du littoral * Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) * Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) * Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) * Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (MIOM) * Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) * Office national des forêts (ONF) * Réserves naturelles de France (RNF) * World Wildlife Fund (WWF)

Un ouvrage publié par l'OFB dans le cadre du programme TeMeUm,
avec le concours du partenariat France-UICN.

Date de parution : novembre 2023



Office français de la biodiversité

Siège social

12 cours Lumière

94300 Vincennes

www.ofb.gouv.fr

